

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 3 juillet 2018  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018.

**10.03** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 4 et 11 juin 2018.

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.05** Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

**10.06** Autre sujet

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Appels (2) de la décision CD18 002 rendue par le Comité d'étude des demandes de démolition de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal le 27 avril 2018, à l'égard de l'immeuble situé aux 5430-5440, avenue Casgrain.

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1180709002

Octroi d'un contrat à la firme Les services EXP inc. et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 288 081,36 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures municipales sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'appel d'offres public 18-16889 (2 soumissionnaires).

**20.02** Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1182728004

Modification de la source de financement pour le contrat qui a été octroyé à l'entreprise Distribution International Foyer FC inc, pour la fourniture et la livraison de supports à vélo en acier inoxydable, pour une dépense maximale de 123 548,68 \$, et autorisation d'un virement de 109 263,76 \$ des surplus de gestion affectés.

**20.03** Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186749001

Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme 9118-3210 Québec inc. (Infravert) pour la production de plan et devis, la fabrication et l'installation des aménagements dans le cadre du projet temporaire de la rue Gilford, pour une somme maximale de 99 165,64 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDTTP54-18-12 (2 soumissionnaires).

District(s) : Mile-End

**20.04** Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186652003

Octroi d'un contrat de services professionnels de 79 068,31 \$, taxes incluses, à la firme MXMA Architecture & Design inc. conformément à l'appel d'offres sur invitation DDTTP54-17-23 (2 soumissionnaires), dont 50 000 \$ seront assumés par la SCHL, pour la conception d'un avant-projet de logements abordables ancré sur une identification des besoins fondamentaux du milieu.

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187570004

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 59 305,34 \$, taxes incluses, aux organismes le Centre Le Beau Voyage (15 000 \$), Plein milieu (15 000 \$), le Centre Père Sablon - Projet Devenir (9 000 \$), le Centre Père Sablon - Accompagnement en loisir (5 335,21 \$) le Carrefour des petits soleils (2 304,13 \$), le Centre du Plateau (7 388,31 \$), les YMCA du Québec, succursale du Parc (2 814,42 \$) et la Relance des loisirs tout 9 inc. (2 463,27 \$), pour les projets déposés dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal, et approbation des projets de convention à cet effet.

**20.06** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187868002

Octroi d'un soutien financier au montant de 33 613 \$, toutes taxes incluses, à la table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau pour la période 2018-2019, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945027

Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Saint-Denis (SDC), afin de défrayer les coûts de la mise en oeuvre d'interventions de verdissement et d'embellissement de la rue Saint-Denis, et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187705011

Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$, taxes incluses, aux organismes Centre Père Sablon (2 488 \$), Carrefour des Petits Soleils inc. (1 074 \$), Centre du Plateau (3 445 \$), YMCA du Québec - succursale du Parc (1 312 \$) et Relance des loisirs tout 9 inc. (1 149 \$), dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2018.

**20.09** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945028

Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ à la Société de développement commercial de l'avenue Laurier Ouest, pour l'aménagement floral le long de l'avenue Laurier Ouest, le renouvellement du jardin Éphémère et l'entretien quotidien des végétaux, et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.10** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945029

Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme « Un Vélo, Une Ville » afin de couvrir en partie les frais liés au projet d'implantation du service « *Un Vélo, Une Ville* », et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187920002

Octroi d'une contribution financière de 5 500 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. dans le cadre du projet « *La Buvette Baldwin* », et approbation du projet de convention à cet effet pour la période du 4 juillet au 24 août 2018.

District(s) : DeLorimier

**20.12** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186008003

Octroi d'une contribution financière aux organismes sans but lucratif Jardin communautaire Mile-End (1 325 \$) et Jardin communautaire parc Baldwin inc. (1 115 \$) pour un montant totalisant 2 440 \$, taxes incluses, et approbation des projets de convention à cet effet pour la période du 4 juillet au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**20.13** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187860006

Octroi d'une contribution financière à l'organisme Diasol au montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2018, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : DeLorimier

**20.14** Obligations contractuelles

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1170709001

Autorisation d'une dépense de 53 058,09 \$, taxes incluses, à la firme IGF axiom inc., pour la surveillance des travaux d'infrastructures municipales sur la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke et Prince-Arthur. (Addenda)

**20.15** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1182728009

Octroi à l'entreprise 9106-9468 Québec inc. (Hollywood Nettoyage Spécialisé) d'un contrat pour la gestion des brigades de la propreté dans les secteurs résidentiels de l'arrondissement, et autorisation d'une dépense totale de 308 224,98 \$ pour 24 mois, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 18-16903 (2 soumissionnaires).

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1182728006

Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier, entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables.

*District(s) :* DeLorimier

**30.02** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186963005

Autorisation de la participation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation, et désignation de monsieur Luc Gosselin, chef de division des parcs et de l'horticulture, à signer tout engagement relatif à cette demande.

**30.03** Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1186131004

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018.

## 40 – Réglementation

**40.01** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186971004*

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

**40.02** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques - 1187370002*

Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis à l'ouest et l'intersection des deux segments de la rue Gilford à l'est, du 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020. (Addenda)

*District(s) :* Mile-End

**40.03** Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques - 1188007005*

Ordonnance déterminant la relocalisation de l'espace de stationnement interdit excepté pour les autobus scolaires, et l'agrandissement du débarcadère desservant l'école secondaire Jeanne-Mance sur la rue De Bordeaux.

*District(s) :* DeLorimier

**40.04** Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques - 1188007004*

Ajout d'espaces de stationnement tarifé sur la rue Berri, entre la rue Roy Est et la rue Cherrier.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.05** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques - 1177827002*

Modification à la signalisation relativement au stationnement sur rue réservé aux véhicules électriques en recharge, à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**40.06** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1188007006

Retrait et ajout de stationnement réservé aux autobus touristiques sur l'avenue des Pins Est et la rue Prince-Arthur Ouest.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.07** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1184932004

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir sur le côté nord de la rue Gilford, entre les rues Rivard et Berri.

**40.08** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1180700005

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir devant le 65, avenue Fairmount Ouest.

*District(s) :* Mile-End

**40.09** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1180700001

Ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir devant le 857, rue Marie-Anne Est.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.10** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186971005

Ordonnances relatives aux lieux de pratiques culturelles spontanées.

**40.11** Ordonnance - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1184440002

Ordonnance pour autoriser l'installation d'une enseigne temporaire sur l'immeuble situé au 300, rue Léo-Pariseau « Tour Transat », pour l'événement du Grand Prix Cycliste 2018 de Montréal.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.12** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1180482003

Adoption du *Règlement (2018-04) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)*.

**40.13** Règlement - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1185924001

Retrait des *Règlements 01-277-82-7, 01-277-82-8, 01-277-82-13, 01-277-82-16, 01-277-82-18, 01-277-82-23 et 01-277-82-27 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels*, suite à la tenue des registres du 20 juin 2018. (Addenda)

**40.14** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1180691002

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser le remplacement d'une condition énoncée à la résolution CA06 25 0322, pour un projet résidentiel sur un terrain situé aux 5350 à 5400, avenue Henri-Julien.

District(s) : Mile-End

**40.15** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1180691004

Adoption du second projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'agrandissement du passage dans la cour arrière au bâtiment situé aux 5256 à 5260, rue Fabre, et ce, en dérogeant à la hauteur maximale.

District(s) : DeLorimier

**40.16** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1180691003

Adoption du premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'agrandissement de l'immeuble institutionnel et l'ajout de fenêtres au bâtiment situé au 5030, rue Saint-Denis, et ce, en dérogeant à la hauteur maximale et à la règle de maintien des composantes architecturales d'origine.

District(s) : DeLorimier



**40.17** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1182957002

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de quatre étages, 65 logements, sous-sol avec 35 unités de stationnement pour vélos et 42 unités de stationnement pour automobile, cour arrière plantée, situé aux 5350-5400, avenue Henri-Julien.

*District(s)* : Mile-End

**40.18** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186205003

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de trois étages plus mezzanine, comptant 3 logements et une terrasse au toit, situé aux 5573-77, rue Saint-Dominique.

**40.19** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1182957004

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction de 2 immeubles de 3 étages, comptant chacun 3 logements, 3 unités de stationnement pour vélos et terrasse au toit avec bacs de végétaux, situés aux 4217 et 4223, rue Fabre.

*District(s)* : DeLorimier

## 50 – Ressources humaines

**50.01** Nomination

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186092017

Nomination en vue d'une permanence de madame Isabelle Sirois à titre de secrétaire d'unité administrative, à la Division des sports et loisirs, et ce, en date du 7 juillet 2018.

**50.02** Nomination

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186092018

Nomination en vue d'une permanence de monsieur Simon Bourbeau-Lemieux à titre d'agent du cadre bâti, à la Division des permis et inspections, et ce, en date du 7 juillet 2018.

**50.03** Nomination

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186092019

Titularisation d'une employée col bleu, Madame Marie-Noël Lacerte, à titre de préposée aux travaux généraux à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 juillet 2018.

**50.04** Nomination

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186092020

Titularisation d'un employé col bleu, monsieur Maxime Gosselin, à titre de préposé aux travaux généraux à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 juillet 2018.

**50.05** Nomination

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186092021

Titularisation d'un employé col bleu, monsieur Pierre-Luc Sarrasin, à titre de préposé aux travaux généraux à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 juillet 2018.

## 61 – Dépôt

**61.01** Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt des 36 certificats relatifs à la tenue des registres qui a eu lieu le 20 juin 2018.

**61.02** Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 mai 2018.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 51**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1180709002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme Les services EXP inc. et autoriser une dépense totale à cette fin de 288 081,36 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures municipales sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Appel d'offres public no 18-16889 (2 soumissionnaires)

**OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 288 081,36 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR DIFFÉRENTS PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL - APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 18-16889 (2 SOUMISSIONNAIRES)**

ATTENDU QUE la Division des études technique ne dispose pas de la main-d'oeuvre nécessaire en surveillance des travaux;

ATTENDU les différents projets de réfection d'infrastructures municipales sur l'ensemble du territoire du Plateau-Mont-Royal afin de maintenir un cadre de vie de qualité aux citoyens;

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Les services EXP inc. ayant obtenu le pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engageant à fournir à la Ville les services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures municipales sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 288 081,36 taxes incluses et pour une durée de trente six mois (36) mois ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Direction des transports (SIVT).

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-22 09:48

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180709002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme Les services EXP inc. et autoriser une dépense totale à cette fin de 288 081,36 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures municipales sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Appel d'offres public no 18-16889 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Compte tenu du manque de ressources en surveillance des travaux au niveau de la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des études techniques, cette dernière désire s'adjoindre le support d'une firme d'experts-conseils relativement à des services professionnels pour assurer la surveillance des travaux. Ces services professionnels sont principalement requis pour supporter l'équipe de la Division des études techniques.

Dans ce contexte, un appel d'offres public a été lancé par la Direction de l'approvisionnement en vue d'octroyer un contrat de services professionnels.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 7 au 24 mai 2018. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre vingt (180) jours qui suivent leur date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 18 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 16 mai 2018 : Répondre à des questions techniques et administratives formulées par des preneurs de cahiers des charges;
- Addenda 2 émis le 18 mai 2018 : Répondre à des questions administratives formulées par des preneurs de cahiers des charges.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel a pour objet de conclure un contrat de services professionnels avec une firme externe pour la fourniture des services en surveillance des travaux.

Les services sont requis dans le cadre de différents projets de réfection d'infrastructures municipales sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les projets concernés par ces travaux de surveillance sont les suivants :

**Projet 1** : Travaux de planage et de pose de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures là où requis, sur plusieurs rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PRR 2018);

**Projet 2** : Travaux de planage et de pose de revêtement bitumineux sur plusieurs rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PCPR 2018);

**Projet 3** : Travaux de planage et de pose de revêtement bitumineux sur plusieurs rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PRPCR 2018).

Un appel d'offres a été préparé par la Division des études techniques et lancé par la Direction de l'approvisionnement afin de retenir les services professionnels d'une firme pour effectuer la surveillance des travaux pour les projets précédemment cités.

Les heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés par la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des études techniques. La durée du contrat est établie sur une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'autorisation d'octroi ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire selon la première des deux éventualités à survenir.

Sur (5) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement (Division de l'acquisition de biens et services), deux (2) firmes ont déposé une soumission. L'analyse des soumissions a été réalisée par le comité de sélection qui a siégé en date du 7 juin 2018 au bureau de la Direction de l'approvisionnement situé au 255, Boulevard Crémazie Est, à 9 h 00. Les propositions des firmes ont été analysées par le comité de sélection en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres. Les deux (2) soumissions se sont qualifiées à l'issue de l'évaluation de leur offre technique (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation de la firme Les services Exp inc., qui a obtenu un pointage final de 4,47.

## JUSTIFICATION

La Division des études techniques n'ayant pas les ressources suffisantes pour assurer une surveillance des travaux, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin. Les propositions reçues des firmes ont été analysées par le comité de sélection. La note intérimaire, la note finale et le prix total des soumissions sont les suivants :

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
1 - Les services Exp inc.	78,83 %	4,47	<b>288 081,36 \$</b>
2 - WSP Canada inc.	74,33 %	3,87	<b>321 467,46 \$</b>
<b>Estimation interne</b>			<b>292 611,38 \$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			<b>4 530,02 \$</b> <b>(1,55 %)</b>

<p><b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b>  <i>((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i></p>			
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

L'estimation interne préparée avant le lancement de l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents.

L'écart favorable obtenu entre la firme Les Services EXP inc., soumissionnaire retenu et l'estimation interne est de 4 530,02 \$ , soit 1,55 % en deçà de l'estimation.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. L'adjudicataire recommandé, soit Les services Exp inc., détient son attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 27 juillet 2017. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour le contrat de surveillance des travaux s'élève à un montant maximum de 288 081,36 \$ incluant les taxes. Cette dépense est assumée à 100 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). La répartition des coûts pour l'ensemble des projets est jointe au présent dossier (voir la pièce jointe). La répartition des coûts du SIVT est présentée dans le tableau qui suit :

La répartition des coûts pour l'ensemble des projets est jointe ci-après.

Description du projet	SIVT		Montant total par projet (taxes incluses)
	Pourcentage %		
	Chaussée	trottoirs	
Projet 1- Travaux de planage et de pose de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures là où requis, sur plusieurs rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PRR 2018)	<b>66,83 %</b> 108 988,91 \$	<b>33,17 %</b> 54 094, 90 \$	163 083,81 \$
Projet 2- Travaux de planage et de pose de revêtement bitumineux sur plusieurs rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PCPR 2018)	<b>94 %</b> 83595,64	<b>6 %</b> 5335,89 \$	88 931,53 \$
Projet 3- Travaux de planage et de pose de revêtement bitumineux sur plusieurs rues de	<b>94 %</b> 33 902,06 \$	<b>6 %</b> 2 163,96 \$	36 066,02 \$



## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes d'experts-conseils permettrait de soutenir la Division des études techniques dans la réalisation des projets et de répondre à plusieurs demandes concurrentes. Advenant un retard ou un refus d'autoriser ce mandat, plusieurs projets de l'arrondissement seraient retardés et la Division des études techniques ne serait pas en mesure de respecter les engagements prévus dans sa programmation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

- Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement;
- Début du contrat : juillet 2018;
- Fin du contrat : à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire ou de la période maximale de 36 mois.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Jean CARRIER, 13 juin 2018  
Michel TANGUAY, 12 juin 2018

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Salima AOUF  
Ingénieure

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-12

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques



**Dossier # : 1182728004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à l'entreprise Distribution International Foyer FC inc, le contrat pour la fourniture et la livraison de supports à vélo en acier inoxydable, pour un montant total de 118 820,91 \$ \$ taxes incluses, aux prix et conditions de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16801, autoriser une dépense maximale à cette fin de 123 548,68 \$ incluant les taxes et un montant de contingences de 4 727,77 \$ (trois soumissionnaires conformes).

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

1. De modifier la source de financement pour le contrat pour la fourniture et la livraison de supports à vélo en acier inoxydable pour une dépense maximale de 123 548.68 \$;
2. D'autoriser un virement de 109 263.76 \$ des surplus de gestion affectés;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention addenda.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-18 13:15

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1182728004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à l'entreprise Distribution International Foyer FC inc, le contrat pour la fourniture et la livraison de supports à vélo en acier inoxydable, pour un montant total de 118 820,91 \$ \$ taxes incluses, aux prix et conditions de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16801, autoriser une dépense maximale à cette fin de 123 548,68 \$ incluant les taxes et un montant de contingences de 4 727,77 \$ (trois soumissionnaires conformes).

**CONTENU****CONTEXTE**

L'octroi de ce contrat à l'entreprise Distribution International Foyer FC inc pour la fourniture et la livraison de supports à vélo en acier inoxydable, pour un montant total de 118 820,91 \$ \$ taxes incluses et l'autorisation d'une dépense maximale à cette fin de 123 548,68 \$ incluant les taxes a été comptabilisé au PTI 2018-2020 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et été financé par le règlement d'emprunt #2213-021.

Le financement ne respecte pas les règles de capitalisation qui stipule que le montant doit être supérieur à 10 000 \$ et que le coût unitaire est au moins de 1 000 \$. Dans le cas actuel, le coût unitaire est de 247.10 \$ par support à vélo donc nous ne pouvons mettre cet achat au PTI. Nous le financerons au comptant à même le budget des surplus affectés.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182728004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à l'entreprise Distribution International Foyer FC inc, le contrat pour la fourniture et la livraison de supports à vélo en acier inoxydable, pour un montant total de 118 820,91 \$ \$ taxes incluses, aux prix et conditions de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16801, autoriser une dépense maximale à cette fin de 123 548,68 \$ incluant les taxes et un montant de contingences de 4 727,77 \$ (trois soumissionnaires conformes).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, année après année, améliore son offre de stationnement sur chaussée et sur trottoir, aux utilisateurs de vélos. Afin de répondre aux demandes des citoyens et des commerçants, l'installation de supports à vélo additionnels sur les trottoirs s'avère nécessaire. Les supports en acier inoxydable permettent d'attacher deux vélos et peuvent rester en place sur le trottoir jusqu'à douze mois par année. De plus, afin d'améliorer leur visibilité et de limiter les bris, des bandes réfléchissantes sont apposées sur le haut du support.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à l'entreprise Distribution International Foyer FC inc. pour la fourniture de cinq cents supports à vélo en acier inoxydable.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA17 250202:** Accorder à l'entreprises Techno Aire De Jeux inc, le contrat pour la fourniture et la livraison de deux types de support à vélos : le modèle en acier inoxydable et le modèle CYCLOFIXE, pour un montant total de 305 442,59 \$ taxes incluses, aux prix et conditions de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offre public 17-15911, autoriser une dépense maximale à cette fin de 321 216,53 \$ incluant les taxes et un montant de 15 773,94 \$ pour l'achat de quincaillerie et autoriser un virement de 293 313,51 \$ des surplus de gestion affectés (six soumissionnaires dont trois conformes)

- **CA16 25 0183:** Octroi aux entreprises Les Industries Nordesco inc. d'un contrat pour la fourniture de supports à vélo, modèle acier inoxydable, pour un montant de 75 604,11 \$, taxes incluses, et un autre à Atelier de Soudure Rivière-Du-Loup inc. pour la fourniture de support à vélo, modèle CYCLOFIXE, pour un montant de 61 776,07 \$, taxes incluses, aux prix et conditions de leur soumission, et autorisation d'une dépense maximale à cette fin de 137 380,18

\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15194 (4 soumissionnaires).

- **CA15 25 0113:** Octroi à l'entreprise Trafic Innovation inc. d'un contrat de 62 373,94 \$, taxes incluses, pour la fabrication de supports à vélos en inox, et autorisation d'une dépense maximale à cette fin de 62 373,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 15-14250 (4 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

Le présent contrat vise la fabrication de cinq cents supports à vélo en acier inoxydable. L'appel d'offres publics 18-16801, lancé par le Service de l'approvisionnement, s'est déroulé du 21 mars au 10 avril 2018. Dans le cadre de cet appel d'offres et en conformité avec la matrice décisionnelle des garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission équivalente à cinq pour cent du montant total de la soumission et une garantie d'exécution de dix pour cent de la valeur total du contrat ont été exigées.

Onze entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et quatre parmi elles ont présenté des soumissions, dont trois sont conformes administrativement:

- Distribution International Foyer FC Inc.
- Manufacturier Sheltec Inc.
- Concept P.V.R. Inc.

Les raisons évoquées par les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas présenté une soumission sont: pas de réponse malgré la relance (4), réception du cautionnement de soumission en retard (1), engagements dans un autre projet ne permettant pas le respect des délais exigés (1), le fournisseur a manqué la date d'ouverture (1).

Un échantillon de qualification a été demandé par le Service de l'approvisionnement et la conformité technique a été vérifié le 18 mai 2018.

## JUSTIFICATION

Devant les demandes récurrentes de citoyens concernant le stationnement pour les vélos, l'arrondissement a décidé d'augmenter son offre de stationnement sur trottoir et sur chaussée.

Le 21 mars 2018, le Service de l'approvisionnement lançait l'appel d'offres public numéro 18-16801.

Les soumissions ont été ouvertes le 10 avril 2018 à 14 heures au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'hôtel de ville situé au 275, rue Notre-Dame Est.

Sur les quatre entreprises qui ont déposé une soumission, trois sont conformes.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes, les prix proposés incluant les taxes et l'estimation de contrôle. Il présente également le coût moyen, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle ainsi que l'écart entre les deux plus basses soumissions.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, l'arrondissement a effectué une estimation préalable de la dépense s'élevant à 139 694,63 \$. Cette estimation est basée sur le prix unitaire soumis en 2017 multiplié par 5% d'augmentation (231\$/unité x 5% = 243\$/unité). Prix unitaire du plus bas soumissionnaire conforme en 2018: 206,69 \$/unité pour un total de 118 820,91 \$.

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		(taxes incluses)
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES</b>		<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Distribution International Foyer Inc.	118 820,91 \$
<b>2</b>	Manufacturier Sheltec Inc.	163 839,38 \$
<b>3</b>	Concept P.V.R. Inc..	218 452,50 \$
<b>Estimation réalisée à l'interne</b>		<b>139 694,63 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions conformes</b> (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		167 037,60 \$
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b> ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x100		40,6 %
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)</b> (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		99 631,59 \$
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)</b> ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		83,8 %
<b>Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)</b> (la plus basse conforme - estimation)		- 20 873,72 \$
<b>Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)</b> ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		- 14,9 %
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b> (la deuxième plus basse - la plus basse)		45 018,47 \$
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b> ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		37,89 %

À titre indicatif, les prix unitaires avant taxes ont évolué de la façon suivante depuis les cinq dernières années:

- 2014: 295,00 \$ (estimation: 365,71 \$)
- 2015: 310,00 \$ (estimation: 382,69 \$)
- 2016: 219,19 \$ (estimation: 316,01 \$)
- 2017: 231,61 \$ (estimation: 230,00 \$)
- 2018: 206,69 \$ (estimation: 243,00 \$)

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour le projet est de 123 548,68 \$ taxes incluses.

La dépense est de 118 820,91 \$ taxes incluses, pour la fabrication des supports en acier inoxydable et de 4 727,77 \$ taxes incluses, pour l'achat de la quincaillerie nécessaire à l'installation des 500 supports en acier inoxydable par les cols bleus.

L'information financière se retrouve à même l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du Greffe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'augmentation et la qualité des supports à vélo sur le territoire du Plateau-Mont-Royal contribueront à améliorer l'expérience de déplacement à vélo dans le quartier.

L'octroi de ce contrat nous permet d'atteindre nos objectifs en matière de développement durable. En effet, l'utilisation du vélo permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et nous permet de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 1: Amélioration de



la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre du Plan Local de Développement Durable- Action 2 : Réduire la dépendance à l'automobile.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration de la qualité de vie du citoyen du Plateau- Mont- Royal en limitant l'usage de l'automobile et en favorisant le transport à vélo.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 4 juin 2018

- Début du contrat : 15 juin 2018
- Livraison: 10 août 2018
- Installation prévue: 11 au 31 Août 2018
- Fin du contrat : 31 décembre 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrat public et ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'appel d'offres a été préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal incluant les clauses en prévention de la collusion et de la fraude. La conformité administrative des soumissions a été vérifiée par le Service de l'approvisionnement.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues. Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ni être inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 8 mai 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-France PLOUFFE  
Agent(e) technique principal(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-05-07

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques

**Dossier # : 1186749001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Infravert - 9118-3210 Québec inc. pour la production de plan et devis, la fabrication et l'installation des aménagements dans le cadre du projet temporaire de la rue Gilford, pour une somme maximale de 99 165,64 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDTTP54-18-12 (2 soumissionnaires)

**OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME INFRAVERT - 9118-3210 QUEBEC INC. POUR LA PRODUCTION DE PLAN ET DEVIS, LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DES AMÉNAGEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET TEMPORAIRE DE LA RUE GILFORD, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 99 165,64 \$, TAXES INCLUSES, CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DDTTP54-18-12 (DEUX SOUMISSIONNAIRES)**

ATTENDU QUE le projet de la rue Gilford a été sélectionné pour participer au programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite saisir cette opportunité pour créer un nouveau lieu public animé et créatif s'inspirant de la vitalité artistique du milieu.

ATTENDU QU'un appel d'offres fut lancé le 8 juin 2018 pour la production de plan et devis, la fabrication et l'installation des aménagements et qu'à la suite du processus d'évaluation, la firme Infravert - 9118-3210 Québec inc. fut retenue pour exécuter le mandat;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser une dépense maximale de 99 165,64 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation d'un projet d'aménagement temporaire sur la rue Gilford.

D'accorder à la firme Infravert - 9118-3210 Québec inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 99 165,64 \$, taxes incluses;

D'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel la firme Infravert - 9118-3210 Québec inc. ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette

fin, pour la somme maximale de 99 165,64 \$, taxes incluses, et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-28 11:31

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186749001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Infravert - 9118-3210 Québec inc. pour la production de plan et devis, la fabrication et l'installation des aménagements dans le cadre du projet temporaire de la rue Gilford, pour une somme maximale de 99 165,64 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDTTP54-18-12 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 26 janvier 2018 dernier, la Ville de Montréal a annoncé que le tronçon de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et l'intersection des deux segments est de la rue Gilford, avait été retenue pour faire partie du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées. Cette section de rue déstructurée présente un fort potentiel qui suscite réflexion et désir pour optimiser ce lieu. Ce programme s'échelonne sur trois années dont les deux premières sont dédiées à des aménagements temporaires. La réalisation en trois temps permet de tester les aménagements et les équipements, d'apporter des ajustements en vue d'un projet permanent, de développer des partenaires et d'encourager l'engagement. À l'été 2012, un projet saisonnier de piétonisation intitulé « Gilford en vacances » est venu animer ce même tronçon. Durant 58 jours, la rue a été investie par des aménagements temporaires et de l'animation. Ce projet a permis de cerner certains enjeux et de mesurer l'enthousiasme des gens du quartier pour le projet de piétonisation.

Ainsi, la rue Gilford sera partiellement fermée entre les rues Saint-Denis et l'intersection des deux segments est de la rue Gilford, de la mi-août 2018 à juin 2020, pour faire place à un nouvel espace public équipé d'installations temporaires. Ce projet se veut donc évolutif et transitoire afin de permettre une meilleure appropriation, de mieux évaluer les contraintes et les enjeux liés à une éventuelle fermeture du tronçon à la circulation automobile, mais surtout dans le but de permettre une meilleure appropriation par la communauté.

Le présent mandat a pour but la production des plans et devis en fonction du concept d'aménagement élaboré par l'Arrondissement, ainsi que la fabrication et l'installation des aménagements temporaires proposés pour l'année 2018. Le présent mandat s'échelonnait sur une période de 10 mois, donc jusqu'au 3 mai 2019. Des services d'entretien sont également inclus au mandat .

Les aménagements temporaires seront en place au mois de septembre 2018 et y demeureront durant l'hiver 2018-2019. Une bonification est prévue au printemps 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1187370002 : Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, du 1er juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020

## **DESCRIPTION**

Le Plateau-Mont-Royal désire retenir les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire composée principalement de concepteurs, de dessinateurs, d'ingénieurs et de fabricants pour la production de divers documents (détails, plans, coupes, estimations, etc.), la production de plans et devis, la fabrication des aménagements, le suivi et la surveillance des travaux, ainsi qu'une assistance pour la maintenance des aménagements pendant la période de garantie.

En résumé, le mandat comprend les volets suivants :

- Volet 1 : Faisabilité technique et production de divers documents
- Volet 2 : Plans et devis
- Volet 3 : Fabrication des aménagements temporaires
- Volet 4 : Installation, suivi et surveillance des travaux
- Volet 5 : Maintenance des aménagements
- Volet 6 : Rencontre à prévoir

Le montant du contrat est de 99 165,14 \$, taxes incluses. Le montant de contingence est de 15 %. Les honoraires de la firme retenue seront payés selon la méthode à prix forfaitaire. Les honoraires incluent toutes les dépenses découlant de ce mandat.

Un projet de convention de services professionnels a été rédigé à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Après vérification, la firme PROJET PAYSAGE INC n'est pas inscrite au Registre des entreprise non admissibles (RENA).

Dans le cadre de ce projet, l'autorisation de l'autorité des marchés financier (AMF) n'est pas requise selon le décret 795-2014.

## **JUSTIFICATION**

La Division des études techniques n'ayant pas les ressources suffisantes ni l'expertise pour réaliser ces éléments du projet, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 8 juin 2018 et cinq (5) firmes ont été invitées :

- En temps et lieu S.E.N.C.
- Infravert - 9118-3210 Québec inc.
- Le consortium Jack World inc.
- La Firme Construction inc.
- Pelouse Design.

La Firme Construction inc., En temps et lieu S.E.N.C et Pelouse Design ont décliné l'invitation dû à un carnet de commandes complet pour la saison, à un manque de temps pour produire l'offre de services ou à un manque d'intérêt pour la nature du mandat. L'ouverture des soumissions s'est faite le 18 juin 2018 à 14 h 00. Deux (2) firmes ont déposé une soumission soit Le consortium Jack World inc. et Yves Archambault (Infravert)

Le tableau suivant indique le pointage intérimaire des différents soumissionnaires ainsi que

le pointage final des soumissionnaires conformes en fonction de leur prix.

<b>Soumissionnaire conforme</b>	<b>Note intérim.</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix total (avec taxes)</b>
Infravert - 9118-3210 Québec inc.	71,5	12,25	99 165,14 \$
Le consortium Jack Wordl inc.	63,5	N/A	N/A
Dernière estimation réalisée			85 000,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)			14 165,14 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)			14.3 %

Compte tenu que la firme Le consortium Jack Wordl inc. a obtenu une note intérimaire inférieure à 70 %, l'enveloppe de prix n'a pas été ouverte, conformément aux procédures établies.

Compte tenu que la firme Infravert - 9118-3210 Québec inc. a obtenu une note intérimaire de 71.5 %, l'enveloppe de proposition de prix a été ouverte. La firme Infravert - 9118-3210 Québec inc. est la seule firme éligible.

L'adjudicataire recommandé par la Direction du développement du territoire et des études techniques est donc la firme Infravert - 9118-3210 Québec inc.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les honoraires de la firme retenue seront payés selon la méthode à prix forfaitaire pour un montant maximum de 99 165,14 \$ incluant les taxes. Ce montant maximum inclut un montant à des fins de contingences de 12 934,69 \$ incluant les taxes. Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi de ce contrat et la réalisation finale du projet nous permettront de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020, liés aux priorités d'intervention suivantes :

- Priorité d'intervention 2 : Verdier, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources - Action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti et Action 8 : Décontaminer les sols;
- Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé - Action 11 : Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures et Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables;
- Priorité d'intervention 4 : Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable - Action 15 : S'approvisionner de façon responsable;

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aménagement de ce site permettra d'offrir un lieu de rencontre informel créatif et un lieu agréable et apaisant vers et depuis la station de métro Laurier. De plus, ce nouveau lieu public contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du quartier. Sélectionné dans le Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées, le projet doit démarrer en 2018 afin de respecter les conditions du programme.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. Une stratégie de communication sera aussi élaborée en lien avec ce projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les grandes étapes suivantes devront être respectées par l'adjudicataire :

- Remise des plans du concept d'aménagement révisé selon les faisabilités techniques : Semaine du 16 juillet 2018
- Remise des plans finaux du concept : Semaine du 6 août 2018
- Fabrication des aménagements : Semaine du 13 août 2018
- Installation des aménagements : Semaine du 27 août 2018
- Inauguration du «Chemin Gilford» : 3 septembre 2018
- Période de maintenance : Du 3 septembre au 3 mai 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Marie-Hélène ARMAND, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Michel TANGUAY, 26 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime DESCHÊNES-BOUCHARD

**ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE

Le : 2018-06-21



Conseiller en planification

Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques

**Dossier # : 1186652003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels de 79 068,31 \$, taxes incluses, à la firme MXMA Architecture & Design inc. conformément à l'appel d'offres sur invitation DDTTP54-17-23 (2 soumissionnaires), dont 50 000 \$ seront assumés par la SCHL, pour la conception d'un avant-projet de logements abordables ancré sur une identification des besoins fondamentaux du milieu

**OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE 79 068,31 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME MXMA ARCHITECTURE & DESIGN INC. CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DDTTP54-17-23 (2 SOUMISSIONNAIRES), DONT 50 000 \$ SERONT ASSUMÉS PAR LA SCHL, POUR LA CONCEPTION D'UN AVANT-PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES ANCRÉ SUR UNE IDENTIFICATION DES BESOINS FONDAMENTAUX DU MILIEU**

ATTENDU QU'un financement a été obtenu dans le cadre du Programme de financement initial pour l'aménagement d'un nouvel ensemble de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite saisir cette opportunité pour réfléchir sur les meilleures pratiques en matière de construction de logements sociaux;

ATTENDU QU'un appel d'offres fut lancé le 24 avril 2018 et qu'à la suite du processus d'évaluation, la firme MXMA ARCHITECTURE & DESIGN INC. fut retenue pour exécuter le mandat;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser une dépense maximale de 79 068,31 \$, taxes incluses, pour la réalisation du mandat;

D'accorder à la firme MXMA ARCHITECTURE & DESIGN INC., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 79 068,31 \$, taxes incluses;

D'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel la firme MXMA ARCHITECTURE & DESIGN INC. ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères

de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 79 068,31 \$, taxes incluses, et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-15 14:53

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186652003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels de 79 068,31 \$, taxes incluses, à la firme MXMA Architecture & Design inc. conformément à l'appel d'offres sur invitation DDTP54-17-23 (2 soumissionnaires), dont 50 000 \$ seront assumés par la SCHL, pour la conception d'un avant-projet de logements abordables ancré sur une identification des besoins fondamentaux du milieu

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avec la hausse des valeurs foncières et le phénomène d'embourgeoisement, il est de plus en plus difficile pour certaines classes de la population de se loger dans les quartiers centraux. Le parc immobilier est aussi en mutation avec l'apparition d'intervention visant à jumeler des logements pour créer des unités de grande superficie, ainsi que la disparition de logements au profit de condominiums. Les terrains sont également de plus en plus rares, particulièrement au centre des agglomérations, ce qui entraîne une hausse des prix et une difficulté à trouver des terrains intéressants. Il est pourtant primordial d'assurer à tous la chance de vivre dans ces quartiers comportant de nombreux services de proximité et ainsi, assurer une mixité sociale.

En parallèle, ayant comme grandes orientations l'amélioration de la qualité des aménagements, de la sécurité des usagers, l'apaisement de la circulation, la promotion des transports actifs et collectifs et le partage équitable du domaine public, de même que son animation et son verdissement, l'arrondissement consacre beaucoup d'efforts afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et la sécurité au sein des quartiers sur son territoire. Ces efforts passent par l'identification de lieux problématiques, par la recherche de solutions innovantes et par la réalisation de projets urbains de toute nature, dont la recherche de nouveaux types d'habitation sociale.

Un financement obtenu dans le cadre du Programme de financement initial pour l'aménagement d'un nouvel ensemble de la *Société canadienne d'hypothèque et de logement* (SCHL) permettra d'identifier les besoins du milieu en matière de logements abordables, d'identifier de quelle façon nous pourrions générer l'adéquation entre les besoins fondamentaux de l'humain et les réponses que pourrait apporter un projet à ceux-ci, de concevoir un aménagement type et d'estimer les coûts de construction d'un ensemble de logements sociaux.

La Direction du développement du territoire et des études techniques a lancé l'appel d'offres sur invitation le 24 avril 2018 auprès de cinq firmes afin de recevoir des propositions. Trois addendas ont été produits le 25 avril, 7 et 9 mai 2018 afin de préciser des éléments de l'appel d'offres. La réception des soumissions a eu lieu le 10 mai 2018 à 14 heures sous la

responsabilité service du du greffe de l'arrondissement. Dans ce contexte, la Direction du développement du territoire et des études techniques propose d'octroyer un contrat pour des services professionnels.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre du projet, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite retenir les services professionnels d'une firme d'architecture pour l'élaboration de propositions d'aménagement judicieuses et réalistes.

En résumé, le Mandat comprend les six volets suivants :

- Volet 1 : Rencontre de démarrage et visite d'un site;
- Volet 2 : Analyse des besoins et de la demande pour l'ensemble proposé;
- Volet 3 : Conception préliminaire de l'ensemble de logements;
- Volet 4 : Conception d'avant projet de l'ensemble de logements;
- Volet 5 : Estimation des coûts de construction;
- Volet 6 : Rencontre de compte-rendu.

Les propositions d'aménagement émises devront répondre aux caractéristiques et aux besoins du milieu ainsi qu'aux objectifs d'aménagement établis par l'arrondissement. Les propositions devront tenir compte de l'échelle du lieu, des dimensions sociale, économique, physique et historique, des forces et faiblesses du secteur, des potentiels exploitables, des contraintes, des balises d'aménagement ainsi que des divers besoins des différentes parties prenantes.

Nous entendons par « propositions d'aménagement judicieuses et réalistes » des propositions qui prennent en compte, de manière non limitative, les considérations et contraintes du milieu urbain telles que :

- le cadre bâti avoisinant;
- l'accessibilité universelle;
- l'accessibilité aux propriétés privées;
- les nuisances sonores ou visuelles;
- l'accessibilité des services publics (ex.: pompiers) et aux nouvelles technologies;
- les corridors de circulation;
- le drainage des eaux de surface.

Le montant du contrat est de 79 068,31 \$, taxes incluses. Le montant de contingence est de 15 %.

Un projet de convention de services professionnels a été rédigé à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présenté en pièce jointe au présent dossier.

## **JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises n'ayant pas les ressources suffisantes pour réaliser ce projet en respectant les délais de réalisation, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin.

Le cahier des charges a été transmis aux 5 firmes invitées : L'OEUF, ATELIER CHRISTIAN THIFFAULT, MXMA ARCHITECTURE & DESIGN INC., ADHOC-ARCHITECTES, GUILLAUME

LÉVESQUE ARCHITECTE. L'arrondissement a reçu deux propositions le 10 mai 2018 à 14h, soit des firmes MXMA ARCHITECTURE & DESIGN INC. et L'OEUF.

Le tableau suivant indique le pointage intérimaire des différents soumissionnaires ainsi que le pointage final des soumissionnaires conformes en fonction de leur prix.

<b>Soumissionnaire conforme</b>	<b>Note intérim.</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix total (avec taxes)</b>
MXMA ARCHITECTURE & DESIGN INC.	75	15,81	79 068,31 \$
L'OEUF	88	14,70	93 837,43 \$
Dernière estimation réalisée			85 000 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)			5 931,69 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)			- 7 %

Seules les propositions des firmes MXMA ARCHITECTURE & DESIGN INC. et L'OEUF ont été déposées. Suite au comité de sélection, les deux firmes ont obtenu le pointage intermédiaire minimum requis de 70 %. Les enveloppes de prix ont été ouvertes pour celles-ci.

L'adjudicataire recommandé par la Direction du développement du territoire et des études techniques est donc la firme ayant eu la meilleure note finale, soit MXMA ARCHITECTURE & DESIGN INC.

La firme MXMA ARCHITECTURE & DESIGN INC. n'avait pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, conformément au décret 795-2014.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les honoraires du consultant retenu seront payés selon la méthode à prix forfaitaire pour un montant maximum de 79 068,31 \$ incluant les taxes. Ce montant maximum inclut un montant à des fins de contingences de 10 358 \$ incluant les taxes.

Un financement obtenu dans le cadre du programme de financement initial pour l'aménagement d'un nouvel ensemble de la *Société canadienne d'hypothèque et de logement* (SCHL) offre un soutien financier pour la réalisation des études et la mise en oeuvre du projet. Ainsi, l'Arrondissement recevra une aide financière de 50 000 \$. L'arrondissement a donc à défrayer les frais en entier avant de se faire rembourser le montant offert par la SCHL. Ainsi, le coût réel assumé par l'arrondissement sera de 29 068,31 \$, en incluant les contingences.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre plan local de développement durable (PLDD). En effet, le projet permettra de poursuivre nos engagements liés à l'Orientation 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé, Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Juillet 2018** : Analyse des besoins et de la demande pour l'ensemble proposé;

- **Août 2018** : Conception préliminaire de l'ensemble de logements;
- **Mi-septembre 2018** : Estimation des coûts de construction.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 14 juin 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier JONCAS-HÉBERT  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Stéphane B MORIN  
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

Le : 2018-06-14

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques





**Dossier # : 1187570004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 59 305,34 \$, taxes incluses, aux organismes le Centre Le Beau Voyage (15 000 \$), Plein milieu (15 000 \$), le Centre Père Sablon - Projet Devenir (9 000 \$), le Centre Père Sablon - Accompagnement en loisir (5 335,21 \$), le Carrefour des petits soleils (2 304,13 \$), le Centre du Plateau (7 388,31 \$), les YMCA du Québec, succursale du Parc (2 814,42 \$) et la Relance des loisirs tout 9 (2 463,27 \$) pour les projets déposés dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 59 305,34 \$, aux organismes le Centre Le Beau Voyage (15 000 \$), Plein milieu (15 000 \$), le Centre Père Sablon - Projet Devenir (9 000 \$), le Centre Père Sablon - Accompagnement en loisir (5 335,31 \$), le Carrefour des petits soleils (2 304,13 \$), le Centre du Plateau (7 388,31 \$), les YMCA du Québec, succursale du Parc (2 814,42 \$) et la Relance des loisirs tout 9 (2 463,27 \$) pour les projets déposés dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal;

Organismes	Montant recommandé		
	1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	Versement total
Centre Le Beau Voyage	12 000 \$	3 000 \$	15 000 \$
Plein Milieu	12 000 \$	3 000 \$	15 000 \$
Centre Père Sablon - Projet Devenir	7 200 \$	1 800 \$	9 000 \$
Centre Père-Sablon - Bonification camp de jour	5 335,21 \$		5 335,21 \$

Carrefour des petits soleils	2 304,13 \$		2 304,13 \$
Centre du Plateau	7 388,31 \$		7 388,31 \$
YMCA du Québec - succ. du Parc	2 814,42 \$		2 814,42 \$
Relance des loisirs tout 9	2 463,27 \$		2 463,27 \$
Total:			59 305,34 \$

2. D'approuver les projets de convention entre les organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est prévue au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SSDS).

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-15 14:58

**Signataire :**

Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
 Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
 Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187570004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 59 305,34 \$, taxes incluses, aux organismes le Centre Le Beau Voyage (15 000 \$), Plein milieu (15 000 \$), le Centre Père Sablon - Projet Devenir (9 000 \$), le Centre Père Sablon - Accompagnement en loisir (5 335,21 \$) le Carrefour des petits soleils (2 304,13 \$), le Centre du Plateau (7 388,31 \$), les YMCA du Québec, succursale du Parc (2 814,42 \$) et la Relance des loisirs tout 9 (2 463,27 \$) pour les projets déposés dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal - Approbation des projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants âgés entre 0 et 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions en concertation et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants ainsi qu'aux familles de milieux défavorisés.

En 2018, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M \$ aux dix-neuf (19) arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants âgés entre 0 et 17 ans et leurs familles. Dans la répartition de cette enveloppe, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a disposé, en 2018, d'une somme de 86 746 \$. En mai 2018, l'arrondissement a octroyé la somme de 27 440,66 \$, à deux organismes: la Maison des jeunes du Plateau ( 9 772,50 \$) et le YMCA du Québec, succursale du Parc (17 668,16 \$). Le présent sommaire vise à verser la somme restante de 59 305,34 \$ en

contributions financières aux organismes qui ont présentés des projets répondant aux trois priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale;
3. Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet qui répond aux critères suivants:

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0166 - 1177392001 - 20 février 2017 - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 - 1167065002 - 20 juin 2016 - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

Pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

CA18 25 0148 - 1187570003 - 7 mai 2018 - Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 27 440,66 \$, taxes incluses, aux organismes Maison des jeunes du Plateau ( 9 772,50 \$) et YMCA du Québec, succursale du Parc (17 668,16 \$), pour 2018, pour les projets déposés dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal - Approbation des projets de convention à cet effet

## **DESCRIPTION**

**1. Nom de l'organisme :** Centre Le Beau Voyage

**Nom du projet :** JM Court

**Brève description du projet :** Le JM Court est un skatepark intérieur qui offre aux jeunes, enfants et adolescents, un lieu de socialisation rassembleur, pacifique et sécuritaire. Il favorise le développement psychosocial des jeunes par le sport et l'estime de soi par le soutien à la pratique de l'activité physique et à un mode de vie actif.

**Montant de la contribution :** 15 000 \$

**2. Nom de l'organisme :** Plein milieu

**Nom du projet :** Ateliers d'éducation à la sexualité à l'École secondaire Robert-Gravel

**Brève description du projet :** Donner sur une base régulière des ateliers à l'École secondaire Robert-Gravel. L'objectif des ateliers de sensibilisation, serait de sensibiliser, d'informer et de faire la promotion d'une sexualité saine et appropriée aux 500 jeunes qui fréquentent l'institution (thèmes prévus: puberté, relation amoureuse, relations sexuelles et orientations sexuelles).

**Montant de la contribution :** 15 000 \$

**3. Nom de l'organisme :** Centre Père Sablon

**Nom du projet :** Projet Devenir

**Brève description du projet :** Le projet a pour mission d'offrir à des jeunes, moins choyés par la vie, l'opportunité de se développer dans une ou des disciplines sportives correspondant le mieux à leur physiologie individuelle et pour lesquelles ils ont le plus d'intérêt. Ce programme est offert gratuitement.

**Montant de la contribution :** 9 000 \$

**4. Nom de l'organisme :** Centre Père Sablon

**Nom du projet :** Programme de jeunes accompagnés – Camp de jour

**Brève description du projet :** Embauche, formation et encadrement d'une ressource supplémentaire pour le programme de jeunes accompagnés. À la suite d'une demande d'accompagnement, les parents peuvent inscrire leur enfant qui a une limitation fonctionnelle au camp de jour de l'organisme. Celui-ci fournit un accompagnement pour s'assurer de l'intégration, du bien-être et de la sécurité de l'enfant.

**Montant de la contribution :** 5 335,21 \$

**5. Nom de l'organisme :** Carrefour des petits soleils

**Nom du projet :** Accompagnement des enfants à défis particuliers

**Brève description du projet :** Le projet vise à permettre à 4 enfants à défi particulier de participer aux activités 3-5 ans. Un accompagnateur sera présent pour soutenir ces enfants et leurs parents.

**Montant de la contribution :** 2 304,13 \$

**6. Nom de l'organisme :** Centre du Plateau

**Nom du projet :** L'accompagnement: un succès pour tous!

**Brève description du projet :** Intégrer à l'équipe des Camps de jour, une personne spécialisée qui sera responsable de superviser et d'encadrer le personnel d'accompagnement. Cette personne soutiendra les accompagnateurs dans leurs interventions, identifiera et améliorera les situations problématiques potentielles, participera aux suivis avec les parents, gèrera le local et le matériel adapté et s'assurera que tous les lieux soient accessibles et sécuritaires pour les enfants.

**Montant de la contribution :** 7 388,31 \$

**7. Nom de l'organisme :** Les YMCA du Québec, succursale du Parc

**Nom du projet :** Soutien au programme d'inclusion au camp de jour Du Parc

**Brève description du projet :** Le projet est de bonifier l'inclusion des enfants avec des besoins particuliers pendant le camp de jour estival, grâce à la présence des accompagnateurs. Ils profitent ainsi d'un environnement stimulant avec d'autres enfants qui, de leur côté, apprennent à accepter et à apprécier les différences de chacun.

**Montant de la contribution :** 2 814,42 \$

**8. Nom de l'organisme :** Relance des loisirs tout 9

**Nom du projet :** Matériel pour l'accompagnement d'enfants à besoins particuliers

**Brève description du projet :** Amener les animateurs à pouvoir mieux intervenir avec les enfants à besoins particuliers via l'achat de matériel d'intervention adapté à cette clientèle.

**Montant de la contribution :** 2 463,27 \$

## **JUSTIFICATION**

Les projets actuels s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 59 305,34 \$ est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre de la Politique de l'enfant. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de

l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal puisque cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Important: Les contributions financières seront remis aux organismes en plusieurs versements selon leur convention respective.

Organismes	Montant recommandé		
	1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	Versement total
Centre Le Beau Voyage	12 000 \$	3 000 \$	15 000 \$
Plein Milieu	12 000 \$	3 000 \$	15 000 \$
Centre Père Sablon - Projet Devenir	7 200 \$	1 800 \$	9 000 \$
Centre Père-Sablon - Bonification camp de jour	5 335,21 \$		5 335,21 \$
Carrefour des petits soleils	2 304,13 \$		2 304,13 \$
Centre du Plateau	7 388,31 \$		7 388,31 \$
YMCA du Québec - succ. du Parc	2 814,42 \$		2 814,42 \$
Relance des loisirs tout 9	2 463,27 \$		2 463,27 \$
Total:			59 305,34 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action « Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets soutenus prennent en compte les besoins des enfants de la naissance à 17 ans au Plateau-Mont-Royal. Ils proposent des actions concrètes pour répondre à ces besoins, prônent la mise en commun de l'expertise de plusieurs intervenants, permettent de développer et consolider des partenariats et la concertation nécessaires à la mise en œuvre de la vision de la Politique de l'enfant.

La réalisation de ces projets permettra de concrétiser les engagements de la Ville et de développer le « réflexe enfants » en amenant les acteurs municipaux et leurs partenaires à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter ces actions aux multiples visages et réalités des enfants de la Ville. Ce Plan d'action reflétera les préoccupations municipales en matière de services à l'enfance et contribuera à créer un mouvement montréalais en faveur de l'enfance. La Ville entend assumer pleinement son « leadership » en matière d'enfance en effectuant le suivi de la réalisation des projets retenus. Ces projets auront pour résultat de multiplier les réseaux, les apprentissages et la volonté d'agir au profit des enfants de notre arrondissement.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre. Les organismes doivent se référer aux ententes signées pour l'échange de visibilité.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Suivi des projets avec les organismes de façon ponctuelle;
- Remise du rapport un mois suivant la fin du projet;
- Évaluation des impacts de ces contributions à travers les suivis des bilans et des rapports annuels des organismes.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal  
Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports  
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Louise-Michel LAURENCE, 12 juin 2018  
Catherine PIAZZON, 11 juin 2018  
Tommy KULCZYK, 11 juin 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie BOUCHER  
Conseillère administrative auprès des  
organismes bénévoles

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-11

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la  
culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du  
développement social



**Dossier # : 1187868002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier au montant de 33 613 \$, toutes taxes incluses, à la table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau pour la période 2018-2019, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 33 613 \$, taxes incluses, à la table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau pour la période 2018-2019, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.



**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-13 08:30

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187868002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier au montant de 33 613 \$, toutes taxes incluses, à la table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau pour la période 2018-2019, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approbation du projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. L'Initiative montréalaise est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP) du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSS) du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal et les cinq CIUSS de Montréal ainsi que la Ville de Montréal – Service de la diversité sociale et des sports et les arrondissements. L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent :

- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté.
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local. La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2017-2018 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 100 793 \$ par table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation. En 2015 un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0195 - 1174910001 - 18 mai 2017 - Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017.

CM15 0329 - 1143220007 - 24 mars 2015 - Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

CE05 0277 - 1040034003 - 23 février 2005 - Octroyer une somme de 230 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal

CE04 0632 - 1040034001 - 7 avril 2004 - Octroyer une somme de 270 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal

CE03 0603 - 1032814001 - 19 mars 2003 - Lancer le projet de « Soutien à la concertation locale » du chantier 4.3 - « Soutien à la vie de la communauté - Création de tables de concertation » et, à cette fin y affecter un montant de 400 000 \$

### Relativement à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CA17 250207 - 1176616004 - 5 juin 2017 - Accorder un soutien financier de 33 613 \$ à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau, pour la période 2017-2018 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à cet effet.

CA16 250236 - 1166616005 - 14 juillet 2016 - Accorder une contribution financière de 33 613 \$, taxes incluses, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau pour l'année 2016, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CA15 250249 - 1156616006 - 1<sup>er</sup> juin 2015 - Octroi d'une contribution financière de 33 613 \$, taxes incluses, à la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau pour l'année 2015, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CA14 250226 - 1141262003 - 2 juin 2014 - Approuver un projet de convention d'une durée de 3 ans se terminant le 30 juin 2017 et octroyer une contribution financière de 33 613 \$ pour 2014 à l'organisme Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau dans le cadre du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social.

## **DESCRIPTION**

L'Initiative montréalaise de soutien au développement social local reconnaît le rôle central des tables de quartier dans la mobilisation et la concertation des acteurs sociaux. Cette concertation est essentielle à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu. Par conséquent, un financement est accordé à la table de quartier CDC ASGP dans le but de :

1. Mettre à la disposition du quartier des ressources destinées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, et au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur des enjeux qui les touchent;
2. Contribuer au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
3. Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour améliorer la qualité et les conditions de vie.

## **JUSTIFICATION**

La table de quartier CDC Action Solidarité Grand Plateau regroupe plus d'une cinquantaine d'organismes. Sa mission est d'agir collectivement pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens et citoyennes.

La CDC ASGP a terminé la réalisation de son plan d'action triennal 2015-2017. Ce dernier était structuré autour de quatre axes de développement liés à des enjeux propres au territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soit : la sécurité alimentaire, l'habitation, l'aménagement et l'itinérance. Trois axes transversaux avaient également été identifiés dont la consolidation de la concertation, la communication et la vie associative ainsi que le mode de fonctionnement de la CDC ASGP. Aucun bilan ne fut réalisé à ce jour.

La CDC ASGP est présentement engagée dans une démarche de planification de quartier en collaboration avec le CIUSSS et notre arrondissement afin d'élaborer son prochain plan de développement social. Cette démarche a permis jusqu'à présent d'élaborer un portrait statistique et populationnel du quartier. Un diagnostic social est également en cours de réalisation dans le but de recueillir auprès des résidents une diversité de préoccupations en matière de développement social en plus d'illustrer et documenter comment se vit la

vulnérabilité sociale et économique sur notre territoire.

Suite à l'analyse sommaire 2017-2018, les partenaires de l'Initiative montréalaise considèrent que la Table de quartier CDC ASGP répond aux critères de la reddition de compte. Toutefois, l'évolution des éléments suivants sera suivie de près : le réseautage et la synergie, l'animation d'un forum, le diagnostic et la planification des priorités sous la forme d'un plan d'action.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2018-2019, pour la Table de quartier Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau s'élève à 100 793 \$, répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
51 620 \$	15 560 \$	33 613 \$	100 793 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité sociale et des sports	2 233 \$	2,23 %
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,35 %
Arrondissement	15 000 \$	14,95 %
<b>TOTAL</b>	<b>33 613 \$</b>	<b>33,34 %</b>

Concernant la contribution allouée par le **Service de la Diversité sociale et des sports**

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports.

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MTESS**

- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est de sa compétence en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Concernant la contribution allouée par **l'arrondissement**

- Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social.
- Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Table de quartier Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau a pour mission de favoriser la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de lutte à la pauvreté et de justice sociale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales

- Développement de priorités communes et d'actions concertées
- Meilleure utilisation des ressources disponibles
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes
- Réduction de la pauvreté
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La convention ainsi que le travail et les projets de la table de quartier CDC ASGP feront l'objet d'un suivi par l'agent de développement de l'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Audrey BADY, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Audrey BADY, 7 juin 2018

Catherine PIAZZON, 5 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève G SIMARD  
Agente de développement d'activités  
culturelles, physiques et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-07

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la  
culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du  
développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social

**Dossier # : 1183945027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à la Société de développement commercial rue Saint-Denis (SDC), pour les aider à défrayer les coûts de la mise en oeuvre d'interventions de verdissement et d'embellissement de la rue Saint-Denis. Approuver le projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à la Société de développement commercial rue Saint-Denis (SDC), tel que décrit dans le sommaire décisionnel;

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont une copie est en annexe au dossier décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-20 16:48

**Signataire :**

Guy OUELLET

---



Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183945027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à la Société de développement commercial rue Saint-Denis (SDC), pour les aider à défrayer les coûts de la mise en oeuvre d'interventions de verdissement et d'embellissement de la rue Saint-Denis. Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement du Plateau Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La contribution financière avec convention servira à financer le projet suivant :  
**Nom de l'organisme :** Société de développement commercial rue Saint-Denis (SDC)

**Projet :** Embellissement et verdissement de la rue Saint-Denis

**Description :** En soutenant cette activité, 50 espaces bétonnés seront retirés pour laisser place à des bacs de fleurs généreux. Aussi, le pied de 15 arbres sera mis en valeur en y installant des bancs, eux aussi garnis de plantes et de fleurs. Enfin, 20 carrés d'arbres supplémentaires pourront accueillir des paniers fleuris pour agrémenter la vue et l'expérience des visiteurs. De plus, la SDC désire poursuivre leur initiative d'enlèvement de graffitis.

**Montant de la contribution :** 15 000 \$

**JUSTIFICATION**

Cette contribution permettra d'embellir cet espace public et de fournir un environnement de qualité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une somme de 15 000 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet contribuera, à sa mesure, à améliorer la vitalité de cette artère commerciale et par conséquent la qualité de vie du quartier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 19 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-19

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe



**Dossier # : 1187705011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$, taxes incluses, aux organismes suivants: Centre Père Sablon (2 488 \$), Carrefour des Petits Soleils inc. (1 074 \$), Centre du Plateau (3 445 \$), YMCA du Québec - succursale du Parc (1 312 \$) et Relance des loisirs tout 9 inc. (1 149 \$), dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2018

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :  
ATTENDU QUE les organismes ont demandé une aide financière afin d'augmenter la qualité du service d'accompagnement des personnes handicapées dans leur programmation régulière;

ATTENDU QUE la Ville désire contribuer à l'activité par une participation financière mixte (gouvernement du Québec, Direction générale adjointe à la qualité de vie de la Ville de Montréal et arrondissement);

Il est proposé :

1. D'accorder aux organismes suivants un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$, taxes incluses, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2018

Centre Père Sablon 2 488,00 \$  
Carrefour des Petits Soleils inc. 1 074,00 \$  
Centre du Plateau 3 445,00 \$  
YMCA du Québec -Succursale du Parc 1 312,00 \$  
Relance des loisirs tout 9 inc. 1 149,00 \$

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187705011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$, taxes incluses, aux organismes suivants: Centre Père Sablon (2 488 \$), Carrefour des Petits Soleils inc. (1 074 \$), Centre du Plateau (3 445 \$), YMCA du Québec - succursale du Parc (1 312 \$) et Relance des loisirs tout 9 inc. (1 149 \$), dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux loisirs pour les personnes handicapées et d'offrir le même niveau de service pour tous, le programme provincial d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées est reconduit en 2018. Il vise à répondre à leurs besoins d'accompagnement en loisir.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport gère ce programme en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport ainsi que les associations régionales pour le loisir des personnes handicapées. Ce programme comprend également un volet municipal (*Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles*) et permet aux arrondissements de bonifier l'aide financière accordée. Cette année encore, la Direction générale adjointe à la qualité de vie a confié à l'organisme AlterGo le mandat d'analyser les demandes des organismes pour le territoire de la Ville de Montréal. AlterGo assurera également la promotion, la formation, la coordination et le soutien aux arrondissements dans la réalisation du programme d'accompagnement.

L'objectif de ce programme est de financer l'embauche d'accompagnateurs auprès des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles afin de leur permettre de réaliser une activité de loisir.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 250255 - 1177705001 - 4 juillet 2017 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$, taxes incluses, aux organismes Centre du Plateau (2 828 \$), Centre Père Sablon (2 790 \$), Les YMCA du Québec - succursale du Parc (2 357 \$), Relance des loisirs tout 9 inc. (550 \$) et Le Carrefour des Petits Soleils inc. (943 \$) dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2017.

CA15 250240 - 1156616007 - 4 juillet 2016 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$ aux organismes Centre du Plateau, Centre Père Sablon, Les YMCA du Québec (succursale du Parc), Relance des loisirs tout 9 inc. et Le Carrefour des Petits Soleils inc., dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir de l'Île de

Montréal (PALÎM) 2016;

CA15 250288 - 1154399001 - 6 juillet 2015 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant 9 468 \$ aux organismes Centre du Plateau, Centre Père Sablon, Les YMCA du Québec (succursale du Parc), Association récréative Milton-Parc et Carrefour des Petits Soleils, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées;

## DESCRIPTION

Pour l'année 2018, le programme municipal vise à permettre un meilleur accès à l'offre de service en loisir aux citoyens montréalais vivant avec des limitations fonctionnelles. Ce programme sera réalisé dans 19 arrondissements, dont celui du Plateau-Mont-Royal. Dans le cadre de ce programme, le Centre du Plateau, le Centre Père Sablon, les YMCA du Québec - succursale du Parc, le Carrefour des Petits Soleils, et la Relance des loisirs tout 9 inc. ont fait une demande de soutien financier afin de procéder à l'intégration de personnes vivant avec des limitations fonctionnelles à l'intérieur de leurs activités régulières. Ces organismes reçoivent une contribution du programme d'accompagnement en loisir provincial et municipal.

Les organismes ayant une entente de partenariat avec la Division des sports, des loisirs et du développement social recevront de l'arrondissement un soutien financier complémentaire de 9 468 \$. Ce soutien financier est réparti en proportion des montants que reçoivent les organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir provincial et municipal.

## JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans la mise en place du programme municipal récurrent d'accompagnement en loisir.

Pour un grand nombre de citoyens montréalais vivant avec des limitations fonctionnelles, l'accès aux loisirs n'est possible que par l'accompagnement. Les immenses besoins en cette matière ont amené les organisations de personnes handicapées à faire de l'accompagnement en loisir une priorité. Rappelons que, lors du Sommet de Montréal, la Ville de Montréal a reconnu l'accessibilité universelle comme une orientation inhérente à son développement.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

La somme totale de 9 468 \$ sera répartie comme suit :

Organismes	PACL / PMACL	Arrondissement
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (A.Q.E.P.A) Montréal	5 023,00 \$	--
Autisme Montréal	19 640,00 \$	--
Centre Père Sablon	7 141,00 \$	2 488,00 \$
Carrefour des Petits Soleils inc.	3 084,00 \$	1 074,00 \$
Centre du Plateau	9 889,00 \$	3 445,00 \$
YMCA du Québec, succursale du Parc	3 767,00 \$	1 312,00 \$
Relance des loisirs tout 9 inc.	3 297,00 \$	1 149,00 \$
Corpuscule danse	800,00 \$	--
Association québécoise des personnes aphasiques	3 014,00 \$	--



Total | 55 655,00 \$ | **9 468,00 \$**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette mesure contribuera à l'accessibilité universelle, elle vise à lutter contre les inégalités sociales et favoriser l'inclusion.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière assurera des services de loisir auprès des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles et favorisera leur intégration sociale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information. Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux, dans l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_de relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 6 juin 2018

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel M MORIN  
Agent de développement d'activités culturelles  
physiques et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2018-06-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social



**Dossier # : 1183945028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ à la Société de développement commercial de l'avenue Laurier Ouest, pour l'aménagement floral le long de l'avenue Laurier Ouest, le renouvellement du jardin Éphémère et l'entretien quotidien des végétaux. Approuver le projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);  
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 7 000 \$ à la Société de développement commercial de l'avenue Laurier Ouest, tel que décrit dans le sommaire décisionnel;

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont une copie est en annexe au dossier décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-20 17:00

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183945028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ à la Société de développement commercial de l'avenue Laurier Ouest, pour l'aménagement floral le long de l'avenue Laurier Ouest, le renouvellement du jardin Éphémère et l'entretien quotidien des végétaux. Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement du Plateau Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La contribution financière avec convention servira à financer le projet suivant :

**Nom de l'organisme :** Société de développement commercial de l'avenue Laurier Ouest

**Projet :** Embellissement et verdissement de l'avenue Laurier Ouest, le renouvellement du jardin Éphémère et l'entretien quotidien des végétaux

**Description :** Le projet en fleur compte trois volets : l'aménagement floral le long de l'avenue Laurier Ouest, le renouvellement du jardin Éphémère, et l'embauche d'une personne pour s'occuper de l'arrosage quotidien des plantes et des fleurs

**Montant de la contribution :** 7 000 \$

**JUSTIFICATION**

Cette contribution permettra d'embellir cet espace public et de fournir un environnement de qualité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une somme de 7 000 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet contribuera, à sa mesure, à améliorer la vitalité de cette artère commerciale et par conséquent la qualité de vie du quartier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 19 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ

**ENDOSSÉ PAR**

Stéphane CLOUTIER

Le : 2018-06-19

Secrétaire de direction

Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe



**Dossier # : 1183945029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ à « Un Vélo, Une Ville » afin de couvrir en partie les frais liés au projet d'implantation du service « Un Vélo, Une Ville ». Approuver le projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);  
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 7 000 \$ à « Un Vélo, Une Ville », tel que décrit dans le sommaire décisionnel;

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont une copie est en annexe au dossier décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-20 16:57

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183945029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ à « Un Vélo, Une Ville » afin de couvrir en partie les frais liés au projet d'implantation du service « Un Vélo, Une Ville ». Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement du Plateau Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La contribution financière avec convention servira à financer le projet suivant :

**Nom de l'organisme** : Un Vélo, Une Ville

**Projet** : Implantation du service Un Vélo, Une Ville

**Description** : Le projet a pour but d'offrir gratuitement aux aînés un service de balades de plaisance ou utilitaires en triporteur tout en leur apportant espoir et réconfort. Les triporteurs sont opérés par de jeunes étudiants en démarche de persévérance scolaire provenant des municipalités ou arrondissements participants, lesquels, en plus de leur salaire, se voient remettre une bourse d'études à la fin de leur période de travail.

**Montant de la contribution** : 7 000 \$

**JUSTIFICATION**

Par sa contribution, l'arrondissement améliore les conditions de vie des aînés en brisant leur isolement, tout en appuyant de jeunes étudiants en démarche scolaire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Une somme de 7 000 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 19 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ

**ENDOSSÉ PAR**

Stéphane CLOUTIER

Le : 2018-06-19

Secrétaire de direction

Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des  
communications et du greffe

**Dossier # : 1187920002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 5 500 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. dans le cadre du projet « La Buvette Baldwin » et approbation du projet de convention à cet effet pour la période du 4 juillet au 24 août 2018

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière de 5 500 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau inc. dans le cadre du projet « La Buvette Baldwin ».

2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme Maison des jeunes du Plateau inc. pour la période du 4 juillet au 24 août 2018 et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-12 13:46**Signataire :**

Guy OUELLET

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187920002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 5 500 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. dans le cadre du projet « La Buvette Baldwin » et approbation du projet de convention à cet effet pour la période du 4 juillet au 24 août 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2010, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal offre gratuitement une programmation diversifiée d'animation sur le domaine public. Les citoyens ont la possibilité de s'y joindre spontanément et ainsi expérimenter de nouvelles pratiques d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Ces espaces d'animation publics représentent une occasion unique pour les citoyens d'aller à la rencontre de leur communauté locale dans un contexte stimulant.

En 2014, à la suite d'un appel de projets réalisé auprès des organismes de l'arrondissement, l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. a été retenu pour réaliser le projet de la Buvette Baldwin. L'objectif principal du projet est d'offrir aux citoyens un espace de rencontre convivial ainsi que des activités de loisirs culturels tout en proposant une offre de service alimentaire.

L'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. a pour mission de tenir un lieu de rencontre animé où les jeunes, qui au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des citoyens critiques, actifs et responsables. C'est un milieu de vie où se développent des relations d'entraide dans un contexte d'encadrement et d'apprentissage.

L'organisme réalise encore cette année le projet *Coopérative jeunesse de services* (CJS) qui consiste à regrouper une quinzaine de jeunes âgés entre 13 et 17 ans qui, avec l'appui de leur communauté, mettent sur pied leur propre entreprise coopérative. C'est donc grâce à un projet de mentorat entre Maison des jeunes du Plateau Inc. et la CJS que l'exploitation de la Buvette Baldwin est possible.

Pour une quatrième année consécutive, l'arrondissement souhaite reconduire le projet de «

La Buvette Baldwin » avec le même partenaire, soit la Maison des jeunes du Plateau Inc., en collaboration avec la CJS.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0211 - 1176616005 - 5 juin 2017 - Accorder une contribution financière de 5 500 \$ à l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. dans le cadre du projet La Buvette Baldwin et approuver le projet de convention à cet effet pour la période du 4 juillet au 31 octobre 2017

CA16 250196 - 1166616004 - 6 juin 2016 - Approuver le projet de convention avec l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. du 5 juillet au 30 septembre 2016 et accorder une contribution financière de 5 500 \$ pour le projet La Buvette Baldwin

CA15 250240 - 1156616007 - 1<sup>er</sup> juin 2015 - Approbation du projet de convention avec l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. du 30 juin au 4 septembre 2015, et octroi d'une contribution financière de 5 500 \$ pour le projet La Buvette Baldwin

## **DESCRIPTION**

L'objectif du présent dossier est d'accorder une contribution financière à l'organisme Maison des jeunes du Plateau Inc. et de faire approuver un projet de convention relative à l'opération d'un casse-croûte pour « La Buvette Baldwin » aux abords du chalet du parc Baldwin et à la gestion de cet espace d'animation public.

### **Horaire d'exploitation minimum demandé à l'organisme:**

Du 4 juillet au 24 août 2018

Du mardi au vendredi inclusivement

De 16 h à 20 h 30

### **Programmation:**

Spectacles musicaux amateurs, tous les mercredis, entre 17 h et 19 h

Spectacle de magie, un jeudi sur deux, de 16 h à 19 h

Activités de loisirs culturels, le vendredi, de 17 h à 19 h

Lecture de contes jeunesse, du mardi au vendredi, de 19 h à 20 h

Comme indiqué à l'Annexe 2 de la convention, l'organisme s'engage à offrir un menu santé dont les prix doivent être approuvés par l'arrondissement. Le menu et les prix des produits ne peuvent être modifiés sans le consentement préalable écrit de l'arrondissement.

L'organisme s'engage aussi à utiliser toutes les recettes nettes de l'exploitation de « La Buvette Baldwin » pour maintenir ses activités auprès des jeunes de l'arrondissement.

En plus de la contribution financière de 5 500 \$, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal défrayera les coûts d'électricité reliés à l'utilisation de l'équipement mis à la disposition de l'organisme pour la durée de l'entente. L'inventaire des équipements mis à la disposition de l'organisme par l'arrondissement et les conditions d'utilisation de ceux-ci se retrouvent à l'annexe 2 de la convention.

## **JUSTIFICATION**

Le projet d'animation sur l'espace public de « La Buvette Baldwin » suscite chaque année beaucoup d'intérêt de la part des citoyens avec une fréquentation moyenne se situant entre 250 et 300 personnes par semaine. Par le biais du projet, les citoyens accèdent et participent gratuitement à une programmation d'animation variée et ont aussi accès à des rafraîchissements et des collations santé abordables et ce, tout en demeurant à l'intérieur du parc Baldwin.

En poursuivant la collaboration avec les intervenants de la Maison des jeunes du Plateau Inc., l'arrondissement souhaite développer le projet avec un partenaire déjà expérimenté

dans la gestion de projet sur le domaine public. De plus, par la participation de la CJS qui recrute chaque année plusieurs nouveaux candidats, de jeunes recrues pourront bénéficier à leur tour de l'expérience enrichissante qu'est « La Buvette Baldwin ». Ce projet permet de renforcer les habiletés techniques et sociales chez les jeunes. Il leur permet également une meilleure intégration au marché de l'emploi et favorise la reconnaissance du potentiel des jeunes et de leur place dans la société.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Investir dans le potentiel des générations futures en visant l'intégration des jeunes dans la communauté locale. De plus, l'utilisation du chalet de parc, sans réelle vocation depuis quelques années, revitalisera ce secteur du parc.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Revitalisation du secteur Est de l'arrondissement;  
Développement d'habiletés techniques et sociales des jeunes;  
Développement de l'employabilité chez les jeunes;  
Intégration sociale des jeunes âgés entre 12 et 17 ans dans la communauté locale.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontre de coordination avec l'équipe de la CJS;  
Réalisation des activités de « La Buvette Baldwin »;  
Réception et analyse du bilan des activités et recommandations.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 7 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Myriam LALONDE  
Assistante intervention loisirs

**ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2018-06-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social



**Dossier # : 1186008003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière aux organismes sans but lucratif Jardin communautaire Mile-End (1 325 \$) et Jardin communautaire parc Baldwin inc. (1 115 \$) pour un montant totalisant 2 440 \$, taxes incluses et approbation des projets de convention à cet effet pour la période du 4 juillet au 1er novembre 2018

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière de 1 325 \$ à l'organisme sans but lucratif Jardin communautaire Mile-End et de 1 115 \$ à l'organisme sans but lucratif Jardin communautaire parc Baldwin pour un montant totalisant 2 440 \$, taxes incluses, pour la réalisation des projets proposés pour 2018;
2. D'approuver les projets de convention à cet effet pour la période du 4 juillet au 1<sup>er</sup> novembre 2018 et dont les copies sont jointes en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
  - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant ;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut ;
1. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-12 09:32**Signataire :**

Guy OUELLET

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186008003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière aux organismes sans but lucratif Jardin communautaire Mile-End (1 325 \$) et Jardin communautaire parc Baldwin inc. (1 115 \$) pour un montant totalisant 2 440 \$, taxes incluses et approbation des projets de convention à cet effet pour la période du 4 juillet au 1er novembre 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de son offre de services, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal offre aux citoyens intéressés la possibilité de jardiner dans ses quatre jardins communautaires. La gestion du programme des jardins communautaires relève de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social. Chaque jardin communautaire est administré par un organisme sans but lucratif.

Les citoyens qui souhaitent se prévaloir d'une parcelle pour jardiner sont nombreux et le temps d'attente est long. En 2017, l'arrondissement a entamé une démarche auprès de leurs conseils d'administration afin de rendre les jardins plus accessibles à la communauté en les invitant à soumettre des projets destinés aux citoyens qui n'ont pas accès à une parcelle pour jardiner. Les projets ont été un succès en 2017 et les membres des conseils d'administration des jardins ont accepté de reconduire les projets en 2018.

Pour financer ces projets et assurer certaines dépenses courantes, l'arrondissement offre un support financier pour la saison de jardinage 2018.

Jusqu'à maintenant, seuls les jardins communautaires Mile-End et Baldwin ont déposé leurs projets pour 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0187 - 1176008007 - 18 mai 2017 - Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ au Jardin communautaire parc Baldwin inc..

CA17 25 0257 - 1176008010 - 4 juillet 2017 - Octroi d'une contribution financière aux Jardins communautaires Rivard (878 \$), Mile-End (1 420 \$) et de Lorimier (1 622 \$) pour un montant totalisant 3 920 \$.

**DESCRIPTION**

Les contributions de l'arrondissement couvrent certaines dépenses courantes (location de toilette sèche, achat de terre et d'outils, réparation de bris d'équipement, etc.) ainsi que les

dépenses afférentes aux projets ouverts à la communauté.

Les conseils d'administration des jardins communautaires Mile-End et parc Baldwin inc. ont proposé des projets à réaliser en 2018. Les documents descriptifs des projets sont joints en annexes aux conventions.

### **Les projets du jardin communautaire Mile-End:**

- 1) Projet de jardinage avec les enfants du CPE des Ateliers: quatre visites des enfants de la garderie.
- 2) Projet de repas communautaire avec les aînés de la résidence Mile-End: organisation d'un pique-nique avec des aînés et des jardiniers.
- 3) Projet d'atelier de confection de conserves et de kombucha: atelier pour apprendre à faire ses conserves et breuvages.
- 4) Projet de fête des récoltes: ouvrir la fête des récoltes aux citoyens du secteur.

### **Les projets du jardin communautaire parc Baldwin inc.:**

- 1) Projet d'initiation à l'agriculture urbaine: trois groupes d'élèves du quartier jardineront dans une parcelle de terre.
- 2) Projet de poésie: les gens du quartier seront invités à s'inspirer du jardin communautaire parc Baldwin inc. afin de composer ou de lire des extraits de poèmes.

Les contributions financières de l'arrondissement, tant pour la réalisation de ces projets que pour assurer certaines dépenses courantes, sont de 1 325 \$ pour le jardin communautaire Mile-End et de 1 115 \$ pour le jardin communautaire parc Baldwin inc.. Les sommes ont été calculées en ratio du nombre de jardiniers de chaque jardin. Des conventions seront signées pour la période du 4 juillet au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## **JUSTIFICATION**

Le jardinage communautaire est très populaire au Plateau-Mont-Royal et ces projets offerts à la communauté permettront à des citoyens qui sont en attente d'une parcelle de terre, ou simplement intéressés par les différents sujets, de bénéficier gratuitement des installations et d'activités éducatives, sociales et culturelles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi de ces subventions nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, la réalisation des projets d'ouverture à la communauté dans les jardins communautaires permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention 3 : assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé : action 9 : lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion, action 11 : améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures et action 12 : intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'offre de services en matière de loisirs, de culture et de développement social qui a été bonifiée en 2017 est alors maintenue en 2018.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Été et automne 2018 : réalisation des projets des jardins communautaires;  
Automne 2018 : réception et analyse des bilans des activités et des redditions de comptes.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 7 juin 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle WINTER  
Agente de recherche

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc GOSELIN  
C/d parcs <<arr.>60000>>

Le : 2018-06-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social

**Dossier # : 1187860006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière à l'organisme Diasol au montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2018 et approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses, à Diasol pour son projet Fenêtres qui parlent, rue Marquette, Plateau-Mont-Royal, qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2018, sur la rue Marquette, dans le cadre des journées de la culture;
2. D'approuver le projet de convention à l'organisme ci-haut désigné dont une copie de la convention est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-12 09:26**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187860006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière à l'organisme Diasol au montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2018 et approbation du projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, l'arrondissement a tenu une démarche participative qui a mené à l'adoption, en 2015, de ses plans de développement et d'action culturels. Dans son Plan d'action culturel, l'arrondissement s'est engagé à soutenir le milieu culturel et artistique professionnel de diverses façons, à faciliter l'appropriation du domaine public et à saisir des occasions d'intégrer les interventions artistiques sur le domaine public.

Ainsi, en 2016, le Programme de soutien aux actions culturelles a été créé pour soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes culturels sans but lucratif et les artistes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Ce programme se veut donc un point d'entrée central pour les initiatives culturelles et artistiques, rendant plus accessibles l'information et les ressources et permettant une cohérence des interventions sur le territoire.

L'objectif général du programme est de soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels professionnels qui contribuent à la vitalité du milieu de vie des personnes résidant dans l'arrondissement et à l'animation de l'espace public. Il s'adresse aux OBNL, particulièrement les organismes culturels professionnels, ainsi qu'aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation.

Compte tenu des nombreuses demandes à l'arrondissement par des organismes et des artistes pour la réalisation de projets, il importe de procéder par des appels de projets, rendant ainsi le processus transparent, accessible et équitable pour tous.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 250014 -1177860001- 5 février 2018 - Octroi d'une contribution financière aux organismes 100Lux (8 100 \$), ARTICULE (7 500 \$), Comptoir public (7 000 \$), La Fille Du Laitier (7 400 \$), Festival international de projection illusionniste de Montréal (5 500 \$), Lilith & Cie (5 700 \$), OBORO GOBORO (4 500 \$), ODACE ÉVÉNEMENTS (12 000 \$), Théâtre de la botte trouée (4 050 \$) et l'artiste Catherine Planet (1 000 \$) pour un montant totalisant 62 750 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2018, et approbation des projets de convention à cet effet.

CA17 250305 - 1176229006 - 31 juillet 2017 - Accorder une contribution financière de 5



000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Médiathèque littéraire Gaëtan Dostie dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017 et approuver les projets de convention à cet effet.

CA17 250254 - 1176229005 - 4 juillet 2017 - Accorder une contribution financière aux organismes Studio XX (4 550 \$), Soeurs Schmutt (8 000 \$), Les Filles électriques (5 000 \$), Sinha Danse (2 800 \$) et Coopérative des professeurs de musique de Montréal (1 500 \$) pour un montant totalisant 21 850 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017 et approuver les projets de convention à cet effet.

CA17 250142 - 1176229001 - 1er mai 2017 - Accorder une contribution financière aux organismes Article (8 420 \$), Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (5 000 \$) et Berceurs du temps (4 600 \$) pour un montant totalisant 18 020 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017 et approuver les projets de convention à cet effet.

CA15 250238 - 1153143001 - 1er juin 2015 - Adopter le Plan de développement culturel 2015-2025 Une culture signée Le Plateau et son Plan d'action 2015-2017.

## **DESCRIPTION**

Les Fenêtres qui parlent est une initiative citoyenne qui a débuté sur la rue Marquette en 2007. C'est une résidente, Marie Degrendel, qui a adapté cet événement convivial à la rue Marquette afin de provoquer une rencontre entre des artistes et la communauté, entre des oeuvres et des fenêtres. Depuis maintenant 11 ans, une cinquantaine de fenêtres, balcons ou parcelles de terrain sont ainsi offerts comme lieux d'exposition à des artistes qui y présentent une ou plusieurs oeuvres. Les personnes circulant sur la rue sont invitées à s'arrêter, regarder, s'approcher des fenêtres ou balcons qui deviennent un espace de dialogue entre l'intérieur et l'extérieur, un prétexte pour échanger entre passants et exposants. Cet événement s'adresse aux artistes de toutes disciplines et de toutes pratiques, sans barrière de statut et de carrière.

## **JUSTIFICATION**

Le Programme de soutien aux actions culturelles s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les OBNL culturels et les artistes demandant des contributions financières et, de transparence dans l'utilisation des fonds publics. L'arrondissement s'est aussi engagé à mettre de l'avant plusieurs actions qui s'inscrivent dans les quatre axes de son Plan d'action culturel 2018-2020, à savoir :

- 8 lieux culturels réinventés: accessibles, actuels, attractifs et addictifs
- Un leadership rassembleur pour préserver la vitalité culturelle
- Des pratiques plurielles et de qualité comme moteur de nos actions
- Des expériences culturelles enrichissantes pour tous

Ce projet répond à plusieurs des engagements énoncés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification de fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme promeut la diversité et le dynamisme culturel. Il vise à répartir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, offrant ainsi une culture de proximité aux citoyens. Plusieurs des objectifs spécifiques répondent également à divers critères du développement durable dont la présence d'artistes, compagnies ou organismes locaux. Les projets privilégiés sont sensibles au développement durable et aux pratiques écoresponsables. Ce qui permet de contribuer à au moins deux actions du Plan Montréal Durable: l'action 8 - Organiser des événements écoresponsables et/ou zéro déchet et l'action 11 - Soutenir le développement de la culture locale.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contributions financières permettent aux événements d'avoir lieu. Événements qui augmentent l'offre de service culturel de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidentes et résidents, tout comme des travailleuses et travailleurs culturels du territoire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les contributions attribuées dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles seront mentionnées dans le communiqué des faits saillants du conseil diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette contribution financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 7 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

France ST-JEAN  
Agente de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-06

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la  
culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du  
développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social



**Dossier # : 1170709001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense totale de 389 581,29 \$, taxes incluses, conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme IGF axiom inc. pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures d'égouts, de chaussées, de trottoirs, de saillies et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et approuver le projet de convention à cette fin - Appel d'offres public no 17-16024 (3 soumissionnaires)

**AUTORISER LE TRANSFERT D'UNE DÉPENSE NON AFFECTÉE**

ATTENDU le coût moins élevé de la surveillance de la reconstruction d'infrastructures sur la rue Dorion, entre les rues Gauthier et Sherbrooke;

ATTENDU la possibilité d'affecter la somme dégagée à la reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint-Dominique, entre la rues Sherbrooke et Prince-Arthur.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 53 058,09 \$, incluant les taxes applicables, à la firme IGF Axiom inc., pour la surveillance des travaux d'infrastructures municipales sur la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke et Prince-Arthur;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances au sommaire décisionnel et au sommaire Addenda. Cette dépense sera entièrement assumée par la Direction des réseaux d'eau (DRE).

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-28 08:22

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1170709001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense totale de 389 581,29 \$, taxes incluses, conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme IGF axiom inc. pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures d'égouts, de chaussées, de trottoirs, de saillies et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et approuver le projet de convention à cette fin - Appel d'offres public no 17-16024 (3 soumissionnaires)

**CONTENU****CONTEXTE**

Il a été omis de réserver les fonds à l'emprunt pour les dépenses de surveillance qui devraient être faites en 2018 pour un montant de 17 154.32 au net. La dépense de 2018 se fera sous un autre règlement d'emprunt.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire- chercheur

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170709001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense totale de 389 581,29 \$, taxes incluses, conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme IGF axiom inc. pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures d'égouts, de chaussées, de trottoirs, de saillies et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et approuver le projet de convention à cette fin - Appel d'offres public no 17-16024 (3 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une dépense de 79 520 \$ avant les taxes a été autorisée pour financer le projet de reconstruction d'infrastructures sur la rue Dorion entre les rues Gauthier et Sherbrooke (Appel d'offres DDTTP54-17-06) , soit le projet # 2. Cette dépense est assumée à 100 % par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour un montant total de 91 428,12 \$ taxes incluses.

A la fin des travaux , la dépense réelle constatée pour ce projet # 2 était de 33 372,50 avant les taxes.

Le présent addenda a pour but de transférer le montant restant du contrat de la rue Dorion (contrat # 2) au montant de 46 147,50 \$ avant les taxes afin de financer les services professionnels en surveillance des travaux de reconstruction d'infrastructures municipales sur la rue Saint-Dominique entre la rues Sherbrooke et Prince-Arthur par la Firme IGF Axiom inc. Ce projet est financé à 100 % par la DRE.

Les travaux sur la rue Saint-Dominique entre les rues Sherbrooke et Prince-Arthur, dont fait référence le présent addenda à ce dossier, s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense. Les coûts assumés par la DRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ceux-ci seront réalisés en 2018.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Kathy DAVID, 18 juin 2018

Michel TANGUAY, 18 juin 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Salima AOUF

Ingenieur(e)



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170709001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense totale de 389 581,29 \$, taxes incluses, conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme IGF axiom inc. pour des services professionnels en surveillance des travaux pour différents projets de réfection d'infrastructures d'égouts, de chaussées, de trottoirs, de saillies et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et approuver le projet de convention à cette fin - Appel d'offres public no 17-16024 (3 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Compte tenu du manque de ressources en surveillance des travaux au niveau de la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des travaux publics, cette dernière désire s'adjoindre le support d'une firme d'experts-conseils relativement à des services professionnels pour assurer la surveillance des travaux. Ces services professionnels sont principalement requis pour supporter l'équipe de la Division des études techniques. La gestion des projets est assurée par un représentant de la Ville.

Dans ce contexte, un appel d'offres public a été lancé par la Direction de l'approvisionnement en vue d'octroyer un contrat de services professionnels et de conclure une (1) entente-cadre de services professionnels.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 10 avril au 1er mai 2017. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingts (180) jours qui suivent leur date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 21 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda 1 émis le 12 avril 2017: Répondre à des questions techniques et administratives formulées par des preneurs de cahiers des charges.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour objet de conclure une (1) entente-cadre de services professionnels avec une firme externe pour la fourniture des services en surveillance des travaux. Il s'agit d'une entente-cadre à taux horaires par catégorie d'employés. Les services sont requis dans le cadre de différents projets de réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoirs, de saillies et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal. Les projets concernés par ces travaux de surveillance sont les suivants :

**Projet 1** : Travaux de réaménagement géométriques des intersections des rues St-Viateur/ Waverly et De Gaspé/ Maguire;

**Projet 2**: Travaux de reconstruction d'infrastructure sur la rue Dorion entre les rues Gauthier et Sherbrooke (Appel d'offres DDTP54-17-06);

**Projet 3** : Projets de réaménagement des rues Guilbault et Poitevin;

**Projet 4** : Planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans les limites décrites aux documents de soumission- P.R.R 2016 (Appel d'offres DDTP54-16-09);

**Projet 5** : Planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans les limites décrites aux documents de soumission- P.R.R 2017;

**Projet 6** : Planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans les limites décrites aux documents de soumission- PCPR 2017.

Un appel d'offres a été préparé par la Division des études techniques et lancé par la Direction de l'approvisionnement afin de retenir les services professionnels d'une firme pour effectuer la surveillance des travaux pour les projets précédemment cités.

Les heures provisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés par la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des travaux publics. La durée de l'entente-cadre est établie sur une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'autorisation d'octroi ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire selon la première des deux éventualités à survenir.

Sur six (6) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement (Division de l'acquisition de biens et services), trois (3) firmes ont déposé une soumission. L'analyse des soumissions a été réalisée par le comité de sélection qui a siégé en date du 11 mai 2017 au bureau de la Direction de l'approvisionnement situé au 255 Boulevard Crémazie Est, à 9h30. Les propositions des firmes ont été analysées par le comité de sélection en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres. Sur ces trois (3) soumissions, deux (2) soumissions se sont qualifiées à l'issue de l'évaluation de leur offre technique (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation de la firme IGF axiom inc., qui a obtenu un pointage intérimaire de 75,33%.

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques pour les conventions de services professionnels ayant un coût avec taxes excédant 50 000 \$ et présentée en pièces jointes au présent dossier.

## JUSTIFICATION

La Division des études techniques n'ayant pas les ressources suffisantes pour assurer une surveillance des travaux, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin. Les propositions reçues des firmes ont été analysées par le comité de sélection. La note intérimaire, la note finale et le prix total des soumissions sont les suivants :

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
1 - IGF axiom inc.	75,33	3,22	<b>389 581,29 \$</b>
2 - SNC-Lavalin inc.	77,33	2,08	<b>613 477,86 \$</b>
3 - WSP inc.*	68,83	Non conforme*	
<b>Estimation interne</b>			<b>541 101,09 \$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			<b>151 519,80 \$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			<b>28,0%</b>

\* La firme WSP inc. a obtenu un pointage intérimaire de 68,83 %, ainsi la firme s'est classée non conforme.

L'estimation interne préparée avant le lancement de l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents.

L'écart favorable obtenu entre la firme IGF axiom inc., soumissionnaire retenu, et l'estimation interne est de 151 101,09\$ , soit 28,0% .

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. L'adjudicataire recommandé IGF axiom inc., détient son attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 3 mai 2017 . Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour le contrat de surveillance des travaux s'élève à un montant maximum de 389 581,29 \$ incluant les taxes. Cette dépense, dépendamment des projets, est assumée conjointement par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour un montant total de 91 428,12 \$, taxes incluses, par l'arrondissement pour un montant total de 76 709,02 \$, taxes incluses et par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour un montant total de 221 444,150 \$, taxes incluses. La répartition des coûts pour l'ensemble des projets est jointe au présent dossier (voir la pièce jointe).

Pour ce qui est de la répartition des coûts du SIVT, celle-ci est présentée dans le tableau qui suit:

<b>Répartition des coûts avant taxes - SIVT</b>						
Projets	Montant avant taxes (\$)	pourcentage	Montant surveillance-Chaussée-rues locales	Montant surveillance-Trottoirs-rues locales	Montant surveillance-Chaussée-rues Artérielles	Montant surveillance - Trottoirs-rues Artérielles
Projet 1 Gaspé/Maguire 30,7% du montant 27 208 \$	8 352,86 \$	Chaussée-Artérielle 50% Trottoir-Artériel 50%	---	---	4 176.43 \$	4 176.43 \$
Projet 1 (St-Viateur/Waverly)  69,3% du montant 27 208 \$	18 855,14 \$	Chaussée-locale 16,8%  Trottoir-local 12,6 %  Chaussée-Artérielle 46,4%  Trottoir-Artériel 24,2 %	3 167,66 \$	2375,75 \$	8748,78 \$	4562,95 \$
Projet 4 (PRR 2016)	53 364,00 \$	Chaussée locale -81,7 % Trottoir local-18,3%	43 598,39 \$	9 765,61 \$	---	---
Projet 5 (PRR 2017)	73 020,00 \$	Chaussée locale -73,9 % Trottoir local-26,1 %	53 961,78 \$	19 058,22 \$	---	---
Projet 6 (PCPR 2017)	39 010,00 \$	Chaussée locale- 97,6 % Trottoir local - 2,4%	38 073,76 \$	936, 24 \$	---	---

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux cités précédemment permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Assurer une alimentation stable et fiable pour les citoyens et commerçants de ce secteur;
- Remplacer les conduites désuètes;
- Enrayer les inconvénients et les frais occasionnés par les bris;
- Rendre les infrastructures routières plus sécuritaires et prolonger leur durée de vie.

De plus, des travaux de plantation d'arbres sont prévus dans le cadre de certains projets,

contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes d'experts-conseils permettrait de soutenir la division des études techniques dans la réalisation des projets et de répondre à plusieurs demandes concurrentes. Advenant un retard ou un refus d'autoriser ce mandat, plusieurs projets de l'arrondissement seraient retardés dans le temps et la division des études techniques ne serait pas en mesure de respecter les engagements prévus dans sa programmation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi des contrats : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement

Début des contrats : mai 2017

Fin des contrats : à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire ou de la période maximale de 36 mois

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 16 mai 2017  
Jean CARRIER, 12 mai 2017  
Michel TANGUAY, 12 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Salima AOUF  
Ingénieure

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-12

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques



**Dossier # : 1182728009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à l'entreprise Hollywood Nettoyage Spécialisé (9106-9468 Québec inc.) le contrat pour la gestion des brigades de la propreté dans les secteurs résidentiels de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 308 224,98 \$, taxes incluses pour 24 mois. Appel d'offres public 18-16903 (2 soumissionnaires)

**ACCORDER À L'ENTREPRISE HOLLYWOOD NETTOYAGE SPÉCIALISÉ (9106-9468 QUÉBEC INC.) LE CONTRAT POUR LA GESTION DES BRIGADES DE LA PROPRETÉ DANS LES SECTEURS RÉSIDENTIELS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL ET AUTORISER UNE DÉPENSE DE 308 224,98 \$, TAXES INCLUSES POUR 24 MOIS. APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16903 (2 SOUMISSIONNAIRES)**

ATTENDU QUE l'arrondissement doit en tout temps assurer la propreté sur son territoire;

ATTENDU QUE les besoins en propreté sont aussi important en période hivernale;

ATTENDU QUE cette tâche n'est pas assurée par les employés de la voirie durant la période hivernale.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 154 112,49 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2019;

D'autoriser une dépense de 154 112,49 \$ multiplié par l'IPC (selon la méthode inscrite dans le contrat), taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 mars 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à même l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens,

des communications et du greffe quant à la portion financée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-28 11:28

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182728009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à l'entreprise Hollywood Nettoyage Spécialisé (9106-9468 Québec inc.) le contrat pour la gestion des brigades de la propreté dans les secteurs résidentiels de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 308 224,98 \$, taxes incluses pour 24 mois. Appel d'offres public 18-16903 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les besoins en propreté étant toujours aussi important en période hivernale, l'arrondissement désire octroyer un contrat pour le ramassage manuel de déchets légers tel que papiers, bouteilles, mégots et, ce, dans certains secteurs résidentiels de l'arrondissement.

Les brigadiers de la propreté de l'entreprise Hollywood Nettoyage Spécialisé (9106-9468 Québec inc.) seront en fonction du 1er novembre au 31 mars de chaque année. Durant cette période, trois équipes de quatre brigadiers seront déployés dans les secteurs résidentiels ciblés par l'arrondissement.

En tenant compte que le Plateau-Mont-Royal est l'arrondissement le plus densément peuplé de la Ville de Montréal, avec plus de 12 000 résidents par kilomètre carré et avec la présence soutenue de personnes en transit sur son territoire (travail, étude, loisirs), l'intensité de l'utilisation du domaine public nécessite des interventions accrues et adaptées en matière de propreté tout au long de l'année.

Les interventions auront un impact direct sur la qualité de vie des citoyens par l'amélioration de leur environnement physique et par l'augmentation de leur sentiment de sécurité.

Le présent sommaire a pour but l'octroi d'un contrat pour la gestion des brigades de la propreté d'une durée de 24 mois, avec option de renouvellement pour une période de 12 mois.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise l'octroi d'un contrat pour la gestion des brigades de propreté dans les secteurs résidentiels pour une période de 24 mois, avec une option de renouvellement

pour une année.

La firme retenue devra rendre, dans le cadre de son contrat, les services suivants :

- Embaucher les brigadiers à la propreté et les superviseurs de propreté;
- Élaborer et gérer les horaires, déplacements et affectations des brigadiers et superviseurs de façon à assurer une propreté optimale des territoires désignés par la Ville;
- Faire porter aux brigadiers et superviseurs des vêtements adéquats et tout élément d'uniforme fourni par la Ville;
- Fournir tous les outils de travail nécessaires au contrat, incluant les véhicules;
- Fournir toutes les autres ressources humaines et techniques nécessaires à la bonne marche des services de nettoyage du domaine public.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 18-16903 visant la gestion des brigades de propreté dans les secteurs résidentiels, il y a eu 4 preneurs de cahier des charges et 2 soumissionnaires. Les raisons évoquées par les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas présenté une soumission sont : le manque de temps pour compléter la soumission et le carnet de commandes plein.

L'appel d'offres public a été lancé le 23 mai 2018. La réception des soumissions a été prévue le 14 juin 2018. L'appel d'offres était donc d'une durée de 15 jours ouvrables, ce qui est conforme aux processus établis. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, l'arrondissement a effectué une estimation préalable de la dépense s'élevant à 300 774,00 \$ pour 24 mois. Cette estimation est basée sur le prix unitaire soumis lors de la soumission 18-16704 multiplié par 10% d'augmentation. L'estimation incluant l'option de renouvellement s'élève à 451 161,00 \$ (taxes incluses et excluant l'augmentation due à l'IPC)

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>	<i>Incluant option de renouvellement (taxes incluses)</i>
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES</b>		<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Hollywood Nettoyage Spécialisé inc (9106-9468 Québec inc.)	308 224,98 \$	462 337,47 \$
<b>2</b>	PNG Projet d'aménagement inc.	532 794,15 \$	799 191,22 \$
<b>Estimation réalisée à l'interne</b>		<b>300 774,00 \$</b>	<b>451 161,00 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions conformes</b> <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		420 509,56 \$	630 764,34 \$
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b> <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x100</i>		36,4 %	36,4 %
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)</b> <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		224 569,17 \$	336 853,75 \$
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>		72,8 %	72,8 %

<b>(%)</b> <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		
<b>Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)</b> <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	7 450,98 \$	11 176,47 \$
<b>Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)</b> <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	2,4 %	2,4 %
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b> <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	224 569,17 \$	336 853,75 \$
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b> <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	72,8 %	72,8 %

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat prévoit, dès la deuxième année une augmentation des coûts unitaires basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

La dépense pour la période du 1er décembre 2018 au 31 mars 2019 sera de 154 112,49 \$, taxes incluses.

La dépense pour la période du 1er décembre 2019 au 31 mars 2020 sera de 154 112,49 \$, multiplié par l'IPC (selon la méthode inscrite dans le contrat), taxes incluses.

La dépense concernant l'option de renouvellement pour la période du 1er décembre 2020 au 31 mars 2021 sera de 154 112,49 \$ multiplié par l'IPC (selon la méthode inscrite dans le contrat), taxes incluses.

L'information financière se retrouve à même l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du Greffe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'octroi de ce contrat nous permettra d'atteindre nos objectifs en matière de développement durable. En effet, continuer le nettoyage et le ramassage des petits déchets dans les secteurs résidentiels nous permet de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2: Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, du Plan Local de Développement Durable - Action 13 : Valoriser Montréal comme milieu familial.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En l'absence d'octroi de ce contrat, les effectifs réguliers de la Ville de Montréal s'avéreront insuffisants pour assurer un niveau de propreté similaire à celui des années précédentes. En cas de report de la décision, le déploiement tardif des effectifs sur le terrain pourrait entraîner un niveau plus élevé de malpropreté en période hivernale.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: 3 juillet 2018  
Début du contrat: 1<sup>er</sup> novembre 2018  
Fin du contrat: 31 mars 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrat public et ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers. L'appel d'offres a été préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal incluant les clauses en prévention de la collusion et de la fraude. La conformité administrative des soumissions a été vérifiée par le Service de l'approvisionnement.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues. Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ni être inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Andres LARMAT)

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 20 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-France PLOUFFE

**ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE

Le : 2018-06-20

Agent(e) technique principal(e)

Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques



**Dossier # : 1182728006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier, entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables

**OFFRIR, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 ALINÉA 2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTREAL, AU CONSEIL MUNICIPAL, DE PRENDRE EN CHARGE LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE 20 SAILLIES SUR 5 INTERSECTIONS ET DE L'ÉLARGISSEMENT DES TROTTOIRS DE LA RUE GAUTHIER, ENTRE L'AVENUE PAPINEAU ET LA RUE DES ÉRABLES**

ATTENDU la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

ATTENDU l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la construction de saillies vise à réduire la longueur de traversées piétonnes et à rehausser la visibilité générale;

ATTENDU QU'elles permettent de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse;

ATTENDU QUE les saillies permettent également la plantation d'arbre et de plantes réduisant les îlots de chaleur;

ATTENDU QUE L'élargissement des trottoirs favorise les déplacements piétons en les rendant plus conviviaux.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil

municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour l'élargissement des trottoirs et la construction des 20 saillies suivantes du réseau artériel :

- 2 saillies sur la rue Gauthier, à l'intersection de l'avenue Papineau;
- 4 saillies sur la rue Gauthier, à l'intersection de la rue Cartier;
- 3 saillies sur la rue Gauthier, à l'intersection de la rue Dorion;
- 4 saillies sur la rue Gauthier, et 3 sur la rue de Bordeaux;
- 4 saillies sur la rue Gauthier, à l'intersection de l'avenue De Lorimier;
- L'élargissement des 2 trottoirs de la rue Gauthier, entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-22 09:43

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182728006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier, entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans les dernières années, plusieurs demandes de la part de citoyens ont été faites auprès des élus ainsi qu'à l'arrondissement pour améliorer la qualité de vie du secteur avoisinant la rue Gauthier. Bien que le débit véhiculaire y soit faible comparativement à d'autres rues, celle-ci est très achalandée par les piétons et les cyclistes, dont les parents et enfants de l'école primaire Élan située à proximité.

En réponse aux nombreuses demandes et démarches citoyennes, l'arrondissement désire sécuriser et verdir six intersections qui combinent des rues du réseau local et des rues du réseau artériel, ainsi qu'élargir les trottoirs sur la rue Gauthier. De plus, la rue Gauthier est un lien important pour les résidents et utilisateurs du secteur avec la proximité du parc La Fontaine. Afin de bien sécuriser ces intersections et de répondre aux attentes des citoyens, il est requis d'intervenir sur les deux réseaux par l'aménagement de saillies aux intersections.

La révision du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) a eu pour effet de transférer à ce réseau plusieurs rues qui, auparavant, étaient situées sur le réseau local. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la responsabilité d'aménager et de réhabiliter ces rues incombe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Afin d'exécuter les travaux en 2019 et étant donné que certaines des rues où seront construites les saillies font maintenant partie du réseau artériel de la Ville de Montréal, l'arrondissement offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de faire les travaux prévus. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prendra donc en charge la coordination, la réalisation, la gestion, et la supervision des 20 saillies à construire et de l'élargissement des trottoirs sur le réseau artériel.



## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

## DESCRIPTION

Les saillies et l'élargissement des trottoirs sont des mesures d'apaisement de la circulation qui visent principalement à réduire la vitesse et à rendre les intersections plus sécuritaires pour les piétons, puisque la distance de traversée est réduite.

Afin de répondre à ces objectifs ainsi qu'aux demandes des résidents du secteur, l'arrondissement recommande l'octroi d'un contrat pour la construction de saillies et l'élargissement des trottoirs, incluant la plantation d'arbres et la pose de mobilier urbain sur diverses intersections de rue situées sur le réseau artériel du Plateau-Mont-Royal.

Les intersections visées par ces travaux, ainsi que la répartition des saillies sur chacun des réseaux sont :

<b>Intersections</b>	<b>réseau artériel</b>	<b>réseau local</b>
Intersection Gauthier et Papineau	2	
Intersection Gauthier et Cartier	4	2
Intersection Gauthier et Dorion	3	2
Intersection Gauthier et De Bordeaux	7	
Intersection Gauthier et De Lorimier	4	
<b>Travaux prévus</b>	<b>superficie (m<sup>2</sup>) réseau artériel</b>	<b>superficie (m<sup>2</sup>) réseau local</b>
Saillies en béton	1170	135
Fosse de plantation dans saillies	502	56
Fosse de plantation en trottoir sur Gauthier	333	0
Trottoirs élargis sur Gauthier	580	0
Trottoir régulier reconstruit sur Gauthier	510	0

## JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour l'élargissement des trottoirs et la construction des 20 saillies suivantes du réseau artériel, et ce, pour les motifs suivants:

- La construction de saillies vise à réduire la longueur de traversées piétonnes et à rehausser la visibilité générale;
- Elles permettent de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse;
- Les saillies permettent également la plantation d'arbre et de plantes réduisant les îlots de chaleur;
- L'élargissement des trottoirs favorise les déplacements piétons en les rendant plus conviviaux.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant estimé et préliminaire pour la construction des saillies, l'élargissement des trottoirs, la réparation du cours d'eau et des puisards sur le réseau artériel est de 1 600 000 \$. Le montant estimé pour la construction des saillies sur le réseau local est de 260 000,00

\$.

Le montant de 1 600 000,00 \$ devra provenir du PTI 2018-2020 du SIVT.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de construction de saillies nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, les travaux projetés permettent de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, et aux actions 4 et 7: protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité, optimiser la gestion de l'eau. De plus, le remplacement de l'asphalte par de la végétation permet de réduire d'environ 15 % l'absorption solaire, de capter du CO2 et de créer un îlot de fraîcheur avec une réduction de la température ambiante de 2° à 5°C.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de ce projet permettra de poursuivre le programme d'apaisement de la circulation et de verdissement. Ce projet permettra également de répondre aux besoins des citoyens qui attendent impatiemment ces mesures.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les travaux seront inscrits sur le site Info-Travaux. Des avis aux résidents seront aussi distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts des travaux ainsi que les coordonnées des personnes à contacter au besoin. Enfin, cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA: juillet 2018

- CE: août 2018
- CM: août 2018
- Demande d'autorisation d'aller en appel d'offres: février 2019
- Appel d'offres: mars 2019
- Octroi: mai 2019
- Travaux: été 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Sylvain FELTON, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Sylvain FELTON, 21 juin 2018  
Michel TANGUAY, 18 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-France PLOUFFE  
Agent(e) technique principal(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-18

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques

**Dossier # : 1186963005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de la participation de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal au Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation. Désignation de Luc Gosselin, chef de division des parcs et de l'horticulture, à signer tout engagement relatif à cette demande

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'appuyer la demande d'aide financière au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation;
2. De mandater Luc Gosselin, chef de division des parcs et de l'horticulture, pour représenter l'arrondissement et signer les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-13 16:33

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186963005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation de la participation de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal au Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation. Désignation de Luc Gosselin, chef de division des parcs et de l'horticulture, à signer tout engagement relatif à cette demande

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avec l'adoption de son Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et son Plan Montréal durable 2016-2020, la Ville de Montréal s'est engagée à passer d'un indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025.

Devant la faible disponibilité des sites prêts à planter dans les secteurs hautement minéralisés, un Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation d'arbres a été mis sur pied. Un comité consultatif constitué de représentants du SGPVMR, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), du Service de l'environnement, du Service de l'eau et de différents arrondissements dont Le Plateau-Mont-Royal a participé à l'élaboration de ce programme.

En 2011, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) avait établi l'indice de canopée du Plateau-Mont-Royal à 18,7 %. La faible disponibilité des sites de plantation présents sur le territoire hautement minéralisé et l'action de l'agrile du frêne qui menace près de 13 % du capital arboricole obligent la Division des parcs et de l'horticulture à intensifier ses efforts de plantation pour atteindre les objectifs de canopée d'ici 2025.

La création de nouveaux sites de plantation est l'orientation à prioriser afin de permettre d'accroître le capital arboricole et ultimement l'indice de canopée.

Cette aide financière permettra de créer de nouveaux emplacements, mais également d'améliorer les conditions de croissance des arbres existants afin de préserver les arbres matures.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 1895 - 1176620001 - 29 novembre 2017 - Adopter le Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation.

CM17 1046 - 1171698002 - 21 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine.

CM17 0799 - 1171698002 - 13 juin 2017 - Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine.

CM16 1298 - 1163843005 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

### **Types de projets :**

Cette aide financière permet de réaliser des travaux de création ou de réfection de fosses de plantation en bordure de rue selon sept types de projets prédéfinis selon la nature des interventions et les coûts engendrés :

1. élargissement de l'ouverture d'une fosse existante où un arbre est déjà présent et sera conservé;
2. fosse adjacente à un parterre non minéralisé, située en arrière trottoir ou en absence de trottoir;
3. fosse de plantation unitaire agrandie sous le trottoir, située côté rue ou en fond de trottoir;
4. fosse de plantation agrandie sous le trottoir, semi-continue ou en banquette;
5. fosse de plantation en absence de trottoir;
6. fosse de plantation en terre-plein;
7. fosse de plantation qui empiète sur la rue, dans la mesure où les aménagements sont sécuritaires.

L'objectif du programme est d'augmenter le volume de terre de culture dans les nouvelles fosses de plantation créées ainsi que dans les fosses existantes.

En 2018, la Division des parcs et de l'horticulture en collaboration avec la Division des études techniques désirent soumettre différentes propositions au Programme d'aide financière pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation :

- l'élargissement des ouvertures des fosses existantes;
- réaménagement géométrique des intersections par la création de saillies déminéralisées;
- programme de réfections routières 2018;
- tout autre projet respectant les objectifs généraux et les critères définis par le Programme de déminéralisation pour l'année 2018.

## **JUSTIFICATION**

Les nouvelles fosses construites dans le cadre de ce programme permettront de procéder à davantage de plantations qui contribueront à l'atteinte de l'objectif du Plan Montréal durable 2016-2020. De plus, la participation à ce programme répond aux orientations et à la vision de l'arrondissement en matière de verdissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2017-2019 du SGPVMR, programme 34700 Plan de la forêt urbaine, sous-projet 17 34700 905.

Un montant de 4 000 000 \$ sur trois ans est prévu pour le Programme d'aide financière aux

arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation d'arbres.

Ce montant est divisé à part égale parmi les 15 arrondissements qui ont envoyé un avis d'intention de participer au programme pour 2018.

Le montant total alloué pour chaque arrondissement pour la période de 2017 à 2019 correspond à :

- 100 % du montant unitaire alloué pour chaque fosse jusqu'à concurrence de 267 000 \$ et;
- 50 % du montant unitaire pour chaque fosse supplémentaire.

L'aide financière sera versée sur présentation de l'avis d'octroi du contrat ou si les travaux sont réalisés à l'interne.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce programme de déminéralisation permettra de contribuer directement à la priorité d'intervention du Plan Montréal durable 2016-2020 de «Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources» et permettra d'intensifier les plantations sur le territoire montréalais. Ces nouvelles plantations permettront d'augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025.

Les infrastructures vertes contribueront également à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette décision permettrait la poursuite de l'atteinte des objectifs du Plan de gestion de la forêt urbaine ainsi que du Plan Montréal durable 2016-2020. Elle contribuerait aux efforts de lutte aux îlots de chaleur et rendrait possible la mise en œuvre des projets de déminéralisation dès 2018.

Le rejet de cette décision priverait l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal du financement disponible via le Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 12 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas NADEAU-THIBODEAU  
Ingénieur forestier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-08

Luc GOSSELIN  
Chef de division parcs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social





**Dossier # : 1186131004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2018.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:  
De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2018 conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-26 09:02

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186131004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mai 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Non applicable

**DESCRIPTION**

Non applicable

**JUSTIFICATION**

Non applicable

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements en encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guerda PHILISTIN  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-22

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1186971004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2.
  1. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4.
  1. D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5.
  1. D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;
6. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

7. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propriété et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), une ordonnance permettant le marquage au sol pour chaque événement identifié au dossier.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-13 08:28

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186971004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements.

L'on entend par:

**Domaine public:** les rues, les ruelles, les parcs, les places publiques, les sentiers, les terre-pleins et autres propriétés extérieures appartenant à la Ville de Montréal.

**Événement public:** les activités à caractère culturel, social, sportif, récréatif, civique, commémoratif, protocolaire et communautaire, qui comprennent un aspect festif et qui se déroulent sur le domaine public. Ils peuvent être à échelle locale ou métropolitaine selon l'envergure de l'activité. En toutes circonstances, l'occupation du domaine public demeure un privilège.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal octroie annuellement plus de 300 autorisations pour la tenue d'événements sur son territoire. Le présent sommaire présente les ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièces jointes et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c. O-0.1, article 22.6;*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1;*
- *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M., c. P-12.2, art ic l e 7.*

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial. Dans d'autres cas, ils permettent aux touristes de découvrir un quartier dynamique. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Les coûts et risques associés à la réalisation des projets sont assumés par le promoteur de l'événement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La diversité et le dynamisme culturel proposés par les événements publics contribuent à une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements publics ont des impacts significatifs sur la vie de quartier. Pour n'en nommer que quelques uns: une participation citoyenne enrichissante, une transmission des savoir-faire traditionnels, l'expression des identités culturelles, un maillage arts affaires, des retombées économiques pour les commerçants, une intégration sociale des communautés plus démunies, le renforcement du sentiment d'appartenance ainsi que l'accessibilité aux lieux d'échanges et à des activités gratuites.

Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour l'analyse des parcours, pour l'approbation des mesures de sécurité et l'acceptation des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Afin de limiter les impacts nuisibles, les conditions de réalisation de l'événement sont indiquées sur le permis intitulé *Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public* qui est remis à l'ensemble des promoteurs en amont de l'événement.

De plus, chaque promoteur doit fournir à l'arrondissement un avenant d'assurance responsabilité civile qui englobe leur événement et qui co-assure la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le promoteur est responsable de ses opérations de communications. Ce dernier peut ainsi annoncer leur événement par différents médias: dans les quotidiens, les journaux locaux, les feuillets paroissiaux et les médias sociaux.

Le promoteur est responsable d'aviser les citoyens de la présence de l'événement sur le territoire. Par exemple, lors de fermeture de rues, les promoteurs sont tenus d'installer dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et les rues concernées.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 8 juin 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève G TREMBLAY  
Agente de projets - promotion et événements  
spéciaux

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-07

Marie-Christine LAVALLEE  
Chef de division par intérim

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social



**Dossier # : 1187370002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, du 1er juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION VÉHICULAIRE DE LA RUE GILFORD, ENTRE LA RUE SAINT-DENIS À L'OUEST ET L'INTERSECTION DES DEUX SEGMENTS DE LA RUE GILFORD À L'EST, DU 1ER JUIN 2018 JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2020**

ATTENDU QUE le projet de la rue Gilford a été sélectionné pour faire partie du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Direction des transports de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphes 1, 3 et 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir la vocation des voies de circulation de même que leur sens;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'édicter une ordonnance établissant :

- La fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford entre la rue Saint-Denis à l'ouest et l'intersection des deux segments de la rue Gilford à l'est, du 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020;
- Le maintien, depuis la rue Rivard, de l'accès à la porte de garage du 428, rue Gilford, ainsi qu'à l'aire de livraison du 4801, rue Saint-Denis;
- La circulation véhiculaire à double sens entre la rue Rivard et les entrées charretières menant au 428, rue Gilford et au 4801, rue Saint-Denis;
- La signalisation requise.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-20 16:54

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1187370002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, du 1er juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda vient remplacer la résolution CA18 250159 intitulée "Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, du 1er juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020". En effet, à ce projet de fermeture s'ajoute le tronçon de la rue Gilford situé entre la rue Rivard et la "voie de service" du terminus d'autobus de la STM à l'édicule de la station Laurier.

La présente ordonnance propose :

- La fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis à l'ouest et l'intersection des deux segments de la rue Gilford à l'est, du 1er juin 2018 au 31 octobre 2020, par l'installation de bollards ou autres éléments de mobilier;
- Le maintien, depuis la rue Rivard, de l'accès à la porte de garage du 428, rue Gilford, ainsi qu'à l'aire de livraison du 4801, rue Saint-Denis;
- La circulation véhiculaire à double sens entre la rue Rivard et les entrées charretières menant au 428, rue Gilford et au 4801, rue Saint-Denis.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 20 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION****Dossier # :1187370002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, du 1er juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 26 janvier 2018, la Ville de Montréal a annoncé que le tronçon de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, avait été retenu pour faire partie du programme d'implantation des rues piétonnes et partagées. Cette section de rue déstructurée présente un fort potentiel qui suscite la réflexion et le désir d'optimiser ce lieu. Ce programme s'échelonne sur trois années, dont les deux premières sont composées d'aménagement temporaires. La réalisation en trois temps permettra de tester les approches et les équipements, d'apporter des ajustements en vue du projet permanent, d'impliquer des partenaires et de stimuler l'engagement.

Le présent sommaire vise à obtenir une ordonnance de fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, du 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020, afin de permettre l'implantation d'un aménagement temporaire pour la bonne réussite du projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1176799001 - CM17 1023 : Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piétonnisation permanente de rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville.

**DESCRIPTION**

La présente ordonnance propose :

- La fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre les rues Saint-Denis et Rivard, du 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020 par l'installation de bollards ou autres éléments de mobilier;
- Le maintien, depuis la rue Rivard, de l'accès à la porte de garage du 428, rue Gilford.

**JUSTIFICATION**

La fermeture de la rue Gilford entre les rues Saint-Denis et Rivard favorisera l'animation du secteur. En effet, ce tronçon se situe au coeur de générateurs de déplacements : l'édicule sud de la station de métro Laurier, l'école supérieure de ballet du Québec et l'artère commerciale Saint-Denis. La mise en place de mesures de mitigation pour minimiser la circulation de transit sur les rues avoisinant la rue Gilford sera étudiée et ajoutée, s'il y a lieu, afin de contribuer au succès du projet.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais associés à la fermeture de la rue Gilford seront assumés par l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de fermeture de la rue Gilford permettra de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels, action 10 : aménager des quartiers durables et action 12 : réduire les îlots de chaleur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Modification de l'itinéraire des autobus de la STM en transit (aucun impact sur les circuits);

- Suppression des neuf espaces de stationnement du côté sud de la rue Gilford, soit quatre espaces SRRR, quatre espaces à durée limitée (60 minutes) et un espace de livraison.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera développée pour informer les résidants et commerçants du secteur de la fermeture du tronçon de la rue. Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi d'un contrat pour plans et devis (à venir en mai 2018)

- Fermeture de la rue à la circulation (signalisation d'avis de fermeture 30 jours avant la mise en place de l'aménagement) : début juin 2018
- Aménagement temporaire de la rue Gilford : fin juin- début juillet 2018
- Inauguration de la rue piétonne : 5 juillet 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Annie LAMBERT, 24 avril 2018  
Michel TANGUAY, 23 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-20

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques

**Dossier # : 1188007005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance déterminant la relocalisation de l'espace de stationnement interdit excepté pour les autobus scolaires et l'agrandissement du débarcadère desservant l'école secondaire Jeanne-Mance sur le rue De Bordeaux

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT LA RELOCALISATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS SCOLAIRES ET L'AGRANDISSEMENT DU DÉBARCADÈRE DESSERVANT L'ÉCOLE JEANNE-MANCE**

ATTENDU l'agrandissement de l'école Saint-Joseph au 2010, rue Rachel Est;

ATTENDU QUE l'école Saint-Joseph a besoin d'un espace de stationnement limité à 15 minutes afin de desservir les besoins des parents qui assurent le transport des enfants au quotidien;

ATTENDU QUE l'espace de stationnement limité à 15 minutes de l'école secondaire Jeanne-Mance pourrait être agrandi afin de desservir les deux établissements;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphe 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir des zones scolaires et des zones de débarcadère.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'édicter une ordonnance établissant :

- le retrait de la zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h jours d'école excepté autobus scolaire d'une longueur de 61 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- le retrait de la zone de stationnement limité à 15 minutes de 8 h à 17 h du lundi au vendredi de septembre à juin excepté période interdite d'une longueur de 43 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- le retrait de la zone de stationnement interdit de 9 h à 23 h excepté détenteurs de vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)



secteur 90 d'une longueur de 27 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;

- le retrait de la zone de stationnement interdit de 7 h à 19 h d'une longueur de 16 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- le prolongement de 33 mètres vers le sud la zone de stationnement interdit de 9 h à 23 h excepté détenteurs de vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) secteur 90 d'une longueur de 96 mètres du côté est de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- l'installation d'une zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h jours d'école excepté autobus scolaire d'une longueur de 61 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est;
- l'installation d'une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h du lundi au vendredi du 20 août au 30 juin d'une longueur de 86 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est.

D'autoriser l'installation de l'ensemble de la signalisation requise relative à cette ordonnance.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-15 14:12

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1188007005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance déterminant la relocalisation de l'espace de stationnement interdit excepté pour les autobus scolaires et l'agrandissement du débarcadère desservant l'école secondaire Jeanne-Mance sur le rue De Bordeaux

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'école Saint-Joseph, située au 4080 avenue De Lorimier, est une école primaire appartenant au réseau privé et sera agrandie sous peu, suite à l'acquisition du 2010, rue Rachel Est. Le nouvel établissement d'enseignement accueillera alors plusieurs classes supplémentaires, faisant ainsi croître le nombre d'élèves. Puisque l'école Saint-Joseph n'est pas desservie par le transport par autobus scolaires et que sa clientèle réside au-delà des limites de l'arrondissement, les élèves sont transportés à l'école en véhicule par les parents au début et à la fin des classes.

Ainsi, le directeur de l'établissement, monsieur Frédéric Brazeau, demande à ce que l'école Saint-Joseph ait accès à davantage d'espaces de débarcadère afin d'accommoder les parents des élèves.

Cependant, compte tenu de la configuration de la circulation dans le secteur et la provenance des élèves fréquentant l'école, aucun espace supplémentaire ne peut être octroyé dans les rives immédiates de l'école, soit sur l'avenue De Lorimier et sur la rue de Bordeaux.

De ce fait, une légère modification à la signalisation en place pour l'école secondaire Jeanne-Mance, située au 4240, rue de Bordeaux, permettrait de doubler la capacité du débarcadère en place pour les besoins de l'école et ainsi accueillir une partie de la clientèle de l'école Saint-Joseph située à proximité. La directrice de l'établissement, madame Isabelle Forget, ne s'oppose pas à la modification de la signalisation et au partage du débarcadère par la clientèle des deux écoles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2176790005 Modification de la signalisation - Stationnement limité 15 minutes - Avenue De Lorimier (École Saint-Joseph)

2110700019 Modifications à la signalisation - zone scolaire école Saint-Joseph - Rue De Bordeaux

2120700008 Modifications à la signalisation - Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) – Secteur 90

<b>Description</b>	
--------------------	--

## **DESCRIPTION**

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est recommandé :

### **Rue de Bordeaux côté ouest :**

- De retirer la signalisation de stationnement interdit de 8 h à 17 h jours d'école excepté autobus scolaire, d'une longueur de 61 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, à partir de 43 mètres au nord de la rue Rachel Est;
- De retirer la signalisation de stationnement limité à 15 minutes de 8 h à 17 h du lundi au vendredi de septembre à juin excepté période interdite, d'une longueur de 43 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, à partir de 104 mètres au nord de la rue Rachel Est;
- De retirer la signalisation de stationnement interdit de 9 h à 23 h excepté détenteurs de vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) secteur 90, d'une longueur de 27 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, à partir de 16 mètres au nord de la rue Rachel Est;
- De retirer la signalisation de stationnement interdit de 7 h à 19 h, d'une longueur de 16 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, immédiatement au nord de la rue Rachel Est;
- De prolonger de 33 mètres vers le sud la signalisation de stationnement interdit de 9 h à 23 h excepté détenteurs de vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) secteur 90, d'une longueur de 96 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, à partir de 60 mètres au sud de la rue Marie-Anne Est;
- D'installer de la signalisation de stationnement interdit de 8 h à 17 h jours d'école excepté autobus scolaire, d'une longueur de 61 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, à partir de 86 mètres au nord de la rue Rachel Est;
- D'installer de la signalisation de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h du lundi au vendredi du 20 août au 30 juin, d'une longueur de 86 mètres du côté ouest de la rue de Bordeaux, immédiatement au nord de la rue Rachel Est.

## **JUSTIFICATION**

La modification permettra de répondre aux nouveaux besoins de l'école Saint-Joseph tout en bonifiant l'offre de stationnement de l'école Jeanne-Mance.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier, sous forme de charges inter unités.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur n'est à considérer.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Accompagner la nouvelle signalisation d'un panneau « nouvelle signalisation » pendant une période d'environ 30 jours.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 15 juin 2018

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT  
Chef de section circulation et stationnement

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-15

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et des études techniques

**Dossier # : 1188007004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ajout d'espaces de stationnement tarifé sur la rue Berri entre la rue Roy Est et la rue Cherrier

**AJOUT D'ESPACES DE STATIONNEMENT TARIFÉ SUR LA RUE BERRI, ENTRE LA RUE ROY EST ET LA RUE CHERRIER**

ATTENDU la mise en oeuvre du projet temporaire d'aménagement cyclable sur l'avenue des Pins et la rue Roy afin de relier l'avenue du Parc et le parc La Fontaine;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4, paragraphe 6 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible de désigner les rues, ruelles dont elle a l'usage ou la possession où seront installée une signalisation indiquant que le stationnement est contrôlé par borne.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De modifier la signalisation en stationnement sur la rue Berri entre la rue Roy Est et la rue Cherrier comme suit :

- installer 18 espaces de stationnement tarifé sur une longueur d'environ 102 mètres sur la rue Berri, côté ouest, à partir de 41 mètres au sud de la rue Roy Est.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-15 14:10**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1188007004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ajout d'espaces de stationnement tarifé sur la rue Berri entre la rue Roy Est et la rue Cherrier

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'aménagement d'un axe cyclable est-ouest entre l'avenue du Parc et le parc La Fontaine est un projet qui figure au plan de transport déposé en 2008. En raison d'un projet de réaménagement géométrique de l'avenue des Pins dans son ensemble, piloté par la Division des grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), l'aménagement de l'axe cyclable a été reporté afin de s'intégrer au projet global de l'avenue des Pins qui devrait débuter en 2021. Toutefois, considérant le nombre croissant de cyclistes circulant dans l'axe est-ouest sur des rues dépourvues d'aménagement cyclable, la Division des transports actifs et collectifs du SIVT, en collaboration avec l'arrondissement, a procédé à des analyses de faisabilité d'un projet d'aménagement temporaire. L'aménagement cyclable temporaire proposé est constitué de bandes cyclables, de chaussées désignées et de SAS vélo. Il empruntera l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, l'avenue Henri-Julien et la rue Drolet, entre l'avenue des Pins et la rue Roy, puis la rue Roy, entre l'avenue Laval et l'avenue du Parc-La Fontaine, conformément au plan déposé. Aucun réaménagement géométrique ou de construction de trottoir n'est prévu, l'aménagement sera donc réalisé par du marquage sur la chaussée.

Considérant que ce projet offre ainsi un nouveau lien cyclable entre deux parcs structurants de la ville, il convient d'apporter plusieurs modifications aux stationnements tarifés dans les secteurs. Ainsi, afin de pallier la perte de plusieurs espaces de stationnement tarifé sur la rue Roy, il est proposé de procéder à l'ajout de stationnement tarifé sur la rue Berri entre les rues Roy et Cherrier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1188007003 - Retrait et ajout d'espaces de stationnement tarifé sur l'avenue des Pins et les rues Roy Est, Saint-Hubert, Berri, Coloniale, Saint-Dominique, Clark, Sewell et Saint-Urbain

**DESCRIPTION**

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est recommandé :

- D'installer 18 espaces de stationnement tarifé sur une longueur d'environ 102 mètres sur la rue Berri, côté ouest, à partir de 41 mètres au sud de la rue Roy Est.

## **JUSTIFICATION**

Considérant que le retrait de plusieurs espaces de stationnement tarifé est requis afin de permettre le déploiement de l'aménagement cyclable, notamment sur la rue Roy Est, il est justifié d'installer du stationnement tarifé sur la rue Berri entre les rues Roy Est et Cherrier afin de desservir les commerces et bureaux du secteur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La mise en oeuvre du projet est financée par le SIVT .

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La mise en oeuvre de l'aménagement cyclable proposé nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, l'aménagement de cet axe cyclable permettra de poursuivre nos engagements liés à : **Priorité d'intervention 1: Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles - Action 1** : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ajout de 18 espaces de stationnement tarifé dans le secteur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lillia BOUHALASSA, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Lillia BOUHALASSA, 15 juin 2018  
Michel TANGUAY, 15 juin 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAMBERT  
Chef de section circulation et stationnement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-15

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques



**Dossier # : 1177827002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modification à la signalisation - Stationnement sur rue réservé aux véhicules électriques en recharge à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION - STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN RECHARGE À DIVERS ENDROITS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL**

ATTENDU QUE l'ensemble des emplacements proposés a fait l'objet d'une analyse de faisabilité et d'une analyse d'intégration avec le milieu.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4, paragraphe 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1, l'arrondissement peut par résolution réserver, aux endroits qu'il détermine, une ou plusieurs places de stationnement pour certaines catégories de véhicules, notamment les véhicules d'incendie, les véhicules de police et autres véhicules d'urgence, les véhicules de la Ville, les véhicules des corps diplomatiques, les véhicules électriques en recharge, les bicyclettes et les motocyclettes ou pour assurer la sécurité à proximité de certaines institutions telles que les écoles et les garderies.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De modifier la signalisation en stationnement sur la rue Berri, entre la rue Gilford et la rue Bienville, comme suit :

- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 12 mètres sur le côté est de la rue Berri, à partir de 69,3 mètres au sud de la rue Gilford.

De modifier la signalisation en stationnement sur la rue Saint-Denis, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Marie-Anne Est, comme suit :

- retirer les espaces de stationnement tarifés PH287 et PH288 situés sur le côté ouest de la rue de Saint-Denis, immédiatement au sud de l'avenue du Mont-Royal Est;

- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 11,5 mètres sur le côté ouest de la rue Saint-Denis, à partir de 16 mètres au sud de l'avenue du Mont-Royal Est.

De modifier la signalisation en stationnement sur la rue Saint-Hubert, entre la rue Rachel Est et l'avenue Duluth Est, comme suit :

- retirer les espaces de stationnement tarifés PD248 et PD249 situés sur le côté est de la rue Saint-Hubert, immédiatement au sud de la rue Rachel Est;
- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 11,5 mètres sur le côté est de la rue Saint-Hubert, à partir de 10,3 mètres au sud de la rue Rachel Est;
- déplacer de 1 mètre vers le nord l'arrêt interdit situé sur le côté est de la rue Saint-Hubert, à partir de 11 mètres au sud de la rue Rachel Est.

De modifier la signalisation en stationnement sur la rue St-Dominique, entre la ruelle Lesage et la rue Saint-Viateur Est, comme suit :

- réduire de 15 mètres la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR-secteur 42) entre 9 h et 23 h située sur le côté ouest de la rue Saint-Dominique, à partir de 11,5 mètres au nord de la rue Saint-Viateur Est;
- retirer les espaces de stationnement tarifés PN336 et PN337 situés sur le côté ouest de la rue Saint-Dominique, au nord de la rue Saint-Viateur Est;
- agrandir de 11,5 mètres la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR-secteur 42) entre 9 h et 23 h située sur le côté ouest de la rue Saint-Dominique, à partir de 40,5 mètres au nord de la rue Saint-Viateur Est;
- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 12,5 mètres sur le côté ouest de la rue Saint-Dominique, à partir de 13 mètres au Nord de la rue Saint-Viateur Est.

De modifier la signalisation en stationnement sur l'avenue Laval, entre la rue Napoléon et la rue Roy Est, comme suit :

- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 12 mètres sur le côté ouest de l'avenue Laval, à partir de 29,4 mètres au nord de la rue Roy Est;
- agrandir de 4 mètres la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR-secteur 01) entre 9h - 23h située sur le côté ouest de l'avenue Laval, à partir de 25,4 mètres au nord de la rue Roy Est.

De modifier la signalisation en stationnement sur la rue Prince-Arthur Ouest, entre la University et l'avenue Lorne, comme suit :

- réduire de 12 mètre la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR-secteur 13) entre 9h - 23h située sur le côté sud de la rue Prince-Arthur Ouest, à partir de 20,8 mètres à l'est de la rue University;
- agrandir de 11,5 mètres la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR-secteur 13) entre 9h - 23h située sur le côté sud de la rue Prince-Arthur Ouest, à partir de 45,8 mètres à l'est de la rue University;
- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 12 mètres sur le côté sud de la rue Prince-Arthur Ouest, à partir de 20,8 mètres à l'est de la rue University.

De modifier la signalisation en stationnement sur la rue Masson entre la rue Bordeaux et l'avenue De Lorimier, comme suit :

- installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 12 mètres sur le côté nord de la rue Masson, à partir de 19 mètres à l'est de l'avenue De Lorimier.

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-15 14:07

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177827002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modification à la signalisation - Stationnement sur rue réservé aux véhicules électriques en recharge à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports et en cohérence avec son orientation de développement durable en matière de transport, la Ville de Montréal procède à un déploiement graduel de bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire. En collaboration avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, sept emplacements ont été retenus en 2018 pour accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques. Ceci portera à 28 le nombre de borne de recharge sur rue dans l'arrondissement.

Les emplacements retenus pour 2018 sont les suivants :

- Sur la rue Berri, au sud de la rue Gilford;
- Sur la rue Saint-Denis, au sud de l'avenue du Mont-Royal Est;
- Sur la rue Saint-Hubert, au sud de la rue Rachel Est;
- Sur la rue Saint-Dominique, au nord de la rue Saint-Viateur Est;
- Sur l'avenue Laval, au nord de la rue Roy Est;
- Sur la rue Prince-Arthur ouest, à l'est de la rue University;
- Sur la rue Masson, à l'est de la rue de Bordeaux.

L'implantation de ces bornes de recharge nécessite des modifications à la réglementation de stationnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucun

**DESCRIPTION**

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est proposé :  
Sur la rue Berri :

- D'installer une zone de stationnement interdit excepté aux véhicules électriques en recharge, d'une longueur de 12 mètres sur le côté est de la rue Berri, à partir de 69,3 mètres au sud de la rue Gilford.

Sur la rue Saint-Denis :

- De retirer les espaces de stationnement tarifés PH287 et PH288 situés sur le côté ouest de la rue de Saint-Denis, au sud de l'avenue du Mont-Royal Est;
- D'installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge, d'une longueur de 11,5 mètres sur le côté ouest de la rue Saint-Denis, à partir de 16 mètres au sud de l'avenue du Mont-Royal Est.

Sur la rue Saint-Hubert :

- De retirer les espaces de stationnement tarifés PD248 et PD249 situés sur le côté est de la rue de Saint-Hubert, au sud de la rue Rachel Est;
- D'installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge, d'une longueur de 11,5 mètres sur le côté est de la rue Saint-Hubert, à partir de 10,3 mètres au sud de la rue Rachel Est;
- De déplacer de 1 mètre vers le nord l'arrêt interdit situé sur le côté est de la rue Saint-Hubert, à partir de 11 mètres au sud de la rue Rachel Est.

Sur la rue Saint-Dominique :

- De réduire de 15 mètres la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR-secteur 42) située sur le côté ouest de la rue Saint-Dominique, à partir de 11,5 mètres au nord de la rue Saint-Viateur Est;
- De retirer les espaces de stationnement tarifés PN336 et PN337 situés sur le côté ouest de la rue de Saint-Dominique, au nord de la rue Saint-Viateur Est;
- D'agrandir de 11,5 mètres la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR-secteur 42) située sur le côté ouest de la rue Saint-Dominique, à partir de 40,5 mètres au nord de la rue Saint-Viateur Est;
- D'installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge, d'une longueur de 12,5 mètres sur le côté ouest de la rue Saint-Dominique, à partir de 13 mètres au nord de la rue Saint-Viateur Est.

Sur l'avenue Laval :

- D'installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge, d'une longueur de 12 mètres sur le côté ouest de l'avenue Laval, à partir de 29,4 mètres au nord de la rue Roy Est;
- D'agrandir de 4 mètres la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR-secteur 01) située sur le côté ouest de l'avenue Laval, à partir de 25,4 mètres au nord de la rue Roy Est.

Sur la rue Prince-Arthur Ouest :

- De réduire de 12 mètres la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR-secteur 13) située sur le côté sud de la rue Prince-Arthur Ouest, à partir de 20,8 mètres à l'est la rue University;
- D'agrandir de 11,5 mètres la zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR-secteur 13) située sur le côté sud de la rue Prince-Arthur Ouest, à partir de 45,8 mètres à l'est la rue University;

- D'installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge, d'une longueur de 12 mètres sur le côté sud de la rue Prince-Arthur Ouest, à partir de 20,8 mètres à l'est de la rue University.

Sur la Masson :

- D'installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge, d'une longueur de 12 mètres sur le côté nord de la rue Masson, à partir de 19 mètres à l'est de la rue de Bordeaux.

## **JUSTIFICATION**

L'ensemble des emplacements proposés a fait l'objet, durant l'année 2017, d'une analyse de faisabilité et d'une analyse d'intégration avec le milieu. Les sept sites retenus présentent des conditions favorables à l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux de signalisation sont exécutés par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal assumera le coût de ces modifications à la signalisation à même son budget de fonctionnement. La modification associée aux parcomètres sera effectuée par la Société en commandite Stationnement de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le déploiement de ces bornes de recharge sur l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal contribue au développement de la flotte automobile électrique, réduisant ainsi toute pollution liée au fonctionnement des véhicules diesels et à essence.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Perte de 1 espace de stationnement limité à 60 minutes;  
Perte de 6 espaces de stationnement tarifés;  
Perte de 7 espaces de stationnement longue durée;  
Déplacement de 4 espaces de stationnements sur rue réservé aux résidents;  
Gain de 14 espaces de stationnement réservés aux véhicules électriques en recharge.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panonceaux de nouvelle signalisation seront installés pour une période de 1 mois. Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les bornes de recharge seront installées progressivement durant l'été et l'automne 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Annie LAMBERT, 15 juin 2018  
Claude CARETTE, 13 juin 2018  
Michel TANGUAY, 12 juin 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Elmer FLORES  
Agent(e) technique en circulation  
stationnement - tp - hdu

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-12

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques

**Dossier # : 1188007006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retrait et ajout de stationnement réservé au autobus touristique sur l'avenue des Pins Est et la rue Prince-Arthur Ouest

**RETRAIT ET AJOUT DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS TOURISTIQUES SUR L'AVENUE DES PINS EST ET LA RUE PRINCE-ARTHUR OUEST**

ATTENDU la mise en oeuvre du projet temporaire d'aménagement cyclable sur l'avenue des Pins et la rue Roy afin de relier l'avenue du Parc et le parc La Fontaine;

ATTENDU les besoins de l'industrie touristique dans ce secteur;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4, paragraphe 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible de réserver, aux endroits qu'il détermine, une ou plusieurs places de stationnement pour certaines catégories de véhicules, notamment les véhicules d'incendie, les véhicules de police et autres véhicules d'urgence, les véhicules de la Ville, les véhicules des corps diplomatiques, les véhicules électriques en recharge, les bicyclettes et les motocyclettes, ou pour assurer la sécurité à proximité de certaines institutions telles que les écoles et les garderies.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De modifier la signalisation en stationnement sur la rue Prince-Arthur Ouest, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent comme suit :

- retirer la zone de stationnement interdit en tout temps excepté autobus touristique pour une durée de 2 h, d'une longueur de 13,5 mètres du côté nord de l'avenue des Pins Est, immédiatement à l'ouest de la rue De Bullion.

De modifier la signalisation en stationnement sur la rue Prince-Arthur Ouest, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent comme suit :

- installer une zone de stationnement interdit en tout temps excepté autobus touristique pour une durée de 2 h, d'une longueur de 16,4 mètres du côté nord



de la rue Prince-Arthur Ouest, à partir de 14 mètres à l'ouest du boulevard Saint-Laurent.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-22 09:45

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1188007006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retrait et ajout de stationnement réservé au autobus touristique sur l'avenue des Pins Est et la rue Prince-Arthur Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'aménagement d'un axe cyclable est-ouest entre l'avenue du Parc et le parc La Fontaine est un projet qui figure au plan de transport déposé en 2008. En raison d'un projet de réaménagement géométrique de l'avenue des Pins dans son ensemble, piloté par la Division des grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), l'aménagement de l'axe cyclable a été reporté afin de s'intégrer au projet global de l'avenue des Pins, qui devrait débuter en 2021. Toutefois, considérant le nombre croissant de cyclistes circulant dans l'axe est-ouest sur des rues dépourvues d'aménagement cyclable, la Division des transports actifs et collectifs du SIVT, en collaboration avec l'arrondissement, a procédé à des analyses de faisabilité d'un projet d'aménagement temporaire. L'aménagement cyclable temporaire proposé est constitué de bandes cyclables, de chaussées désignées et de SAS vélo. Il empruntera l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, l'avenue Henri-Julien et la rue Drolet, entre l'avenue des Pins et la rue Roy, puis la rue Roy, entre l'avenue Laval et l'avenue du Parc-La Fontaine. Aucun réaménagement géométrique ou de construction de trottoir n'est prévu, l'aménagement sera donc réalisé par du marquage sur la chaussée.

Ainsi, dans la foulée des modifications prévues au stationnement, un espace de stationnement pour autobus touristique devra être retiré sur l'avenue des Pins Est, entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion. De ce fait, la mise en place d'un nouvel espace est nécessaire afin d'accueillir les touristes voyageant par autobus dans le secteur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Non disponible

**DESCRIPTION**

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est recommandé :  
**Avenue des Pins Est**

- De retirer la signalisation de stationnement interdit en tout temps excepté autobus touristique pour une durée de 2 h, d'une longueur de 13,5 mètres du côté nord de l'avenue des Pins Ouest, immédiatement à l'ouest de la rue De Bullion;

## **Rue Prince-Arthur Ouest**

- D'installer de la signalisation de stationnement interdit en tout temps excepté autobus touristique pour une durée de 2 h, d'une longueur de 16,4 mètres du côté nord de la rue Prince-Arthur Ouest, à partir de 14 mètres à l'ouest du boulevard Saint-Laurent.

### **JUSTIFICATION**

Des démarches ont été faites auprès de Tourisme Montréal de même qu'auprès des différentes compagnies offrant des tours à des fins touristiques afin de valider la pertinence de relocaliser l'espace réservé. Le résultat de cette démarche nous a permis de conclure que la relocalisation de la zone était requise afin de permettre de continuer de répondre aux besoins de l'industrie touristique dans le secteur.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La mise en oeuvre du projet est financée par le SIVT.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La mise en oeuvre de l'aménagement cyclable proposé nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, l'aménagement de cet axe cyclable permet de poursuivre nos engagements liés à **Priorité d'intervention 1: Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles - Action 1** : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Accompagner la nouvelle signalisation d'un panneau « nouvelle signalisation » pendant une période d'environ 30 jours.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 21 juin 2018

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT  
Chef de section circulation et stationnement

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-06-21

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques



**Dossier # : 1184932004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotter - rue Gilford, entre les rues Rivard et Berri

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de présenter la proposition suivante :

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ DU CÔTÉ NORD DE LA RUE GILFORD, ENTRE LES RUES RIVARD ET BERRI**

ATTENDU QUE le mobilier répond aux conditions qualitatives de l'article 40.11 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) notamment par la grande qualité du design, de l'esthétisme et de l'originalité;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite créer des aménagements d'aires de repos publics et de fraîcheur sur les artères commerciales;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

De soumettre pour approbation le dossier d'occupation périodique du domaine public à des fins de placotter pour l'emplacement situé sur le côté nord de la rue Gilford, entre les rues Rivard et Berri.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-18 09:42

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184932004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - rue Gilford, entre les rues Rivard et Berri

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement installe du mobilier distinctif à l'image de ses parcs et de ses quartiers afin de favoriser un milieu de vie familial et la création de lieux publics de rencontre. Dans le cas des placotoirs, en 2017, des modifications à la réglementation ont permis de laisser place à une plus grande créativité et diversité des aménagements. Dans cet esprit et afin d'offrir davantage d'aires de repos aux piétons, l'arrondissement a fait modifier deux conteneurs pour les convertir en une halte piétonne. Ce mobilier dessiné sur mesure par Muvbox est destiné à la rencontre, à la détente et à favoriser le transport actif, de même que la réduction des îlots de chaleur. Il s'inscrit en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public.

Située sur le côté nord de la chaussée de la rue Gilford, entre les rues Rivard et Berri, la halte piétonne offre une pause fraîcheur durant les épisodes de canicule et sera un prolongement des aménagements temporaires du projet de la rue piétonne Gilford, située entre les rues Saint-Denis et Rivard. Dans le cadre du programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), en janvier 2018, le dossier de candidature présenté par l'arrondissement a été retenu.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 1023 (1176799001) le 23 août 2017: Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piétonnisation permanente de rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville.

**DESCRIPTION**

Durant les installations temporaires du projet Gilford, la halte piétonne offre un espace public où les citoyens de l'arrondissement peuvent prendre une pose. La halte sera donc maintenue en place durant l'hiver. Ce mobilier a une longueur de 6,10 mètres, une largeur de 2,44 mètres, pour une superficie totale de 14,88 m<sup>2</sup>. Les plans détaillés de la halte piétonne sont disponibles en pièces jointes.

## **JUSTIFICATION**

Afin de créer des aménagements qui se démarquent, à l'image de l'arrondissement, la conception de la halte piétonne devait dépasser les conditions d'aménagement plus standards tout en respectant les conditions qualitatives suivantes :

- Zonage (saine cohabitation des usages);
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

Dans ce contexte, il est à souligner que cette halte piétonne ne respecte pas toutes les différentes conditions techniques d'aménagement figurant à la sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1), mais elle répond aux conditions qualitatives qui compensent par la grande qualité de son design, son esthétisme et son originalité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'aménagement nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotioir permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé. Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables. De plus, ce type de mobilier permet de créer un îlot de fraîcheur, puisqu'il est doté d'une toiture et de plantation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Obtention de l'ordonnance du conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 15 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jessie LAFRANCE-BRAZEAU  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-15

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques





**Dossier # : 1180700005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 65, avenue Fairmount Ouest

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ AU 65 DE L'AVENUE FAIRMOUNT OUEST**

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De soumettre pour approbation le dossier d'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 65 de l'avenue Fairmount Ouest.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-18 14:32

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180700005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 65, avenue Fairmount Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire du commerce Café Le Standard, situé au 65 de l'avenue Fairmount Ouest, demande l'installation d'un aménagement de type placotoir en façade de son établissement. L'aménagement public proposé sera destiné à la rencontre et à la détente, en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation des espaces publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace en façade du 65 de l'avenue Fairmount Ouest. L'aménagement proposé a une longueur de 2,959 mètres, une largeur de 2 mètres, pour une superficie totale de 5,918 m<sup>2</sup>. Le plan détaillé de même qu'un document explicatif sont disponibles en pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir en façade du 65 de l'avenue Fairmount Ouest est recevable puisqu'il se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la section III, sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

Le conseil d'arrondissement prendra une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages) : C.2A / H.1-4
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);

- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placottoire est sans frais. Le placottoire occupera l'espace tarifé PM837 qui est en façade du commerce.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;

- Émission du permis.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) en vigueur. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Lillia BOUHALASSA, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Lillia BOUHALASSA, 15 juin 2018  
Michel TANGUAY, 15 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joanne SAVARD  
Agente technique circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-15

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques



**Dossier # : 1180700001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 857 rue Marie-Anne Est

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU  
DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ AU  
857 DE LA RUE MARIE-ANNE EST**

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De soumettre pour approbation le dossier d'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 857 de la rue Marie-Anne Est.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-18 14:28

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180700001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 857 rue Marie-Anne Est

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La propriétaire du commerce Café Ze Yéti, situé au 857 de la rue Marie-Anne Est, demande l'installation d'un aménagement de type placotoir en façade de son commerce. L'aménagement public proposé sera destiné à la rencontre et à la détente en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace en face du 857, rue Marie-Anne Est. L'aménagement proposé aura une longueur de 9,754 mètres, une largeur de deux (2) mètres, pour une superficie totale de 19,51 m<sup>2</sup>. Le plan détaillé, de même qu'un document explicatif, sont disponibles en pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir en face du 857, rue Marie-Anne Est est recevable puisque l'emplacement proposé se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la section III, sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

Le conseil d'arrondissement sera en mesure de prendre une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :

- Zonage (saine cohabitation des usages): H.2-4 / C.2A
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;

- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placotoir est sans frais.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Obtention de l'ordonnance du conseil d'arrondissement;

- Émission du permis.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Lillia BOUHALASSA, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Lillia BOUHALASSA, 15 juin 2018

Michel TANGUAY, 15 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joanne SAVARD  
Agente technique circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-15

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques





**Dossier # : 1186971005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives aux lieux de pratiques culturelles spontanées

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1.
  1. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la pratique culturelle spontanée dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le(s) lieu(x) identifié(s) au présent dossier décisionnel;
  2. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour le(s) lieu(x) identifié(s) au présent dossier décisionnel;

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-13 16:35

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186971005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives aux lieux de pratiques culturelles spontanées

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de déployer l'action culturelle municipale, l'arrondissement désire vouer des lieux à la création, à la médiation et à la pratique artistique.  
Le présent sommaire vise, pour l'année 2018, à désigner le(s) emplacement(s) dédié(s) aux prestations artistiques spontanées sur le domaine public.

Il est recommandé d'offrir un cadre légal pour sa réalisation sur le domaine public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour désigner le(s) site(s) où il sera permis aux artistes professionnels et semi-professionnels d'offrir une performance culturelle spontanée, sans permis, sur le domaine public et de déroger au règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20).

Dans cet ordre d'idée, les artistes seront autorisés à se produire sans permis - lorsque l'espace n'est pas occupé par un événement public - en vertu des modalités suivantes :

Emplacement : rue Prince-Arthur entre les rues Saint-Dominique et Coloniale

Période : du 3 juillet au 31 décembre 2018

Heure : entre 10 h et 21 h

\*L'utilisation d'amplification sonore est permise pour les prestations sur cet espace. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ce site.

À noter que les règlements de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal devront y être respectés en tout temps. Est interdit :

- L'installation d'équipements et la modification au mobilier urbain (affiche, arche, jeu, chapiteau, marquise, tente, table, chaise, décoration, peinture au sol etc.);
- La vente et distribution de produits comestibles et non-comestibles incluant les produits alcoolisés;

- L'utilisation de l'espace à des fins promotionnelles;
- La circulation et le stationnement de véhicules;
- Les prestations d'effets spéciaux (pyrotechnie; artiste de feu, effet de flamme).

## **JUSTIFICATION**

L'offre culturelle s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau. Elle contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial et aux touristes de découvrir un quartier dynamique. Les prestations sur le domaine public sont gratuites et accessibles à tous. La mise en place de lieux dédiés à la pratique artistique spontanée fait partie des engagements du Plan d'action culturel 2015-2017 et 2018-2020.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts associés à la réalisation des performances spontanées sont assumés par l'artiste. Afin de rendre l'espace accessible et de faciliter la pratique spontanée, aucun avenant d'assurance n'est exigé à l'artiste pour sa prestation et pour l'occupation du lieu.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La diversité et le dynamisme culturel proposés par ce nouvel espace contribuent à une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La présence de ce nouvel espace aura des impacts significatifs sur la vie de quartier :

- La dynamisation de la rue Prince-Arthur;
- L'attraction et la rétention des clientèles pour les commerces locaux;
- L'occupation du domaine public facilitée pour les artistes;
- L'accessibilité à l'expression artistique pour les citoyens;
- La mise en place d'un espace stimulant pour l'offre culturelle;
- Des citoyens engagés dans et pour la culture;
- Le positionnement de l'arrondissement comme un quartier artistique;
- La reconnaissance de l'apport des artistes à la signature du Plateau;
- La découverte par les citoyens d'artistes locaux.

Sans l'édition de cette ordonnance, les prestations artistiques spontanées ne pourront avoir lieu sur le territoire de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

L'artiste est responsable de ses opérations de communications. Ce dernier peut ainsi annoncer sa prestation par différents médias dont les médias sociaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des prestations culturelles spontanées.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal  
Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michael TREMBLAY, 11 juin 2018  
Catherine PIAZZON, 11 juin 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève G TREMBLAY  
Agente de projets - promotion et événements  
spéciaux

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-11

Marie-Christine LAVALLEE  
Chef de division par intérim

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social

**Dossier # : 1184440002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance pour autoriser l'installation d'une enseigne temporaire sur l'immeuble sis au 300, rue Léo-Pariseau « Tour Transat » pour l'événement du Grand Prix Cycliste 2018 de Montréal.

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE  
ENSEIGNE TEMPORAIRE SUR L'IMMEUBLE SIS AU 300, RUE LÉO-PARISEAU  
(TOUR TRANSAT) POUR L'ÉVÉNEMENT DU GRAND PRIX CYCLISTE 2018 DE  
MONTREAL**

ATTENDU QUE l'article 526 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) permet, par ordonnance, d'autoriser l'installation d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement, pour une période de temps déterminée;

ATTENDU QUE l'affichage temporaire, d'une durée de 10 jours, participe à un événement sportif d'envergure internationale, le « Grand Prix Cycliste », dont les épreuves des villes de Québec et de Montréal sont les deux seules présentées en Amérique du Nord et inscrites au calendrier des prestigieuses épreuves UCI WorldTour (Union cycliste internationale);

ATTENDU QUE l'événement vise à faire la promotion du cyclisme et du sport et à donner à Montréal et au Québec une visibilité internationale;

ATTENDU QUE chaque année, le Grand Prix Cycliste attire près de 155 000 amateurs et passionnés du cyclisme ainsi que des touristes, qui injectent plusieurs millions de dollars dans l'économie locale, et que cette épreuve permet également à nos cyclistes locaux de se faire voir et de mettre en valeur leur talent;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée en 2015 à reconduire le financement de l'événement, en y allouant un budget annuel de 1,25 million de dollars pour les cinq années à venir, dans le cadre de « l'Entente Montréal 2025 »;

ATTENDU QUE l'événement est soutenu financièrement par de nombreux commanditaires et les gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU QUE le mode d'installation proposé respecte les orientations de l'arrondissement

en matière de protection du patrimoine bâti.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser par ordonnance, dans le cadre de l'événement du Grand Prix Cycliste 2016 de Montréal, l'installation d'une enseigne de type bannière au sommet de la façade nord de la « *Tour Transat* » sise au 300, rue Léo-Pariseau, aux conditions suivantes :

- que cette enseigne soit mise en place au plus tôt, le mercredi 5 septembre 2018 et retirée au plus tard, le vendredi 14 septembre 2018;
- que la même bannière, autorisée en 2016 et 2017, sera réutilisée cette année;
- que l'enseigne soit d'une dimension maximale de 12,19 m x 18,29 m (40' x 60') et installée entre les 17e et 21e étages de cet immeuble de 26 étages;
- que cette enseigne de type « bannière » soit fixée solidement à l'aide d'ancrages et d'oeillets prévus à cette fin et soit faite d'un matériau résistant au feu ou ignifugé;
- que les perforations faites pour son ancrage soient limitées au minimum et que ces perforations soient, après l'enlèvement de l'affichage, réparées avec un produit empêchant de façon efficace et permanente l'infiltration de l'eau;
- que les organisateurs de cet événement soient responsables des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de cette enseigne;
- qu'une assurance responsabilité civile soit maintenue en vigueur durant la période d'affichage.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-13 07:42

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184440002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance pour autoriser l'installation d'une enseigne temporaire sur l'immeuble sis au 300, rue Léo-Pariseau « Tour Transat » pour l'événement du Grand Prix Cycliste 2018 de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 7 mai 2018, la compagnie *Transat A.T. inc.*, mieux connue sous le nom d'*Air Transat*, a déposé à la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, une demande d'autorisation pour l'installation d'une enseigne publicitaire de type « bannière » pour l'immeuble qu'elle occupe au 300, rue Léo-Pariseau « *Tour Transat* » appartenant à *Second Placement inc.* , à l'occasion de l'événement « *Grand Prix Cycliste 2018 de Montréal* », qui se tiendra du 8 au 10 septembre 2018.

Cette année, pour la 9e édition du Grand Prix Cycliste de Montréal, la compagnie *Transat A.T. inc.* souhaite, pour une 4e année consécutive, installer sur l'immeuble qu'elle occupe, une enseigne publicitaire de type « bannière » afin de soutenir et souligner cet événement de calibre international. Elle souhaiterait installer la même bannière autorisée et installée en 2016 et 2017. Le Grand Prix Cycliste est un événement sportif d'envergure, dont les épreuves des villes de Québec et de Montréal sont les deux seules présentées en Amérique du Nord et inscrites au calendrier des prestigieuses épreuves UCI WorldTour (Union cycliste internationale). Ces deux épreuves sont stratégiques pour le développement du cyclisme de haut niveau du côté des Amériques et contribuent, de manière importante, à attirer à Montréal l'élite mondiale du cyclisme professionnel provenant de partout dans le monde. Le Grand Prix Cycliste rassemble chaque année près de 155 000 amateurs et passionnés du cyclisme, ainsi que des touristes, qui injectent plusieurs millions de dollars dans l'économie locale. Cette épreuve permet également à nos cyclistes locaux de se faire voir et de mettre en valeur leur talent.

La promotion d'un tel événement est importante, car elle permet de faire rayonner Montréal et le Québec à l'étranger, d'autant plus que la course sera télédiffusée dans 130 pays. Ainsi, en avril 2015, le maire de Montréal annonçait que le Grand Prix Cycliste de Montréal resterait dans la métropole pour les cinq années à venir en y allouant un budget annuel de 1,25 million de dollars avec l'aide financière du gouvernement du Québec dans le cadre de « l'Entente Montréal 2025 ». *Air Transat* est l'un des nombreux commanditaires officiels du Grand Prix Cycliste en assurant le transport outremer des « *ProTeams* » et de leur imposante cargaison. D'autres commanditaires apportent également leur aide, financière ou d'une autre façon, tels les gouvernements du Canada et du Québec, les villes de Québec et Montréal et Via Rail. Québecor, pour sa part, rendra accessible la course à des millions de

Québécois via ses chaînes TVA et TVA Sports.

L'événement se tiendra du 8 au 10 septembre 2018 à Montréal. La bannière proposée présente un visuel qui contribuera à promouvoir le Grand Prix Cycliste durant cette période, tout en encourageant les participants à cette course. Elle assurera une meilleure visibilité de l'événement depuis le nord, dans l'axe de l'avenue du Parc, le lieu de départ et d'arrivée étant prévu au nord du monument Georges-Étienne Cartier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La compagnie *Transat A.T. inc.* a obtenu en 2015, 2016 et 2017 du conseil d'arrondissement une ordonnance identique, l'autorisant à installer un affichage à des fins culturelles (résolutions: CA15 25 0369, CA16 25 0301 et CA17 25 0270).

## **DESCRIPTION**

Autoriser par ordonnance, dans le cadre de l'événement du Grand Prix Cycliste 2018 de Montréal, l'installation d'une enseigne de type « bannière » au sommet de la façade nord de la « *Tour Transat* » sise au 300, rue Léo-Pariseau, entre les 17<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> étages de cette tour de 26 étages. La bannière proposée, celle utilisée en 2016 et 2017 et réutilisée cette année, mesurera 12,19 m x 18,29 m (40' x 60'), sera de forme rectangulaire et installée verticalement, sera aux couleurs d'*Air Transat* (bleu et blanc) hormis pour le coureur cycliste représenté en couleur et entouré de l'étoile-logo d'*Air Transat*. Le message « Bonne chance aux coureurs » figurera au haut de la bannière et les logos d'*Air Transat* et du Grand Prix Cycliste au bas de celle-ci.

Cette enseigne sera composée d'une seule affiche rectangulaire, imprimée sur du tissu à bannière ignifugé de type filet translucide, puis sera fixée sur le parapet du sommet de l'immeuble et sur tout son pourtour dans les joints d'aluminium du mur-rideau, à l'aide de visses disposées à tous les 12 pouces pour éviter que le vent ne s'infilte derrière. Le requérant s'est engagé à limiter au minimum les perforations et à réparer ces perforations après l'enlèvement de l'enseigne avec un produit qui empêchera de façon permanente l'infiltration d'eau et la dégradation.

La bannière sera mise en place au plus tôt, le mercredi 5 septembre 2018 et retirée au plus tard, le vendredi 14 septembre 2018.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'édicter cette ordonnance pour les motifs suivants :

- L'article 526 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal* (01-277) permet, par ordonnance, d'autoriser l'installation d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement, pour une période de temps déterminée;
- L'affichage temporaire, d'une durée de 10 jours, participe à un événement sportif d'envergure internationale, le « Grand Prix Cycliste », dont les épreuves des villes de Québec et de Montréal sont les deux seules présentées en Amérique du Nord et inscrites au calendrier des prestigieuses épreuves UCI WorldTour (Union cycliste internationale);
- L'événement vise à faire la promotion du cyclisme et du sport et à donner à Montréal et au Québec une visibilité internationale;
- Chaque année, le Grand Prix Cycliste attire près de 155 000 amateurs et passionnés du cyclisme ainsi que des touristes, qui injectent plusieurs millions de dollars dans l'économie locale, et cette épreuve permet également à nos cyclistes locaux de se faire voir et de mettre en valeur leur talent;



- En 2015, la Ville s'est engagée à reconduire le financement de l'événement, en y allouant un budget annuel de 1,25 million de dollars pour les cinq prochaines années dans le cadre de « l'Entente Montréal 2025 »;
- L'événement est soutenu financièrement par de nombreux commanditaires et les gouvernements du Québec et du Canada;
- Le mode d'installation proposé respecte les orientations de l'arrondissement en matière de protection du patrimoine bâti.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement vise à faire la promotion du cyclisme et du sport et à donner à Montréal et au Québec, ainsi qu'à nos cyclistes locaux, une visibilité internationale;

- Chaque année, le Grand Prix Cycliste attire près de 155 000 amateurs et passionnés du cyclisme ainsi que des touristes, qui injectent plusieurs millions de dollars dans l'économie locale;
- L'enseigne utilisée en 2016 et 2017 sera réutilisée cette année.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement;

- Publication de l'avis dans le journal *Métro* suite au conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

En vertu de l'article 526 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, autoriser l'installation d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, pour une période de temps déterminée.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 7 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gaetan RICARD  
Conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-05-29

Stéphane B MORIN  
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques



**Dossier # : 1180482003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement (2018-04) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

D'adopter le *Règlement (2018-04) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)* .

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-05-22 18:10

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180482003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement (2018-04) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il est souhaitable de procéder à une modification au *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)*, qui a été adopté à la séance ordinaire du 18 décembre 2017 et entré en vigueur le 1er janvier 2018. En effet, le conseil d'arrondissement s'est engagé à réviser à la baisse les tarifs relatifs à l'étude d'un projet particulier concernant l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure. Or, puisqu'aucun tarif n'est spécifiquement prévu à cet effet, il y a lieu de modifier le règlement pour ajouter ce tarif au paragraphe 5 de l'article 9. Par la même occasion, il y a lieu de corriger le 2e alinéa de cet article 9 pour le replacer à la fin de l'article. Le projet de règlement 2018-04 est joint en pièce au présent sommaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A.

**DESCRIPTION**

La modification au Règlement sur les tarifs 2018 est proposée de la manière suivante:  
" 1. Le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2018 (2017-12)* est modifié à son article 9 par la suppression du 2<sup>e</sup> alinéa, et par l'ajout du paragraphe et de l'alinéa suivants:

« 5° pour l'étude d'un projet particulier concernant l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure: 2 290,00 \$.

Si cette étude requiert une modification au *Plan d'urbanisme (04-047)* les frais sont majorés de: 2 290,00 \$. "

**JUSTIFICATION**

Pour une application plus efficace du règlement sur les tarifs 2018, et pour permettre l'étude d'un projet particulier concernant l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure, il est nécessaire et recommandé d'effectuer la modification proposée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du projet de règlement : CA du 4 juin 2018  
Adoption du règlement 2018-04 : lors d'une séance subséquente  
Publication et entrée en vigueur : à la suite de l'adoption du règlement.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à l'article 145, et les articles 67 et 67.1 de l'annexe C, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre. C-11.4).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Claude GROULX  
Secrétaire- d'arrondissement

Le : 2018-05-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1185924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels. (01-277-82)

**ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE LIMITER L'AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENTS EN COUR ARRIÈRE AUX SECTEURS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS (01-277-82) RÉSIDUEL ET LES RÈGLEMENTS PARTICULIERS QUI Y SONT ASSOCIÉS (01-277-82-1 à 01-277-82-36).**

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 avril 2018.

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été publié dans le journal Le Devoir le 13 avril 2018.

ATTENDU QUE des demandes de participations référendaires valides ont été reçues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

*D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels (01-277-82) résiduel et les règlements particuliers qui y sont associés (01-277-82-1 à 01-277-82-36).*

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-05-28 15:07

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1185924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retrait des Règlements 01-277-82-7, 01-277-82-8, 01-277-82-13, 01-277-82-16, 01-277-82-18, 01-277-82-23 et 01-277-82-27 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels, suite à la tenue des registres du 20 juin 2018.

**RETIRER LES RÈGLEMENTS 01-277-82-7, 01-277-82-8, 01-277-82-13, 01-277-82-16, 01-277-82-18, 01-277-82-23 ET 01-277-82-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE LIMITER L'AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENTS EN COUR ARRIÈRE AUX SECTEURS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS.**

ATTENDU QUE le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels (01-277-82) résiduel et les règlements particuliers qui y sont associés (01-277-82-1 à 01-277-82-36) ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2018.

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes habiles à voter des zones concernées à signer le registre, a été publié dans le journal Le Plateau le 8 juin 2018.

ATTENDU QUE le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu a été atteint dans sept zones.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

De retirer les règlements 01-277-82-7, 01-277-82-8, 01-277-82-13, 01-277-82-16, 01-277-82-18, 01-277-82-23 et 01-277-82-27 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-27 16:44

**Signataire :** Guy OUELLET

---



Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels. (01-277-82)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 9 avril dernier, le conseil d'arrondissement a adopté le second projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels (01-277-82)* qui contenait des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire de la part des personnes habiles à voter. Un avis public a été publié dans le journal *Le Devoir* le 13 avril 2018 afin d'inviter les personnes intéressées à déposer une demande au bureau du secrétaire d'arrondissement avant le 23 avril 2018 à 16 h 30.

Au terme de ce processus, des demandes d'ouverture d'un registre ont été déposées à l'égard de 39 zones. L'analyse de ces demandes révèle que :

§ 34 zones feront l'objet d'un registre pour les dispositions visant l'interdiction d'aménagement d'une aire de stationnement extérieure et l'usage de celle-ci à des fins de stationnement d'un véhicule routier dans un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usages principale, une catégorie de la famille habitation et à ne plus interdire l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure pour un bâtiment exclusivement résidentiel comportant 7 logements et plus (zones 0038, 0051, 0065, 0077, 0109, 0119, 0138, 0157, 0243, 0250, 0254, 0260, 0264, 0277, 0286, 0287, 0289, 0296, 0313, 0322, 0334, 0369, 0390, 0418, 0431, 0444, 0482, 0492, 0498, 0552, 0554, 0564, 0687 et 0723);

§ 2 zones feront l'objet d'un registre pour la disposition visant à ne plus interdire l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure pour un bâtiment exclusivement résidentiel comportant 7 logements et plus (zones 0171 et 0627);

§ 3 zones ne feront pas l'objet d'un registre, car le nombre de signatures par zone était insuffisant.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil d'arrondissement doit adopter un règlement contenant l'ensemble des dispositions non susceptibles d'approbation référendaire ou qui n'ont fait l'objet d'aucune demande d'approbation référendaire valide (Règlement 01-277-82\_Résiduel) et un règlement particulier pour chaque zone ayant fait l'objet de

demandes valides (Règlement 01-277-82-1 à 01-277-82-36). Les personnes habiles à voter des secteurs concernés pourront demander que les règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire à l'occasion de la tenue de registres le mercredi 20 juin 2018, de 9 h à 19 h au Bureau d'arrondissement, au 201, avenue Laurier Est, à la salle Le Plateau située au rez-de-chaussée.

Les avis de tenue de registres seront publiés le vendredi 8 juin 2018 dans le journal Le Plateau.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 24 mai 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon LEMIEUX  
Conseiller(ere) en aménagement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retrait des Règlements 01-277-82-7, 01-277-82-8, 01-277-82-13, 01-277-82-16, 01-277-82-18, 01-277-82-23 et 01-277-82-27 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels, suite à la tenue des registres du 20 juin 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le 20 juin 2018, l'arrondissement a tenu 36 registres soit un pour chacun des règlements particuliers adoptés le 4 juin 2018. À l'issue de ce processus, 29 règlements ont été réputés approuvés par les personnes habiles à voter. Ces règlements entrèrent en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité. Pour chacun des sept autres, le nombre de signatures requis pour qu'un référendum soit tenu a été atteint. Plutôt que de tenir un scrutin référendaire, les élus de l'arrondissement ont décidé de retirer du processus d'adoption ces règlements particuliers. Conséquemment, la possibilité d'aménager une aire de stationnement extérieure et de l'utiliser à des fins de stationnement d'un véhicule routier sera maintenu dans les zones concernées par ces règlements. Le tableau «Registre\_01-277-82» joint au présent sommaire détaille les résultats dans chacune des zones.

L'avis public informant les personnes intéressées du retrait des sept règlements sera publié le vendredi 6 juillet 2018 dans le journal *Le Plateau*.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels. (01-277-82)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans un milieu dense et animé comme celui du Plateau-Mont-Royal, l'aménagement des espaces de vie doit être encadré de manière à assurer le bien-être des individus dans le respect de l'intérêt collectif. Pour l'aménagement des espaces extérieurs publics et privés, l'administration municipale a comme objectif d'encourager le verdissement, de prioriser les modes de transport actif et collectif, d'assurer l'utilisation optimale de chacun des espaces et de promouvoir le vivre ensemble.

Ces balises de développement du territoire se concrétisent grâce à des interventions telles que l'aménagement de ruelles vertes, le partage plus équitable de l'espace public entre les différents utilisateurs et la création de lieux de rencontre informels, comme les Terrasses Roy ou La Petite Floride.

Même sans aménagement particulier, la ruelle joue un rôle prépondérant dans la qualité d'un milieu de vie des résidents. Bien qu'elles aient été conçues comme des voies de service (livraison du combustible ou de la glace et sortie de secours), les ruelles sont davantage un lieu où s'exprime la vie sociale d'une unité de voisinage. Pendant que les enfants y trouvent refuge pour y jouer, d'autres s'y rassemblent pour socialiser ou s'adonner à des activités ponctuelles. La ruelle constitue ainsi le prolongement des cours arrière et comble un besoin pour les nombreux citoyens ne disposant que de peu d'espace extérieur appropriable.

Le développement de ruelles verdies, conviviales et sécuritaires pour les citoyens de tous âges ne doit pas être entravé par plus de circulation automobile. Selon un relevé visuel effectué en 2014, à partir d'un échantillonnage, il a été estimé que 40 % des cours arrière sont aménagées pour le stationnement d'un véhicule automobile. Pour éviter l'augmentation du nombre de stationnements adjacent à une ruelle, la Direction du développement du territoire et des travaux publics propose de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels.

**Historique de la réglementation sur le stationnement**

L'encadrement des normes de stationnement traduit à la fois l'évolution des valeurs collectives et la volonté des administrations à conditionner le changement de paradigme d'aménagement axé sur l'automobile.

## **1994**

- Interdire le stationnement en cour avant sur l'ensemble du territoire, à l'exception des bâtiments isolés.

## **2006**

- Proscrire le stationnement en cour avant sur les bâtiments isolés;
- Éliminer l'exigence de fournir des unités de stationnement lors de nouveaux projets de construction ou d'agrandissement;
- Obliger l'aménagement d'une unité de stationnement pour vélo par logement;
- Réduire le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé (de 1,5 unité à 0,67 unité par logement);
- Exiger qu'une aire de stationnement n'excède pas 50 % de la cour et que la partie non utilisée à des fins de stationnement fasse l'objet d'un aménagement paysager.

## **2014**

- Interdire la construction de garages hors sol;
- Bannir l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure desservant 7 logements et plus;
- Prohiber les revêtements de sol dont l'indice de réflectance solaire est inférieur à 29 comme l'asphalte.

## **2016**

- Assurer la mise aux normes d'une aire de stationnement lors d'une transformation;
- Empêcher l'aménagement d'une aire de stationnement en bordure d'une ruelle champêtre.

### **Permis d'aménagement d'une aire de stationnement**

L'analyse des permis émis de 2012 à 2017 montre qu'une moyenne de 14 aires de stationnement de surface sont aménagées annuellement. Lorsqu'on regarde uniquement les permis de construction, on constate que 90 % des nouvelles constructions ne comportent aucun stationnement extérieur.

### **Vignette de stationnement**

Pour répondre à la demande de stationnement, l'arrondissement privilégie le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR). À la demande des citoyens et après une analyse des contraintes par les professionnels de l'arrondissement, l'espace réservé aux détenteurs de vignettes peut être ajusté.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

### **DESCRIPTION**

Le projet de règlement 01-277-82 vise à prohiber l'aménagement de toute nouvelle aire de stationnement automobile en surface dans les secteurs dont la catégorie d'usages principale est habitation (H) ou équipements collectifs et institutionnels (E).

Suite au dépôt d'un avis de motion, seul l'aménagement d'une aire de stationnement intérieure ou dans la cour arrière d'un bâtiment situé dans un secteur dont la catégorie d'usages principale est commerciale (C) ou industrielle (I) sera autorisé.

Les unités de stationnement existantes demeureront autorisées en vertu des dispositions sur les droits acquis.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

- Encourager la réappropriation des ruelles par les riverains;
- Favoriser le verdissement des cours et des espaces publics;
- Sécuriser les milieux de vie;
- Réduire la dépendance à l'automobile.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 30 janvier 2018 (voir la recommandation en pièce jointe).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'encadrement du stationnement représente un outil incontournable de la gestion de la mobilité et de l'aménagement durable d'un territoire. L'interdiction de construire de nouvelles aires de stationnement extérieures dans les secteurs résidentiels et collectifs encourage la réappropriation des espaces publics et transforme les milieux de vie en améliorant la qualité paysagère des cours tout en limitant la circulation automobile dans les ruelles.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La modification proposée au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) est susceptible d'approbation référendaire.

### **Étape réalisée**

- 30 janvier 2018 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.



## Étape projetée

- 5 mars 2018 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du premier projet de règlement.

## Étapes subséquentes

- mars 2018 : Avis public dans le journal *Le Devoir* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- 3 avril 2018 : Assemblée publique de consultation;
- 9 avril 2018 : Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de règlement avec ou sans modification;
- avril 2018 : Avis public dans le journal *Le Devoir* décrivant le projet de règlement et le mécanisme d'approbation référendaire;
- 7 mai 2018 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement;
- Juin 2018 : Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette modification est par ailleurs conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 12 février 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon LEMIEUX

**ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY

Le : 2018-02-06

Conseiller en aménagement

Chef de division - urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme



**Dossier # : 1180691002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement d'une condition énoncée à la résolution CA06 250322 pour un projet résidentiel sur un terrain situé aux 5350 à 5400, avenue Henri-Julien

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

**ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08) AFIN D'AUTORISER LE REMPLACEMENT D'UNE CONDITION ÉNONCÉE À LA RÉOLUTION CA06 250332 POUR UN PROJET RÉSIDENTIEL SUR UN TERRAIN SITUÉ AUX 5350 À 5400, AVENUE HENRI-JULIEN**

ATTENDU QUE la modification proposée permettrait la construction d'un projet résidentiel de 63 logements et, jumelée avec la cession de terrains exigée par la résolution du PPCMOI initial, la réalisation des allées Alma et du Carmel, en lien avec la planification du secteur Saint-Viateur Est et les travaux en cours sur le domaine public;

ATTENDU QUE la nouvelle condition concorde avec les exigences du ministère de la Culture et des Communications qui n'autorisent pas la construction d'un immeuble de plus de 4 étages, et ceci, dans l'optique de préservation de la vie monastique des Carmélites;

ATTENDU QUE la modification proposée permettrait de respecter les objectifs établis par l'énoncé de l'intérêt patrimonial dans l'aire de protection du monastère des Carmélites, un immeuble patrimonial classé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet lors de sa séance du 27 mars 2018.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction*, de

*modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* , la modification à la résolution CA06 25 0322 par le remplacement de la condition « la hauteur du bâtiment donnant sur l'avenue Henri-Julien doit être de 5 étages, pour une hauteur maximale de 17 m, et celui sur le prolongement de l'avenue du Carmel, de 6 étages, pour une hauteur maximale de 20 m, sans espace habitable dans des constructions hors-toit pour l'ensemble du projet; » par la condition « la hauteur du bâtiment ne doit dépasser 4 étages, avec une hauteur maximale de 14 m, sans espace habitable dans des constructions hors-toit. ». Toutes les autres conditions de la résolution CA06 250322 continuent de s'appliquer.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 1er mai 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, salle Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-29 14:14

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180691002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement d'une condition énoncée à la résolution CA06 250322 pour un projet résidentiel sur un terrain situé aux 5350 à 5400, avenue Henri-Julien

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la résolution CA06 250322 autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel avec une hauteur de 5 étages sur l'avenue Henri-Julien et de 6 étages dans le prolongement de l'avenue du Carmel. Au Plan d'urbanisme, le terrain est situé dans un secteur autorisant un bâti de 5 à 9 étages (11-T4).

En 2007, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a décrété une aire de protection autour de l'immeuble patrimonial classé du monastère des Carmélites, exigeant l'obtention d'une autorisation du ministère pour toute nouvelle construction. L'énoncé de l'intérêt patrimonial, complété le 1<sup>er</sup> octobre 2012, établit les valeurs associées à l'aire de protection, à savoir des objectifs de préservation des vues vers et depuis le jardin du monastère ainsi que du maintien d'une quiétude nécessaires au mode de vie contemplatif des moniales. Après l'étude du projet de construction, le MCC, en lien avec ces objectifs, a fixé une hauteur maximale de 4 étages pour le site du 5305 à 5400, avenue Henri-Julien, ce qui va à l'encontre des paramètres du Plan d'urbanisme et du projet particulier (PPCMOI) en vigueur.

Afin de se conformer aux exigences du ministère, la présente modification à la résolution CA06 250322 aurait pour effet de réduire la hauteur maximale autorisée pour le bâtiment projeté à 4 étages.

La demande de permis n° 3001009631 visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages comportant 63 logements, 42 unités de stationnement pour vélo et 35 unités de stationnement pour automobiles, a reçu un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vertu du Règlement sur les PIIA à la séance du 28 novembre 2017.

À la séance du 27 mars 2018, le CCU a émis une recommandation favorable aux modifications demandées au PPCMOI.

Simultanément, une modification au Plan d'urbanisme est en cours d'adoption, assurant ainsi la concordance du PPCMOI au Plan (voir dossier 1180691001).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**5 septembre 2006** : Adoption de la résolution CA06 250322, autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), la construction d'un bâtiment résidentiel situé aux 5350-5400, avenue Henri-Julien (1060691005).

**1<sup>er</sup> septembre 2011** : Adoption de la résolution CA11 2500265, visant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), à modifier les conditions de réalisation du projet autorisé par la résolution CA06 250322 pour le bâtiment prévu aux 5350-5400, avenue Henri-Julien (1110049003) (prolongation du délai de réalisation du projet).

## **DESCRIPTION**

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la modification de la résolution CA06 25 0322 par le remplacement de la condition « la hauteur du bâtiment donnant sur l'avenue Henri-Julien doit être de 5 étages, pour une hauteur maximale de 17 m, et celui sur le prolongement de l'avenue du Carmel, de 6 étages, pour une hauteur maximale de 20 m, sans espace habitable dans des constructions hors-toit pour l'ensemble du projet; » par la condition « la hauteur du bâtiment ne doit dépasser 4 étages, avec une hauteur maximale de 14 m, sans espace habitable dans des constructions hors-toit. ». Toutes les autres conditions de la résolution CA06 250322 continuent de s'appliquer.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à cette demande pour les motifs suivants :

- La modification proposée permettrait la construction d'un projet résidentiel de 63 logements et, jumelée avec la cession de terrains exigée par la résolution du PPCMOI initiale, la réalisation des allées Alma et du Carmel, en lien avec la planification du secteur Saint-Viateur Est et les travaux en cours sur le domaine public;
- La nouvelle condition concorde avec les exigences du MCC qui n'autorisent pas la construction d'un immeuble de plus de 4 étages, et ceci, dans l'optique de préservation de la vie monastique des Carmélites;
- La modification proposée permettrait de respecter les objectifs établis par l'énoncé de l'intérêt patrimonial dans l'aire de protection du monastère des Carmélites, un immeuble patrimonial classé;
- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement a émis un avis favorable à la modification proposée au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) lors de sa séance du 27 mars 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet de règlement contribue à la réduction des impacts du redéveloppement des immeubles dans l'aire de protection du monastère des Carmélites et assure une

meilleure cohésion dans la planification de cette revitalisation, tout en permettant une densification des fonctions urbaines. Il s'inscrit également dans la démarche plus large de requalification du secteur Saint-Viateur Est, qui privilégie les modes de transports collectifs et actifs et la présence d'emplois à proximité de l'habitation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**La modification proposée à la résolution CA06 250322 est susceptible d'approbation référendaire.**

**Calendrier projeté :**

- **9 avril 2018** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un projet de résolution;
- **Avril 2018** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **1<sup>er</sup> mai 2018** : Assemblée publique de consultation.

**Étapes subséquentes :**

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**La modification proposée à la résolution CA06 250322 est assujettie à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*.**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047).

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 26 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-26

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics





**Dossier # : 1180691004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement du passage dans la cour arrière au bâtiment situé au 5256 à 5260, rue Fabre, et ce, en dérogeant à la hauteur maximale

**ADOPTER LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU PASSAGE DANS LA COUR ARRIÈRE DU BÂTIMENT SITUÉ AUX 5256 À 5260, RUE FABRE, ET CE, EN DÉROGEANT À LA HAUTEUR MAXIMALE**

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'impacts puisque le passage demeurerait plus bas que le mur voisin auquel il est adossé;

ATTENDU QUE cet ajustement volumétrique, bien fenêtré, permettra de transformer ce lien, mal conçu et sombre, en corridor intégré, de manière à améliorer la qualité du logement du rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE les modifications proposées amélioreront la qualité des espaces extérieurs;

ATTENDU qu'à la séance du 10 avril 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'autoriser l'agrandissement du passage localisé dans la cour arrière de l'immeuble situé aux 5256 à 5260, rue Fabre, et ce, en dérogeant aux exigences du Règlement 96-12 intitulé « *Règlement autorisant la construction d'un passage en demi-sous-sol dans la cour*

*intérieure du bâtiment portant les numéros 5256 à 5260, rue Fabre », aux conditions suivantes :*

- Que l'agrandissement du passage existant n'augmente pas le taux d'implantation de l'immeuble;
- Que la hauteur maximale de cet agrandissement ne dépasse pas la hauteur maximale du passage existant;
- Qu'au moins un arbre soit planté dans la cour;
- Que tout revêtement de sol dans la cour arrière soit perméable;
- Qu'au moins 18 % de la cour arrière doit être plantée de végétaux en pleine terre.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 26 juin 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle du Plateau-Mont-Royal.

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*.

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-05-22 18:00

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180691004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement du passage dans la cour arrière au bâtiment situé au 5256 à 5260, rue Fabre, et ce, en dérogeant à la hauteur maximale

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La présente demande vise à autoriser l'agrandissement du passage existant reliant le logement du rez-de-chaussée du triplex avec la partie du bâtiment donnant sur la ruelle (ancien entrepôt du fabricant du pain *Durivage* ). En 1996, le conseil de ville a adopté le Règlement 96-123 autorisant la construction d'un passage, d'une largeur de 1,2 m, en demi-sous-sol, dans la cour intérieure reliant les deux parties de l'immeuble. Selon ce règlement, l'implantation et la hauteur du passage doivent être conformes aux plans qui se trouvaient en annexe. Pour cette raison, toute modification, telle que l'agrandissement proposé, exige une nouvelle autorisation.

Plus spécifiquement, la demande vise à réunir dans la cour intérieure les deux parties du bâtiment au niveau du rez-de-chaussée, plutôt qu'au niveau du sous-sol, telle que la situation actuelle, tout en conservant la même implantation au sol. Le passage agrandi permettrait un lien plus direct et agréable entre les deux parties du logement. Actuellement, le lien, non fenêtré, se fait en descendant vers le sous-sol qui est en terre battue avec une basse hauteur plafond-plancher.

Le projet prévoit également, le déplacement de deux escaliers d'issue et l'agrandissement des balcons du triplex, ainsi que le retrait de l'escalier d'issue et l'ajout d'une porte donnant sur le jardin dans la partie arrière.

À sa séance du 10 avril 2018, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation favorable à la dérogation demandée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**8 juillet 1996** Adoption, par le conseil de Ville, du Règlement 96-123 intitulé « *Règlement autorisant la construction d'un passage en demi-sous-sol dans la cour intérieure du bâtiment portant les numéros 5256 à 5260, rue Fabre* » (CO96-01607)

**DESCRIPTION**

Autoriser l'agrandissement du passage localisé dans la cour arrière de l'immeuble situé aux 5256 à 5260, rue Fabre, et ce, en dérogeant aux exigences du Règlement 96-12 intitulé « *Règlement autorisant la construction d'un passage en demi-sous-sol dans la cour intérieure du bâtiment portant les numéros 5256 à 5260, rue Fabre* », aux conditions suivantes :

- Que l'agrandissement du passage existant n'augmente pas le taux d'implantation de l'immeuble;
- Que la hauteur maximale de cet agrandissement ne dépasse pas la hauteur maximale du passage existant;
- Qu'au moins un arbre soit planté dans la cour;
- Que tout revêtement de sol dans la cour arrière soit perméable;
- Qu'au moins 18 % de la cour arrière doit être plantée de végétaux en pleine terre.

## **JUSTIFICATION**

La Direction est favorable à la présente demande du projet particulier pour les motifs suivants :

- Bien que la cour intérieure soit exiguë étant donné le taux d'implantation élevé de l'immeuble, il n'y aura pas d'impacts puisque le passage demeurerait plus bas que le mur voisin auquel il est adossé;
- Cet ajustement volumétrique, bien fenêtré, permettra de transformer ce lien, mal conçu et sombre, en corridor intégré, de manière à améliorer la qualité du logement du rez-de-chaussée;
- Les modifications proposées amélioreront la qualité des espaces extérieurs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**La dérogation à la hauteur prescrite est susceptible d'approbation référendaire.**  
**Calendrier projeté :**

- **4 juin 2018** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;

- **juin 2018** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **26 juin 2018** : Assemblée publique de consultation.

#### **Étapes subséquentes :**

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

##### **Les dérogations proposées ne sont pas assujetties à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.***

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047).

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 11 mai 2018

---

##### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

##### **ENDOSSÉ PAR**

Marlène SCHWARTZ  
Conseiller(ere) en aménagement

Le : 2018-05-11

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques

**Dossier # : 1180691003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement de l'immeuble institutionnel et l'ajout de fenêtres au bâtiment situé au 5030, rue Saint-Denis, et ce, en dérogeant à la hauteur maximale et à la règle de maintien des composantes architecturales d'origine

**ADOPTER LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DE L'IMMEUBLE INSTITUTIONNEL ET L'AJOUT DE FENÊTRES AU BÂTIMENT SITUÉ AU 5030, RUE SAINT-DENIS, ET CE, EN DÉROGEANT À LA HAUTEUR MAXIMALE AUTORISÉE ET À LA RÈGLE DE MAINTIEN DES COMPOSANTES ARCHITECTURALES D'ORIGINE**  
ATTENDU que la hauteur proposée concorderait avec celle du pavillon *Annexe* , permettant de s'aligner avec les parapets du bâtiment;

ATTENDU QUE l'agrandissement proposé améliorerait la fonctionnalité de l'école, la rendant complètement accessible universellement;

ATTENDU QUE le traitement architectural, misant sur la transparence et la luminosité, assurerait une transition douce et efficace entre les deux immeubles;

ATTENDU QUE les améliorations proposées aux espaces extérieurs mettraient en valeur une intersection importante, marquée par des investissements publics importants sur l'avenue Laurier, axés sur le transport actif.

ATTENDU qu'à la séance du 5 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser l'agrandissement et l'ajout de fenêtres au bâtiment situé au 5030, rue Saint-Denis, et ce, en dérogeant aux articles 9 et 58 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, aux conditions suivantes :

- Qu'un agrandissement en façade soit autorisé avec une hauteur ne dépassant pas la hauteur existante du pavillon *Annexe* ;
- Que cet agrandissement comporte un ascenseur permettant un accès universel à l'ensemble de l'immeuble;
- Que la voie d'accès véhiculaire donnant sur la rue Saint-Denis soit retirée et remplacée par une allée piétonnière d'une largeur maximum de 3,8 m avec un revêtement de sol en pavé perméable;
- Que l'entrée charretière sur la rue Saint-Denis soit enlevée;
- Que la clôture de mailles de chaîne localisée à l'intersection de la rue Saint-Denis et de l'avenue Laurier soit retirée et qu'au moins une allée piétonnière perméable y soit aménagée;
- Que la porte de garage localisée dans le muret ceinturant la courette intérieure soit retirée et que le traitement architectural du muret soit revu;
- Qu'un minimum de 10 unités de stationnement pour vélo soient aménagées à proximité de la nouvelle entrée du pavillon *Annexe* ;
- Qu'une travée de fenêtres peut être ajoutée au mur aveugle du pavillon *Annexe* conservant les mêmes caractéristiques architecturales que les fenêtres existantes de ce bâtiment;
- Qu'en plus des détails architecturaux de l'agrandissement et de la fenestration, les aménagements paysagers et le traitement du muret exigés par la présente résolution soient évalués en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18);
- Que les plans détaillés d'aménagement paysager soient soumis lors de la demande de permis de transformation.

Qu'en plus des critères d'évaluation des projets prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- Le traitement architectural de l'agrandissement devrait être axé sur la transparence et la luminosité, en relation avec son rôle de jonction entre deux immeubles, sa nouvelle fonction d'entrée principale des étudiants ainsi que sa vocation institutionnelle en arts théâtraux;
- Des allées piétonnières devraient être aménagées en suivant les chemins naturels des piétons (lignes de désir) vers la nouvelle entrée du bâtiment, et ce, depuis l'angle des deux rues et depuis l'avenue Laurier;
- Afin d'assurer une meilleure intégration du muret en crépi, très visible de la voie publique, et de contrer l'effet massif de celui-ci, son traitement devrait être revu en intégrant, par exemple, des éléments de transparence, des composantes de verdissement vertical ou prévoir toute autre intervention permettant d'améliorer son impact visuel;
- L'aménagement du parvis devant la nouvelle porte d'entrée et son allée piétonnière à partir de la rue Saint-Denis devraient favoriser leur appropriation par les utilisateurs de l'immeuble par l'installation d'éléments de mobilier urbain, tels que bancs, poubelles, supports à vélo, bac à fleurs et éclairage.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 28 août 2018, à 18 h, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Plateau.

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation*



*d'un immeuble (2003-08).*

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-18 13:16

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180691003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement de l'immeuble institutionnel et l'ajout de fenêtres au bâtiment situé au 5030, rue Saint-Denis, et ce, en dérogeant à la hauteur maximale et à la règle de maintien des composantes architecturales d'origine

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet vise la construction d'un nouveau volume en façade de l'immeuble abritant l'*École nationale de théâtre du Canada* . L'agrandissement serait localisé entre l'immeuble d'intérêt patrimonial construit en 1928 à des fins de Cour juvénile, et son pavillon *Annexe* , construit en 1978. Le nouveau volume servirait d'entrée principale pour les étudiants dont les salles de répétition se trouvent dans l'*Annexe* et permettrait d'ajouter un accès universel à l'ensemble de l'immeuble. Ce dernier faciliterait aussi le déplacement des décors et des autres équipements. Le traitement architectural vitré, muni d'une sérigraphie, ferait la jonction entre les deux parties du bâtiment, de styles architecturaux et d'époques distinctes.

La demande vise également l'ajout de quatre fenêtres au mur aveugle du pavillon *Annexe* donnant sur la rue Saint-Denis, avec le même modèle que celles du bâtiment existant.

La hauteur proposée, de 14,9 m, s'alignerait avec celle du pavillon *Annexe* , ce qui déroge à la hauteur maximale de 12,5 m prescrite à l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277). De plus, l'ajout de la fenestration sur le mur aveugle donnant sur la rue Saint-Denis du pavillon *Annexe* déroge à l'article 58, qui exige le maintien des composantes architecturales d'origine, incluant les ouvertures et le parement.

Le projet prévoit également le réaménagement de la cour avant en remplaçant la voie d'accès véhiculaire asphaltée par un revêtement de sol perméable destiné exclusivement aux piétons. Un réaménagement de la partie du terrain actuellement clôturée en maille de chaîne au coin de la rue Saint-Denis et de l'avenue Laurier est prévu.

À sa séance du 5 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation favorable aux dérogations demandées et, afin de répondre à ses commentaires, des critères d'évaluation supplémentaires sont ajoutés à la présente résolution servant à l'analyse lors de la demande de permis en vertu du *Règlement sur les*

*plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18).*

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Autoriser l'agrandissement et l'ajout de fenêtres au bâtiment situé au 5030, rue Saint-Denis, et ce, en dérogeant aux articles 9 et 58 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, aux conditions suivantes :

- Qu'un agrandissement en façade soit autorisé avec une hauteur ne dépassant pas la hauteur existante du pavillon *Annexe* ;
- Que cet agrandissement comporte un ascenseur permettant un accès universel à l'ensemble de l'immeuble;
- Que la voie d'accès véhiculaire donnant sur la rue Saint-Denis soit retirée et remplacée par une allée piétonne d'une largeur maximum de 3,8 m avec un revêtement de sol en pavé perméable;
- Que l'entrée charretière sur la rue Saint-Denis soit enlevée;
- Que la clôture de mailles de chaîne localisée à l'intersection de la rue Saint-Denis et de l'avenue Laurier soit retirée et qu'au moins une allée piétonne perméable y soit aménagée;
- Que la porte de garage localisée dans le muret ceinturant la courette intérieure soit retirée et que le traitement architectural du muret soit revu;
- Qu'un minimum de 10 unités de stationnement pour vélo soient aménagées à proximité de la nouvelle entrée du pavillon *Annexe* ;
- Qu'une travée de fenêtres peut être ajoutée au mur aveugle du pavillon *Annexe* conservant les mêmes caractéristiques architecturales que les fenêtres existantes de ce bâtiment;
- Qu'en plus des détails architecturaux de l'agrandissement et de la fenestration, les aménagements paysagers et le traitement du muret exigés par la présente résolution soient évalués en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)*;
- Que les plans détaillés d'aménagement paysager soient soumis lors de la demande de permis de transformation.

Qu'en plus des critères d'évaluation des projets prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)*, les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- Le traitement architectural de l'agrandissement devrait être axé sur la transparence et la luminosité, en relation avec son rôle de jonction entre deux immeubles, sa nouvelle fonction d'entrée principale des étudiants ainsi que sa vocation institutionnelle en arts théâtraux;
- Des allées piétonne devraient être aménagées en suivant les chemins naturels des piétons (lignes de désir) vers la nouvelle entrée du bâtiment, et ce, depuis l'angle des deux rues et depuis l'avenue Laurier;
- Afin d'assurer une meilleure intégration du muret en crépi, très visible de la voie publique, et de contrer l'effet massif de celui-ci, son traitement devrait être revu en intégrant, par exemple, des éléments de transparence, des composantes de verdissement vertical ou prévoir toute autre intervention permettant d'améliorer son impact visuel;
- L'aménagement du parvis devant la nouvelle porte d'entrée et son allée piétonnière à partir de la rue Saint-Denis devrait favoriser leur appropriation par

les utilisateurs de l'immeuble par l'installation d'éléments de mobilier urbain, tels que bancs, poubelles, supports à vélo, bac à fleurs et éclairage.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- La hauteur proposée concorderait avec celle du pavillon *Annexe* , permettant de s'aligner avec les parapets du bâtiment;
- L'agrandissement proposé améliorerait la fonctionnalité de l'école, la rendant complètement accessible universellement;
- Le traitement architectural, misant sur la transparence et la luminosité, assurerait une transition douce et efficace entre les deux immeubles;
- Les améliorations proposées aux espaces extérieurs mettraient en valeur une intersection importante, marquée par des investissements publics importants sur l'avenue Laurier, axés sur le transport actif.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permettrait de rendre cet immeuble institutionnel accessible universellement et d'améliorer son interface avec les voies publiques en remplaçant une voie d'accès véhiculaire par une allée piétonnière perméable et verdie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**La dérogation à la hauteur prescrite est susceptible d'approbation référendaire.**  
**Calendrier projeté :**

- **3 juillet 2018** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Août 2018** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation
- **28 août 2018** : Assemblée publique de consultation.

**Étapes subséquentes :**

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**Les dérogations proposées ne sont pas assujetties à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*.**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 13 juin 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Stéphane B MORIN  
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

Le : 2018-06-12

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY

Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques



**Dossier # : 1182957002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de quatre étages, 65 logements, sous-sol avec 35 unités de stationnement pour vélos et 42 unités de stationnement pour automobile, cour arrière plantée, situé au 5350-5400, AVENUE HENRI-JULIEN.

**APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE QUATRE ÉTAGES, 65 LOGEMENTS, AVEC COUR ARRIÈRE PLANTÉE - 5350-5400, AVENUE HENRI-JULIEN.**

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 28 novembre 2017;

ATTENDU que les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 % seront transmis à la direction avant l'émission du permis.

ATTENDU que l'autorisation de travaux du ministère de la Culture et Communications doit être transmise à la direction avant l'émission du permis.

ATTENDU qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 75 000 \$, d'une validité de 36 mois, soit déposée avant l'émission du permis de construction afin d'assurer la conformité de l'ensemble des travaux au permis émis.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Antoine Chaloub, reçus par la Direction le 23 novembre 2017, pour la construction d'un immeuble de quatre étages, 65

logements et doté d'une cour arrière plantée, situé au 5350-5400, avenue Henri-Julien, faisant l'objet de la demande de permis no 3001009631, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-15 14:02

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182957002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de quatre étages, 65 logements, sous-sol avec 35 unités de stationnement pour vélos et 42 unités de stationnement pour automobile, cour arrière plantée, situé au 5350-5400, AVENUE HENRI-JULIEN.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (numéro 3001009631) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 27 mai 2015. Cette demande concerne le site du 5350, avenue Henri-Julien, où le bâtiment qui existait a fait l'objet d'un certificat d'autorisation de démolition (no 3000568293-16) délivré le 16 août 2016, conformément au projet particulier CA06 250322. Un projet de résolution (no dossier 1180691002) est à l'étude pour le remplacement d'une condition énoncée à la résolution CA06 250322, afin de réduire la hauteur pour le bâtiment projeté à 4 étages. Cette demande vise à ériger un immeuble de quatre étages, 65 logements et doté d'une cour arrière plantée, et ce, conformément à ce qu'autorise le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277). L'emplacement du nouvel immeuble est situé dans l'aire de protection du Monastère des Carmélites et s'implantera sur l'avenue Henri-Julien en contiguïté avec les immeubles et les cours plantées existantes. Le design urbain, les alignements, les terrains à céder à l'arrondissement, le nombre de stationnements vélo et auto, ainsi que les cours, font partie des conditions inscrites au projet particulier, adopté le 5 septembre 2006.

Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18). Le lot est situé du côté ouest de l'avenue Henri-Julien, entre la rue Maguire et l'avenue du Carmel, dans l'aire de paysage 4 (Saint-Louis-du-Mile End) et l'unité de paysage 17 (avenue de Gaspé). Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, le revêtement des murs de façade de l'avenue Henri-Julien et de l'allée du Carmel sera en pierre calcaire St-Marc et les autres murs en brique d'argile. Les cours avant

et arrière seront plantées, en continuité avec les cours existantes situées plus au sud.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors des séances du 4 avril, 19 septembre, 17 octobre et 28 novembre 2017, et a reçu un avis favorable au projet de construction.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Un certificat d'autorisation de démolition (no 3000568293-16) pour le bâtiment commercial de 2 étages a été délivré le 16 août 2016.

### **DESCRIPTION**

Approuver les dessins révisés signés et scellés par l'architecte Antoine Chaloub, reçus par la Direction le 23 novembre 2017, pour la construction d'un bâtiment de quatre étages, 65 logements et doté d'une cour arrière plantée, situé au 5350-5400, avenue Henri-Julien.

### **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 28 novembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec conditions et lettre de garantie irrévocable;
- les conditions sont incluses aux dessins révisés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un aménagement paysager au sol est prévu en cours avant et arrière, avec la plantation d'arbres matures. L'ensemble des cours, par leur plantation d'arbustes et d'arbres, permettra un abaissement des températures à cet endroit reconnu comme îlot de chaleur. Les toitures seront gris pâle ou blanches.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étape projetée**

- 4 juin 2018: Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

## Étape subséquente

- Émission du permis de construction.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 18 mai 2018

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT  
Architecte

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-18

Stéphane B MORIN  
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et des études techniques

**Dossier # : 1186205003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de trois étages plus mezzanine, comptant 3 logements et une terrasse au toit, situé au 5573-77, RUE SAINT-DOMINIQUE.

**APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE TROIS ÉTAGES PLUS MEZZANINE, COMPTANT 3 LOGEMENTS ET UNE TERRASSE AU TOIT - 5573-77, RUE SAINT-DOMINIQUE.**

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 13 mars 2018;

ATTENDU que les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 % seront transmis à la direction avant la délivrance du permis;

ATTENDU qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 50 000 \$ sera déposée avant la délivrance du permis de construction afin d'assurer la conformité de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Daniel Smith, reçus par la Direction le 29 mai 2018, pour la construction d'un immeuble de trois étages, 3 logements, mezzanine et terrasse au toit, situé au 5573-77, rue Saint-Dominique. (lot 6 067 428), faisant l'objet de la demande de permis numéro 3001282687, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-13 07:44

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186205003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de trois étages plus mezzanine, comptant 3 logements et une terrasse au toit, situé au 5573-77, RUE SAINT-DOMINIQUE.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (numéro 3001282687) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques le 14 février 2017. Cette demande concerne le site du 5573-77, rue Saint-Dominique, présentement occupé par un espace de stationnement.

Le présent projet vise à ériger un immeuble de trois étages plus mezzanine, qui comptera trois logements et disposera d'une terrasse au toit, et ce, conformément à ce qu'autorise le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*. Le lot est situé du côté est de la rue Saint-Dominique, entre la rue Bernard Est et la rue Saint-Viateur Est, dans l'aire de paysage 4 (Saint-Louis-du-Mile End) et l'unité de paysage 17 (Avenue De Gaspé). Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, le revêtement des murs de façade sera en brique d'argile de couleur foncée, modèle Black Hills Velour de Sioux City, et en revêtement métallique au fini zinc brossé. Les cours avant et arrière seront paysagées et la terrasse au toit sera pourvue de bacs de végétaux permanents.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors des séances du 19 septembre 2017, du 16 janvier et du 13 mars 2018, et a reçu un avis favorable au projet de construction.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

Approuver les dessins révisés signés et scellés par l'architecte Daniel Smith, reçus par la Direction le 29 mai 2018, pour la construction d'un bâtiment de trois étages plus mezzanine, qui comptera trois logements et disposera d'une terrasse au toit, situé au 5573-77, rue Saint-Dominique (lot 6 067 428).

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 13 mars 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec condition et lettre de garantie irrévocable;
- la condition est incluse aux dessins révisés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une lettre de garantie irrévocable d'un montant de 50 000 \$, valide pour 24 mois, devra être déposée afin d'assurer la conformité des travaux au permis de construction;

- Des frais de parc de 91 800 \$ sont applicables.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les cours avant et arrière seront paysagées et la terrasse au toit sera pourvue de bacs de végétaux permanents.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape projetée**

- 3 juillet 2018: Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 11 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David PLAMONDON  
Architecte

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-11

Stéphane B MORIN  
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques





**Dossier # : 1182957004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction de 2 immeubles de 3 étages, comptant chacun 3 logements, 3 unités de stationnement pour vélos et terrasse au toit avec bacs de végétaux, situés aux 4217 et 4223, rue Fabre.

**APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES DE TROIS ÉTAGES COMPTANT CHACUN TROIS LOGEMENTS, TROIS UNITÉS DE STATIONNEMENT POUR VÉLO ET TERRASSE AU TOIT AVEC BACS DE VÉGÉTAUX - 4217 ET 4223, RUE FABRE.**

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 5 juin 2018;

ATTENDU que les dessins d'exécution en architecture, structure et ventilation, à un taux d'avancement d'environ 70 % seront transmis à la direction avant la délivrance du permis;

ATTENDU qu'une demande de permis de lotissement a été déposée le 14 février 2018, dont l'objectif est de créer deux lots distincts;

ATTENDU qu'une note épigraphique et un panneau d'interprétation de l'histoire du site soient développés et soumis à l'arrondissement pour approbation.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Steven Somogyi, reçus par la Direction le 2 juin 2018, pour la construction de deux immeubles de trois étages, comptant chacun trois logements, trois unités de stationnement pour vélos et terrasse au toit, situés aux 4217 et 4223, rue Fabre (lot 2 316 989), faisant l'objet des demandes de

permis nos 3001393906 et 3001393928, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-13 08:27

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182957004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction de 2 immeubles de 3 étages, comptant chacun 3 logements, 3 unités de stationnement pour vélos et terrasse au toit avec bacs de végétaux, situés aux 4217 et 4223, rue Fabre.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Deux demandes de permis de construction (numéros 3001393906 & 3001393928) ont été déposées à la Direction du développement du territoire et des études techniques le 14 février 2018. Cette demande concerne le lot 2 316 989, faisant face à la rue Fabre. Ce lot sera scindé en deux nouveaux lots, selon la demande de lotissement 3001393868. L'emplacement des deux nouveaux immeubles remplacera un immeuble avec dépendances et garages, dont le rez-de-chaussée possède un dépanneur en droit acquis. Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18). Le lot est situé du côté est de la rue Fabre, entre la rue Rachel Est et la rue Marie-Anne Est, dans l'aire de paysage 2 (Saint-Jean-Baptiste) et l'unité de paysage 8 (unité Saint-Jean-Baptiste). Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, le revêtement des murs de façade sera en brique d'argile rouge clair avec des insertions de lattes de bois en cèdre. Les cours seront plantées, de même que la toiture qui recevra une terrasse avec des bacs permanents de végétaux.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors des séances du 27 février et 5 juin 2018, et a reçu un avis favorable au projet de construction.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision du comité d'étude des demandes de démolition no CD18 001.

## **DESCRIPTION**

Approuver les dessins révisés signés et scellés par l'architecte Steven Somogyi, reçus par la Direction le 2 juin 2018, pour la construction de deux immeubles de trois étages, comptant chacun 3 logements, 3 unités de stationnement pour vélos et terrasse au toit avec bacs de végétaux, situés aux 4217 et 4223, rue Fabre (lot actuel 2 316 989).

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 5 juin 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition;
- les conditions sont incluses aux dessins révisés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un aménagement paysager au sol est prévu dans les cours avant et arrière, avec la plantation d'arbres matures. La toiture sera gris pâle ou blanche et les terrasses posséderont des bacs de végétaux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape projetée**

- 3 juillet 2018: Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 12 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

François CONTANT  
Architecte

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-11

Stéphane B MORIN  
Conseiller en aménagement - chef d'équipe

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques



**Dossier # : 1186092017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Isabelle Sirois à titre de secrétaire d'unité administrative, à la Division des sports et loisirs, et ce, en date du 7 juillet 2018.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement du social, il est recommandé :  
D'autoriser la nomination en vue de la permanence de madame Isabelle Sirois à titre de secrétaire d'unité administrative, à la Division des sports et loisirs, et ce, en date du 7 juillet 2018.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-13 16:31

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1186092017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Isabelle Sirois à titre de secrétaire d'unité administrative, à la Division des sports et loisirs, et ce, en date du 7 juillet 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social propose la nomination en vue de la permanence de Madame Isabelle Sirois (matricule 100084289) à titre de secrétaire d'unité administrative (code d'emploi 791930) au poste 72635, à la division des sports et loisirs et ce, en date du 7 juillet 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste permanent de secrétaire d'unité administrative (code d'emploi 791930) (PMR-18-VACA-791930-72635) dans le but de le combler en permanence. Ce concours s'adressait aux employés de la Ville seulement.

Suite à l'affichage, Madame Isabelle Sirois est la candidate qualifiée et elle est l'ayant droit de l'arrondissement.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour le poste de secrétaire d'unité administrative ;
- que le privilège de qualification a été attribué à Madame Isabelle Sirois dans cet emploi ;
- que Madame Isabelle Sirois a été identifiée comme la candidate selon les règles d'application de l'article 19 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suite à l'affichage ;

Madame Isabelle Sirois sera soumise à une période d'essai de six (6) mois conformément à l'application de l'article 6.03 de la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement et ce, à compter du 7 juillet 2018.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 12 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER  
Agente de ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division sports et loisirs

Le : 2018-06-12

---



**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social



**Dossier # : 1186092018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de monsieur Simon Bourbeau-Lemieux à titre d'agent du cadre bâti, à la Division des permis et inspections, et ce, en date du 7 juillet 2018.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :  
D'autoriser la nomination en vue d'une permanence de monsieur Simon Bourbeau-Lemieux à titre d'agent du cadre bâti, à la Division des permis et inspections, et ce, en date du 7 juillet 2018.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-14 16:18

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1186092018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de monsieur Simon Bourbeau-Lemieux à titre d'agent du cadre bâti, à la Division des permis et inspections, et ce, en date du 7 juillet 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des études techniques (division des permis et inspections) propose la nomination en vue de la permanence de Monsieur Simon Bourbeau-Lemieux (matricule 100117835) à titre d'agent du cadre bâti (code d'emploi 782930) au poste 65367, et ce, en date du 7 juillet 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste permanent d'agent du cadre bâti (code d'emploi 782930) (PMR-18-VACA-782930-65367) dans le but de le combler en permanence. Ce concours s'adressait aux employés de la Ville seulement. Suite à l'affichage, Monsieur Simon Bourbeau-Lemieux est le candidat qualifié et il est l'ayant droit de l'arrondissement.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour le poste d'agent du cadre bâti ;
- que le privilège de qualification a été attribué à Monsieur Simon Bourbeau-Lemieux dans cet emploi ;
- que Monsieur Simon Bourbeau-Lemieux a été identifié comme le candidat selon les règles d'application de l'article 19 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suite à l'affichage ;

Monsieur Simon Bourbeau-Lemieux sera soumis à une période d'essai de six (6) mois conformément à l'application de l'article 6.03 de la convention collective des cols blancs de

la Ville de Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement et ce, à compter du 7 juillet 2018.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 13 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marianne BERNIER  
agent conseil en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Daniel ROCH  
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2018-06-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques



**Dossier # : 1186092019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'une employée col bleu, Mme Marie-Noël Lacerte (matricule :100001044 ), à titre de « Préposée aux travaux généraux- (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 juillet 2018.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Division de la voirie, propreté et déneigement,  
Il est recommandé :

D'entériner la titularisation d'une employée col bleu, Mme Marie-Noël Lacerte (matricule :100001044), à titre de « Préposée aux travaux généraux- (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 juillet 2018.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-18 09:45

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186092019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'une employée col bleu, Mme Marie-Noël Lacerte (matricule :100001044 ), à titre de «Préposée aux travaux généraux- (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 juillet 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En accord avec la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

Panarisi, Angelo Giovanni	2017-06-26	162c	114c	Lacerte, Marie-Noël	Aux.	2017-07-26

Nous avons procédé au remplacement de Monsieur Angelo Giovanni Panarisi, matricule 005127150, titulaire de la fonction « 600190/162C », laissé vacant depuis le 26 juin 2017, par l'employée auxiliaire Madame Marie-Noël Lacerte, matricule E47311, dans la fonction « 600530/114C ». En vertu de l'article 4.05 c), puisque Madame Lacerte était en congé de maternité au moment du remplacement, nous avons attendu son retour afin qu'elle débute son cumul d'heures.

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que Madame Lacerte a à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction « 600530/114C », en date du 7 juillet 2018, à la division de la voirie.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 26 juillet 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 15 juin 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER  
Agente de ressources humaines

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Sébastien MÉNARD  
Chef de division - Voirie

Le : 2018-06-14



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1186092020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Maxime Gosselin (matricule :100022098 ), à titre de «Préposé aux travaux généraux- (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 juillet 2018.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Division de la voirie, propreté et déneigement,  
Il est recommandé :

D'entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Maxime Gosselin (matricule :100022098 ), à titre de «Préposé aux travaux généraux- (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 juillet 2018.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-18 09:44

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186092020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Maxime Gosselin (matricule :100022098 ), à titre de «Préposé aux travaux généraux- (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 juillet 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En accord avec la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

Papineau, Sylvain	2018-05-07	114c	114c	Gosselin, Maxime	Aux.	2018-06-05

Nous avons procédé au remplacement de M. Sylvain Papineau, matricule 100025655, titulaire de la fonction « 600530/114C », laissé vacant depuis le 7 mai 2018, par l'employé auxiliaire M. Maxime Gosselin, matricule E62189, dans la fonction « 600530/114C ».

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Gosselin avait à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction « 600530/114C », en date du 7 juillet 2018, à la division de la voirie.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 5 juin 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 15 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER  
Agente de ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-14

Jean-Sébastien MÉNARD  
Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1186092021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Pierre-Luc Sarrasin (matricule :100011876 ), à titre de «Préposé aux travaux généraux- (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 juillet 2018.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Division de la voirie, propreté et déneigement,  
Il est recommandé :

D'entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Pierre-Luc Sarrasin (matricule :100011876 ), à titre de «Préposé aux travaux généraux- (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 juillet 2018.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-06-22 08:45

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186092021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Pierre-Luc Sarrasin (matricule :100011876 ), à titre de «Préposé aux travaux généraux- (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 juillet 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En accord avec la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

St-Louis, Christian	2018-06-08	599c	114c	Sarrasin, Pierre-Luc	Aux.	2018-07-07

Nous avons procédé au remplacement de M. Christian St-Louis, matricule 100002032, titulaire de la fonction « 600810/599C », laissé vacant depuis le 8 juin 2018, par l'employé auxiliaire M. Pierre-Luc Sarrasin, matricule E62072, dans la fonction « 600530/114C ».

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Sarrasin avait à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction « 600530/114C », en date du 7 juillet 2018, à la division de la voirie.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 7 juillet 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 21 juin 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER  
Agente de ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-06-18

Jean-Sébastien MÉNARD  
Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**



Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe